

---

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-huitième séance – Samedi 18 décembre 1999, à 8 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Alice Ecuillon, présidente**

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Liliane Chabander-Jenny, M. Michel Ducret, M<sup>me</sup> Marianne Husser, M. Guy Jousson, M<sup>me</sup> Michèle Künzler, M. Souhail Mouhanna, M<sup>mes</sup> Isabel Nerny, Evelyne Strubin et M. René Winet.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

#### CONVOCATION

Par lettre du 3 décembre 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 18 décembre 1999, à 8 h, 10 h, 14 h, 16 h 30 et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Je vous informe que le café-croissant sera offert par le Café des Armures, aux alentours de 9 h 30.

A 18 h, nous fêterons l'Escalade. C'est la Musique municipale qui donnera une sérénade, qui sera suivie par le bris de la marmite et un apéritif à la salle des pas perdus. Le public et les journalistes sont invités à ces réjouissances.

Je salue les journalistes et leur souhaite une bonne journée de travail.

Je salue également la présence, dans le bureau qui est à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui vont faire tous les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions: M. Jean Erhardt, secrétaire général, M. Eric Hermann, directeur du département des finances, M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine, cheffe du Service du budget, M. François Pasteur, collaborateur du Service du budget, M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité, M. Philippe Esteban, adjoint de direction à la Direction des finances.

Les motions et résolutions qui seront déposées aujourd'hui seront portées à l'ordre du jour du mois de février 2000.

Pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, je vous informe que M. Mouhanna est hospitalisé. Nous formons nos meilleurs vœux pour son rétablissement.

### 3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13 A/B)<sup>1</sup>.

**A. Rapporteur général: M. Robert Pattaroni.**

<b>Sommaire du rapport général</b>	<i>Page</i>
1. Remarques liminaires du rapporteur général	1
2. Composition de la commission des finances	2
3. Travaux de la commission	3
4. Documents à disposition	5
5. Quelques sujets discutés et d'autres non discutés	7
6. Les amendements	8
7. Le projet de budget tel qu'il résulte des travaux de la commission des finances	10
8. La position des partis	11
9. Vote des arrêtés	15
10. Quelques constats de la commission des finances	18
11. Derniers commentaires du rapporteur général	19
12. Rapports des commissions spécialisées:	
– commission des finances	39
– commission de l'informatique et de la communication	51
– commission des travaux	92
– commission des beaux-arts	127
– commission des sports et de la sécurité	169
– commission sociale et de la jeunesse	223

#### 1. Remarques liminaires du rapporteur général

- selon une coutume établie depuis quelques années maintenant dans le cadre du Conseil municipal de la Ville de Genève, le rapport général sur le budget, de même que celui sur les comptes, est confié successivement à chaque parti, au début des travaux de la commission des finances, sans que le choix du parti désigné soit fait en fonction de l'appartenance ou non à la «majorité» («Alternative» ou «Entente»);
- l'idée étant que le rapport général a pour but, en premier lieu, de rendre compte des travaux de la commission des finances;

---

<sup>1</sup> Rapport à l'appui, 899. Commission, 1022.

- aussi, le rapport général – du moins celui-ci! – n’est pas considéré comme un rapport politique;
- et puis, la formule actuelle d’étude du budget (voir sous point 3) a pour effet que le compte rendu complet des travaux d’étude du budget, le rapport «véritablement général» est en fait la somme du rapport général de la commission des finances et des rapports des cinq commissions spécialisées;
- quant aux points de vue politiques, ils sont en fait exprimés sous trois formes:
  - a) en résumé, à la fin du rapport général;
  - b) par le rapport de minorité – à noter qu’il pourrait y en avoir plusieurs, comme c’est maintenant le cas au niveau du Grand Conseil;
  - c) et, surtout, lors de la séance plénière traitant du budget ou des comptes, verbalement par chacun des partis, lors du débat d’entrée en matière;
- enfin, il faut rappeler que le rapporteur général et les rapporteurs des commissions spécialisées bénéficient d’un «privège», celui de pouvoir parsemer leur rapport de commentaires personnels, sous leur responsabilité, n’engageant pas leur parti. Afin de bien distinguer ces commentaires, il a été convenu de les présenter en caractères italiques dans le cadre du texte.

## 2. Composition de la commission des finances

Par parti, voici les 15 membres de la commission:

- Alliance de gauche/Parti du Travail et Progressistes (AdG/TP) M. Alain Comte  
M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann
- Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants AdG/SI M. Jean-Pierre Lyon  
M. Souhail Mouhanna
- Parti démocrate-chrétien (DC) M. Didier Bonny  
M. Robert Pattaroni
- Parti libéral (L) M. Pierre de Freudenreich  
M. André Kaplun  
M. Jean-Luc Persoz
- Parti radical (R) M. Bernard Lescaze  
M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret  
(présidente de la commission des finances pour l’année 1999-2000)
- Parti socialiste (S) M. Sami Kanaan  
M. Daniel Sormanni
- Les Verts (Ve) M. Pierre Losio  
M. Jean-Pascal Perler

### 3. Travaux de la commission

#### 3.1 Procédure et répartition des rôles

Cette année à nouveau, et pour la quatrième fois consécutive, pour son examen, le projet de budget a été réparti en 6 sous-budgets (selon la résolution N° 515 de septembre 1996). L'ensemble du budget a été examiné par la commission des finances et, simultanément, les 6 budgets spécialisés l'ont été par les commissions spécialisées. La répartition a été, comme d'habitude, la suivante:

<u>Département ou domaine,</u> <u>conseiller administratif responsable</u>	<u>Commission spécialisée,</u> <u>président(e) et rapporteur(se)</u>
1. <i>Administration générale et finances</i> M. Pierre Muller, maire pour l'année 1999-2000	<i>Commission des finances</i> M <sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducet (R) M. Daniel Sormanni (S)
2. <i>Aménagement, constructions</i> <i>et voirie</i> M. Christian Ferrazino, nouveau magistrat	<i>Commission des travaux</i>  M. Roman Juon (S) M. Gérard Deshusses (S)
3. <i>Affaires culturelles</i> M. Alain Vaissade, vice-président du Conseil administratif	<i>Commission des beaux-arts</i> M. Jan Marejko (L) M <sup>me</sup> Marie-France Spielmann (AdG/TP)
4. <i>Sports et sécurité</i> M. André Hediger	<i>Commission des sports et de la sécurité</i> M <sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon (DC) M. Pierre Maudet (R)
5. <i>Affaires sociales, écoles</i> <i>et environnement</i> M. Manuel Tornare, nouveau magistrat	<i>Commission sociale et de la jeunesse</i>  M. Jean-Pascal Perler (Ve) M <sup>me</sup> Nicole Bobillier (S)
6. <i>Informatique et communication</i> <i>des 5 départements</i> M. Pierre Muller, répondant général, mais aussi les 4 autres magistrats par rapport à leur département	<i>Commission de l'informatique</i> <i>et de la communication</i> M. Jean-Charles Rielle (S) M <sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AdG/TP)

#### 3.2 Déroulement des travaux

- la commission des finances a étudié l'ensemble du budget, auditionnant chaque magistrat et les collaborateurs dont il était accompagné;
- à noter que, lors de l'examen des 4 autres départements que les finances, ainsi que pour le domaine de l'informatique et de la communication, lors de la

séance ad hoc de la commission des finances, étaient également présents le(la) président(e) et le(la) rapporteur(se) de la commission spécialisée;

- en parallèle avec la commission des finances, les 5 commissions spécialisées ont étudié chacune la partie du budget la concernant, auditionnant le magistrat répondant et ses collaborateurs;
- chaque commission spécialisée a produit un rapport avec – pour 4 d’entre elles – des amendements, qu’elle a présentés, par l’intermédiaire de son(sa) président(e) et du (de la) rapporteur(se), à la commission des finances;
- lors de chaque séance de présentation des rapports des commissions spécialisées, la commission des finances a prolongé l’étude du département, ou domaine, sous revue et les commentaires et questions de la commission des finances ont été introduits dans le rapport particulier par le(la) rapporteur(se) de la commission spécialisée;
- ensuite, la commission des finances a traité des amendements approuvés par chaque commission spécialisée et les a soit approuvés soit refusés. Puis elle a étudié ses propres amendements et les a votés;
- enfin, la commission des finances a entendu la déclaration finale de chaque parti et a voté sur le projet de budget amendé;
- et, lors d’une dernière séance, la commission des finances a lu le rapport général qui est décrété rapport de majorité.

La commission des finances, comme les autres commissions, a apprécié les contributions des magistrats et de leurs collaborateurs, tant ceux qui sont présents lors des auditions que ceux qui travaillent «à l’arrière» mais n’en sont pas moins déterminants par rapport à la production de l’indispensable information. A toutes et à tous, la commission des finances exprime sa reconnaissance.

Par rapport à la très précieuse équipe de la Direction des finances, placée sous l’experte conduite de M. Eric Hermann, un merci particulier à la nouvelle cheffe de la section budget, M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine, qui a permis à la commission des finances de savoir, avec précision et au fur et à mesure, où l’on en était dans les chiffres, ce qui est évidemment important pour la mise au point du projet de budget revu et corrigé par la commission des finances!

Un autre remerciement particulier à la secrétaire de la commission, M<sup>me</sup> Micheline Pürro, qui a mis à disposition, semaine après semaine, le récit minutieux des travaux de la commission des finances, ce qui n’est pas une mince affaire, quand l’on connaît la vivacité de cette commission!

### 3.3 *Le calendrier*

Les travaux se sont déroulés sur 11 séances:

1. lundi 30 août présentation générale du projet de budget 2000 par M. P. Muller et ses collaborateurs;
2. mardi 28 septembre désignation du rapporteur général, présentation par M. P. Muller et ses collaborateurs de ses budgets (d'une part: administration générale et finances, d'autre part: informatique et communication);
3. mercredi 29 septembre présentation par M. A. Vaissade et son collaborateur de son budget;
4. mardi 5 octobre présentation par M. M. Tornare et ses collaborateurs de son budget;
5. mercredi 6 octobre présentation par M. A. Hediger et ses collaborateurs de son budget;
6. mardi 26 octobre présentation du rapport provisoire de la commission de l'informatique et de la communication;  
audition de M. A. Vaissade;
7. mercredi 27 octobre présentation du rapport provisoire de la commission des beaux-arts;  
présentation du rapport provisoire de la commission sociale et de la jeunesse;  
présentation du rapport provisoire de la commission des travaux;
8. mardi 2 novembre audition de M. A. Hediger;  
présentation du rapport provisoire de la commission des sports et de la sécurité;
9. mercredi 3 novembre présentation par le Conseil administratif du projet de budget revu;
10. lundi 8 novembre discussion et vote par la commission des finances des amendements des commissions spécialisées;  
présentation par les membres de la commission des finances d'amendements et vote de ces amendements;  
énoncé de la position de chaque parti sur le projet final du budget et, finalement, vote;
11. mercredi 17 novembre lecture en commission des finances et discussion du projet de rapport général.

#### 4. Documents à disposition – originaux - ou pas encore disponibles

Il y a, d'une part, la documentation habituelle, connue de toutes et tous mais qui devient de plus en plus riche:

- le projet de budget en classeur;
- le rapport du Conseil administratif à l'appui;
- le 19<sup>e</sup> budget financier quadriennal 2000 à 2003;
- des statistiques diverses, produites par les Services financiers, notamment le document «Regard sur les finances de la Ville de Genève», élaboré à l'origine par le précédent directeur, M. Claude Henninger, et mis à jour par ces services;
- les très nombreux documents ad hoc produits par les départements à l'occasion du projet de budget;
- les nombreuses réponses écrites des 5 magistrats et de leurs services.

D'autre part, il faut mentionner 2 documents inédits (inédits par rapport à la commission des finances, et évidemment au Conseil municipal):

- la lettre de M. Robert Cramer, conseiller d'Etat chargé du Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie – il s'agit d'une lettre annuelle, celle pour cette année étant datée du 18 août 1999 – relative à l'autorisation de présenter un budget pour l'année 2000 comportant un excédent de charges.

Dans cette lettre le chef du département chargé de la surveillance des communes fait diverses remarques au Conseil administratif:

- le fait que le Conseil administratif prend en compte des recettes incertaines (amendes d'ordre pour 5 millions de francs, participation supplémentaire des communes aux frais du SIS pour 3,9 millions au lieu de 0,5 million prévu);
- néanmoins, le projet de budget 2000 remplit les conditions légales;
- il rappelle que le retour à l'équilibre budgétaire devra intervenir en 2001;
- enfin, il évoque que, dans le 19<sup>e</sup> budget financier quadriennal, il est déjà prévu des transferts de compétences dont la Ville de Genève n'a pas l'entière maîtrise, représentant un montant supplémentaire de 4,5 millions;
- la lettre de M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, conseillère d'Etat chargée du Département des finances. Cette lettre est également annuelle, et celle de cette année est datée du 6 septembre 1999. On y trouve diverses questions financières habituelles, à caractère technique:
  - la capacité financière de la Ville de Genève en points;
  - la part privilégiée;
  - l'évaluation de la valeur de production du centime communal en 2000, soit, pour les personnes physiques (PP): 8,3 millions et, pour les personnes morales (PM): 2,1 millions;

- l'estimation de la part aux recettes du fonds de péréquation: 7,5 millions;
- l'estimation de la part de la commune à la compensation financière versée aux communes frontalières françaises: 12,2 millions.

Mais l'information la plus importante est la suivante: selon les dernières prévisions des recettes fiscales, le produit de l'impôt sur les PP devrait avoir crû de + 3,6% entre les comptes 1998 et le projet de budget 2000 et, pour les PM, de + 3,7%.

*Commentaire du rapporteur général: attention, ces deux dernières prévisions (ou pronostics) de progression vont être revues, à la lumière des recettes 1999 et des autres indicateurs, et elles devraient être connues le 24 novembre de 1999. Il est des plus probables, selon les informations disponibles, que la révision sera à la hausse.*

Un document a manqué, en raison du fait que le nouveau Conseil administratif n'a pas encore pu l'approuver: le programme financier quadriennal, soit le programme des principaux investissements (les «grands travaux»), qu'ils soient sous forme de bâtiments divers – par exemple le futur musée d'ethnographie ou des écoles – d'ouvrages de génie civil ou d'équipements importants. Ce très important rapport devrait apparaître – selon les affirmations prudentes des magistrats – d'ici fin 1999 ou début 2000. C'est dans ce programme que l'on découvrirait la politique du nouveau gouvernement en matière d'investissements.

## 5. Quelques sujets discutés et d'autres non discutés

La chance (?) du Conseil administratif par rapport à l'examen de son budget par le Conseil municipal est – une fois de plus – le facteur temps! La commission des finances, mais les commissions spécialisées également, ne peuvent traiter du budget qu'au pas de course, année après année.

Aussi, cette année, comme les précédentes, la commission des finances n'a pu traiter que quelques sujets particuliers, et encore plutôt en surface:

- une nouveauté du Conseil administratif: l'évaluation des subventions sous forme de prestations en nature (voir le cahier des modifications du budget par le Conseil administratif, tableaux N° 5, pages bleues);
- la commission des finances de même que les deux commissions spécialisées ont entendu avec beaucoup d'intérêt les deux nouveaux magistrats, MM. Christian Ferrazino et Manuel Tornare, présenter leur vision et leur programme politique par rapport à leur département. Moments intéressants, qui devraient être plus fréquents au Conseil municipal;

- les amendes d'ordre. Le Conseil administratif, fort du résultat de la votation populaire sur la modification de la Constitution genevoise qui devrait permettre de donner légalement le droit aux agents de ville de mettre à nouveau des amendes, avait prévu une recette de 10 millions de francs. Or la future loi, qui dépend évidemment de l'Etat, n'est pas encore sortie du tiroir et la Ville de Genève doit attendre (voir à ce propos la remarque du conseiller d'Etat Robert Cramer dans sa lettre, ci-dessus). Aussi, le Conseil administratif a ramené la recette à 5 millions de francs, et encore, parce que le conseiller d'Etat Gérard Ramseyer, chef du Département de justice et police et des transports, a assuré le Conseil administratif que l'Etat, en attendant la loi, verserait à la Ville, en 2000, une contribution de ce montant. Reste à lire la lettre de confirmation du Conseil d'Etat;
- mécanismes salariaux. La commission des finances n'a fait qu'effleurer le sujet. Mais elle a pris conscience du fait que, s'ils devaient être réintroduits en 2000, la dépense supplémentaire s'élèverait à plusieurs millions de francs (8?);
- le Contrôle financier a retenu l'attention de la commission des finances, d'où le projet de motion à voter;
- enfin, il faut signaler l'opération «examen particulièrement détaillé» de la commission des sports et de la sécurité du budget de ce département.

Et les sujets non étudiés... A signaler, au moins:

- le 19<sup>e</sup> budget financier quadriennal 2000 - 2003.

## 6. Les amendements

Faut-il rappeler que la procédure suivie conduit au résultat suivant en matière d'amendements:

- les 5 commissions spécialisées, en leur sein, ont proposé divers amendements qu'elles ont votés. Seuls ceux approuvés ont été présentés à la commission des finances. Les amendements refusés figurent néanmoins, pour en avoir la trace, dans le rapport de chacune des commissions spécialisées;
- la commission des finances a, à son tour, examiné les amendements approuvés par les commissions spécialisées et s'est prononcée à leur sujet. Ceux acceptés deviennent les amendements présentés au Conseil municipal, mais ceux refusés par la commission des finances figurent dans le tableau récapitulatif ci-après, pour mémoire;
- les membres de la commission des finances ont ensuite présenté leurs propres amendements, qui ont été discutés puis soumis au vote. Les approuvés rejoignent les amendements à présenter au Conseil municipal, et les refusés sont aussi cités pour mémoire dans le tableau ci-après.

*Commentaires du rapporteur général*

- d'une manière générale, les commissions spécialisées, ainsi que la commission des finances, n'ont pas cherché à modifier fondamentalement le budget, et l'on peut dire qu'il en est allé ainsi de la part des commissaires de tous les partis;
- la raison en est que, très probablement, la volonté du Conseil administratif de limiter sérieusement le déficit – certes dans la perspective de l'objectif obligé de l'équilibre financier en 2001! – a été comprise et suivie par tous les partis;
- une seule commission spécialisée n'a pas proposé d'amendement, celle traitant de l'informatique et de la communication, et la commission des finances l'a suivie;
- une seule autre, la commission des sports et de la sécurité, a entrepris une analyse sévère de son département, proposant un grand nombre d'amendements et une réduction des charges majeure. Mais la commission des finances – du moins sa majorité – a rectifié le tir;
- enfin, les commissions ont eu tendance, cette année, à sortir du budget de fonctionnement les augmentations proposées par le Conseil administratif qui concernaient des investissements, dans la mesure où elles ont pu les identifier. Rappelons à ce propos que la LAC, dans son règlement d'application, prévoit que toute dépense pour l'achat d'un objet ou la réalisation de travaux supérieure à 100 000 francs doit faire l'objet d'une proposition d'investissement. Mais il n'est pas indiqué que l'on ne peut pas passer par des crédits d'investissement pour des montants inférieurs, même s'il s'agit, par exemple, d'un ensemble d'objets coûtant chacun bien moins que cette limite, mais dont le total atteint la limite!

*Tableau des amendements, par département et selon le proposant*  
(Voir annexe N° 1.)

En complément des amendements, et à propos du Service du contrôle financier, voici la motion votée à l'unanimité par la commission des finances:

**PROJET DE MOTION N° 42**  
«Réorganisation du Service du contrôle financier»

Considérant:

- la réorganisation et le manque de personnel au Service du contrôle financier;
- l'intérim assuré par une fiduciaire;
- la nécessité, aujourd'hui, de renforcer les contrôles et les audits internes,

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de renseigner la commission des finances sur le mandat confié à la fiduciaire, sur les étapes de réorganisation du Service du contrôle financier, ainsi que sur les coûts occasionnés par l'intérim en 1999 et 2000.

**7. Le projet de budget tel qu'il résulte des travaux de la commission des finances, en termes notamment de proposition de charges, revenus, amortissements, intérêts et – surtout – de déficit (Voir annexe N° 2.)**

En résumé:

	<i>Charges</i>	<i>Revenus</i> Millions de Fr.	<i>Déficit</i>
Projet initial du Conseil administratif	820,0	813,0	7,0
Modifications introduites par le Conseil administratif	+ 10,6	+ 7,7	+ 2,9
Projet définitif du Conseil administratif	830,6	820,7	9,9
Modifications résultant des décisions de la commission des finances	– 1,0	+ 0,1	– 1,1
Proposition de la commission des finances	829,6	820,8	8,8

A propos du déficit 2000, qu'il soit de 7,0, 9,9 ou 8,8 millions de francs, il ne représente que 0,9%, 1,2% ou 1,1% des charges, soit une proportion très faible.

Pour comparer, rappelons que, selon les comptes de 1997, la proportion était de 3,8%, selon le budget et les comptes 1998 de – respectivement – 7,1 et 2,0% et, selon le budget 1999, de 5,6%.

Comptes 1998	815,0	800,4	14,6
Budget 1999	823,4	777,5	45,9
Projet de budget 2000 selon la commission des finances	829,6	820,8	8,8
Différence projet 2000 - budget 1999	+ 6,2	+ 43,3	– 37,1

On constate que l'explication de cette amélioration entre 1999 et 2000 est simple: les charges ne diminuent pas, au contraire, mais les revenus sont censés progresser de + 5,6%, soit plus que les prévisions actuellement disponibles du Département cantonal des finances (voir ci-dessus, produit de l'impôt PP et PM: + 3,6 à + 3,7%).

*Commentaire du rapporteur général: il y a là un pari tout à fait optimiste du Conseil administratif! Premier rendez-vous au 24 novembre 1999, avec les prévisions revues de ce département, et 2<sup>e</sup> rendez-vous aux comptes 1999, puis 3<sup>e</sup> rendez-vous aux comptes 2000!*

8. **La position des partis** (ordre alphabétique)

1. *Alliance de gauche/Parti du Travail et Progressistes*

- regrette que tous les départements n'aient pas été traités de manière aussi détaillée que celui de M. André Hediger;
- néanmoins, le parti votera le budget.

2. *Alliance de gauche/SolidaritéS-Indépendants*

- regrette qu'il n'y ait pas eu, de la part du Conseil administratif et aussi du Conseil municipal, une reprise de la discussion au sujet de la rémunération du personnel;
- demande une amélioration de la présentation (commentaires beaucoup plus détaillés sur les variations proposées, à l'instar de ce qui est fait pour le Grand Conseil;
- dans le même ordre, il manque des informations sur les subventions (qui sont les divers subventionneurs et pour combien?);
- d'une manière générale, il faut revoir la procédure d'examen du budget, les rôles respectifs des commissions, dont surtout celui de la commission des finances;
- il conviendra d'introduire plus de transparence dans les investissements, y compris ceux portant sur de petits montants;
- n'accepte pas les critiques visant l'augmentation du budget des affaires sociales. En effet, Genève connaît une forte augmentation des précarités et de la pauvreté;
- d'une manière générale, le budget va dans le bon sens;
- pour l'AdG/SI, les priorités vont au social. Le parti souhaite également la reprise des mécanismes salariaux du personnel;
- en conclusion, le parti votera le budget.

3. *Démocrate-chrétien*

- selon ce qui a été convenu dans la fraction, compte tenu de l'arrivée de plusieurs nouveaux membres, le PDC examinera le projet de budget définitif et prendra sa position ensuite. C'est d'autant plus normal que le PDC n'est pas engagé dans le Conseil administratif;
- de toute façon, le projet initial du Conseil administratif a été sensiblement modifié et les travaux de la commission des finances ont montré qu'il y avait encore des incertitudes, tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes;

- il est rappelé que, depuis plusieurs années maintenant, le PDC, à l'échelon cantonal comme à celui des communes, a proposé que tout budget ne devrait pas présenter un déficit supérieur à 2% des charges. Lorsque ce ratio est dépassé, il convient de proposer des mesures soit de diminution des charges, soit d'augmentation des recettes. A voir le résultat de la votation sur la diminution des impôts, l'alternative actuelle ne comporte plus qu'un terme;
- conclusion: les 2 représentants du parti dans la commission ne se prononcent pas.

#### 4. *Libéral*

- le parti tient à préciser qu'il n'est pas favorable à la remise en cause des accords relatifs aux salaires;
- par rapport à l'initiative de ce parti, citée auparavant, il faut bien voir que le peuple l'a acceptée par 58% des votants, ce qui est un signe évident de la volonté des citoyennes et citoyens, dont il faut tenir compte;
- par ailleurs, il importe d'apporter un soutien plus marqué à la relance;
- pour l'organisation de l'administration, le parti regrette que le Conseil administratif ne poursuive plus l'effort d'application des fameuses 101 propositions;
- enfin, il regrette également que le Conseil administratif n'élabore pas le budget en partant du principe d'adapter les dépenses aux recettes;
- aussi, en conclusion, le parti votera «non» au budget et annonce un rapport de minorité.

#### 5. *Radical*

- depuis deux législatures, et la troisième qui commence présente la même situation, le Conseil administratif est doté d'une majorité;
- or, sur le plan de la recherche de l'équilibre budgétaire, on peut dire que tout est comme avant, tant en ce qui concerne les déficits, les investissements et le manque de critique de la politique de subventionnement;
- par exemple, pour la protection civile, on ne sent pas une volonté politique du Conseil administratif d'aller vers une direction nouvelle, en collaborant positivement dans le cadre du projet cantonal;
- il en va de même pour les agents de ville, là également face au projet cantonal;
- la GIM continue comme avant, alors qu'une réforme en profondeur est nécessaire;

- enfin, dans le domaine social, le temps est venu de faire des choix;
- il faut bien noter que, si la situation des finances de la Ville peut s'améliorer, ce sera grâce aux recettes supplémentaires – donc grâce à l'amélioration de la conjoncture – et non pas par la volonté du Conseil administratif de faire mieux;
- le problème de la rémunération du personnel est à reprendre;
- ainsi d'ailleurs que celui de la péréquation financière entre l'Etat et les autres communes;
- en conclusion, le parti dira «non» au budget.

#### 6. *Socialiste*

En préambule, le Parti socialiste tient à rappeler que, lors de la présentation du budget 2000 au Conseil municipal au mois de septembre, il a été très critique.

En effet, si dans un premier temps le fait de voir le projet de budget avec un déficit limité à 7 millions était satisfaisant, il est vite apparu que certaines recettes étaient totalement aléatoires, voir fantaisistes.

De plus, l'augmentation des charges était préoccupante.

Il fallait relever également que le budget financier quadriennal était un exercice de haut vol assez peu crédible.

Aujourd'hui, après le travail de la commission des finances, ce projet de budget est crédible.

En effet, le Conseil administratif, lors de la procédure habituelle des modifications budgétaires, est revenu à la raison en supprimant les recettes fantaisistes (– 5 millions sur les amendes d'ordre, – 4,4 millions sur des recettes liées à la réorganisation de la sécurité civile qui aurait englobé les pompiers) et en actualisant les recettes fiscales des personnes physiques (+ 4 millions) et des personnes morales (– 1,7 million). De plus, les recettes de la taxe professionnelle ont également été augmentées de 3,7 millions.

Cela a permis au Conseil administratif de présenter un projet de budget avec un déficit inférieur à 10 millions, tout en préservant les prestations.

Cependant, le Conseil administratif annonce un accord avec le conseiller d'Etat M. Gérard Ramseyer concernant une recette de 5 millions pour compenser l'impossibilité qu'ont les agents de ville de mettre des amendes, la loi concrétisant l'article constitutionnel voté en juin n'ayant pas été mise en chantier à temps. On attend donc une confirmation écrite du Conseil d'Etat, avant le 18 décembre 1999, sinon il faudra également enlever cette recette.

De plus, le Conseil d'Etat annonce une nouvelle évaluation des recettes fiscales pour le 24 novembre 1999, peut-être faudra-t-il que le Conseil administratif modifie à nouveau ce projet de budget?

La commission des finances a encore procédé à quelques économies (– 1 million), notamment en supprimant des investissements cachés dans le budget de fonctionnement.

Pour l'avenir, il faut poursuivre les efforts entrepris pour la mise en place de la comptabilité analytique et le contrôle de gestion et réorganiser le Contrôle financier.

Le Parti socialiste relève que les investissements restent soutenus, ce qui est une aide bienvenue à l'économie et à l'emploi; reste inquiet, car, pour l'an prochain, il faudra trouver 20 millions d'économies ou de recettes pour présenter un budget équilibré (déficit 2000 + salaires du personnel).

Ce n'est pas le budget financier quadriennal présenté qui va nous rassurer à ce jour.

Pendant, le Parti socialiste votera ce projet de budget 2000.

#### 7. *Les Verts*

- lors de la présentation du budget en séance plénière, les Verts ont émis une appréciation sévère au sujet de l'inscription de recettes pour le moins hypothétiques (amendes d'ordre par exemple) et se déclarent satisfaits que le Conseil administratif soit revenu à la réalité;
- il est judicieux de soustraire un maximum d'investissements du budget de fonctionnement, de façon que le Conseil municipal puisse se prononcer politiquement sur ces crédits;
- le processus actuel d'examen du budget ne donne pas satisfaction. Les Verts proposent la création d'un groupe de travail, composé d'un représentant par parti et ayant pour mission de présenter une nouvelle procédure;
- il est certain que l'on va vers une révision de la rémunération du personnel et le parti invite le Conseil administratif à commencer les travaux dès le début de l'an 2000;
- en ce qui concerne le Contrôle financier, sa réorganisation s'impose, dans le sens de le rendre autonome par rapport au Conseil administratif;
- dans le même ordre d'idée, le parti apporte son soutien à l'expérience de contrôle de gestion qui a démarré. Ce sera un outil de plus à la disposition de la commission des finances, au même titre que la comptabilité analytique;
- conclusion: le parti soutiendra le budget.

9. **Vote des arrêtés par la commission des finances**

- Arrêté 1: accepté par 8 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve), 5 non (3 L, 2 R) et 2 abstentions (DC).
- Arrêté 2: accepté par 8 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve), 5 non (3 L, 2 R) et 2 abstentions (DC).
- Arrêté 3: accepté par 8 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S, 2 Ve), 5 non (3 L, 2 R) et 2 abstentions (DC).

*PROJETS D'ARRÊTÉS*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

**Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement**

*Article premier.* – Budget de fonctionnement

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à 829 574 006 francs sous déduction de 76 338 496 francs représentant les imputations internes soit 753 235 510 francs et les revenus à 820 759 463 francs sous déduction de 76 338 496 francs représentant les imputations internes soit 744 420 967 francs.

L'excédent de charges présumé s'élève à 8 814 543 francs.

*Art. 2.* – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	Fr. 98 071 157
recettes	Fr. 2 352 000
investissements nets	Fr. 95 719 157

b) patrimoine financier		
dépenses	Fr.	20 290 843
recettes	Fr.	450 000
investissements nets	Fr.	19 840 843
c) total		
dépenses	Fr.	118 362 000
recettes	Fr.	2 802 000
investissements nets	Fr.	115 560 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

#### Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

a) patrimoine administratif		
investissements nets		Fr. 95 719 157
amortissements	Fr.	59 477 358
moins déficit du budget de fonctionnement	– Fr.	8 814 543
autofinancement		<u>Fr. 50 662 815</u>
insuffisance de financement		Fr. 45 056 342
b) patrimoine financier		
investissements nets	Fr.	19 840 843
amortissements (autofinancement)	Fr.	275 505
insuffisance de financement	Fr.	19 565 338
c) total		
investissements nets	Fr.	115 560 000
amortissements	Fr.	59 752 863
moins déficit du budget de fonctionnement	– Fr.	8 814 543
autofinancement		<u>Fr. 50 938 320</u>
insuffisance de financement	Fr.	64 621 680

Le solde non couvert au montant de 64 621 680 francs est financé par le recours à l'emprunt.

#### Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 8 814 543 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

### **Arrêté 2. – Centimes additionnels**

#### *Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2000, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

#### *Art. 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2000 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

#### *Art. 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2000.

### **Arrêté 3. – Emprunts**

#### *Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2000 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 65 000 000 de francs.

#### *Art. 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

#### *Art. 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2000, les divers emprunts ou prêts de la Caisse d'assurance du personnel qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

### 10. Quelques constats de la commission des finances relatifs au mode de traitement du budget

Ainsi que cela a été évoqué au début de ce rapport, la procédure en vigueur pour l'examen du projet de budget a été appliquée à quatre reprises. On peut admettre qu'elle n'est plus en rodage et des enseignements peuvent être tirés valablement.

Certes, comme voulu initialement, le partage de l'examen du budget entre cinq commissions spécialisées et la commission des finances a bien pour effet de «démocratiser» l'opération. Au lieu que ce ne soit que les quinze membres de la commission des finances, c'est bien plus de la moitié des quatre-vingts conseillers municipaux qui interviennent dans le processus. De ce point de vue, le but est atteint. Et si l'on demande leur avis aux membres des commissions spécialisées, vraisemblablement, ils diront leur satisfaction.

Par contre, cette année à nouveau, la commission des finances a ressenti une lourdeur évidente dans son travail, pour plusieurs raisons. Sans prétendre être exhaustif, citons-en quelques-unes:

- magistrats et collaborateurs sollicités 2 à 3 fois, alors même que les magistrats ont un agenda bien rempli;
- questions identiques posées par la commission spécialisée et la commission des finances;
- malgré tout, temps de travail trop bref pour les commissions spécialisées si elles entendent présenter leur rapport à la commission des finances en temps voulu;
- supplément de travail pour la commission des finances qui doit consacrer du temps aux commissions spécialisées, au détriment d'un meilleur approfondissement des sujets;

Autrement dit, pour l'étude du projet de budget 2001, il sera indispensable de revoir la formule, par exemple:

- en revenant au seul traitement par la commission des finances, quitte à ce qu'elle répartisse le travail en sous-commission des finances, comme le fait, avec succès semble-t-il, le Grand Conseil;
- ou en faisant travailler conjointement les commissions spécialisées et la commission des finances (séances avec 30 membres);
- ou encore? A méditer dès janvier 2000!

Par contre, une amélioration facile et certainement efficace: l'introduction de commentaires beaucoup plus complets en regard direct de toutes les modifications (les majeures seulement? A voir la définition des «majeures») proposées par le Conseil administratif, ligne par ligne. C'est ainsi que l'on procède à l'Etat.

Une amélioration de l'information est également à apporter en ce qui concerne les subventions: revenus totaux des subventionnés, quels sont les autres subventionneurs, etc.

Il conviendra néanmoins d'introduire plus de transparence dans les investissements, y compris ceux portant sur de petits montants.

La commission des finances demande instamment au Conseil administratif de bloquer les modifications de rubriques et d'affectation des recettes et dépenses qui ont pour effet – fort fâcheux – d'empêcher les comparaisons au fil du temps. En cas de besoin de modifier, il convient alors de reconstituer les séries sur une période de quelques (5?) années antérieures.

Enfin, la commission des finances souhaite recevoir, en juin de chaque année, la mise à jour des statistiques, en raison de leur utilité pour l'examen du budget, voire des comptes.

## 11. Derniers commentaires du rapporteur général

*A ceux qui voient déjà le retour au beau temps des finances de la Ville de Genève (pourvu qu'ils aient raison!), il ne me semble pas inutile de rappeler – à nouveau – que le Canton et l'ensemble des communes du canton de Genève, en 1997 (derniers chiffres disponibles), étaient en 2<sup>e</sup> position pour l'ensemble des dépenses par habitant, après déduction des contributions de la Confédération:*

01. Bâle-Ville	16 672
02. Genève	15 827
03. Zurich	11 749
04. Vaud	11 022
05. Zoug	10 572
06. Neuchâtel	10 524
07. Grisons	10 251
08. Tessin	10 098
09. Schaffhouse	9 994
10. Berne	9 781

*A noter que la comparaison n'est pas possible entre les villes, en raison de la diversité des statuts.*

*Si l'on admet que la charge de la dette ne sert pas directement à la fourniture de prestations à la population, au contraire, et que le peuple des contribuables (du moins sa majorité de 58%) préfère diminuer la charge fiscale, on peut considérer que l'assainissement des finances de la Ville de Genève doit rester une priorité, dans la perspective d'une saine politique (= priorité à ceux qui ont le moins) sociale et salariale, à moyen terme.*







































## 12. Rapports des commissions spécialisées

### **Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2000 du département des finances et de l'administration générale.**

#### **Rapporteur: M. Daniel Sormanni.**

La commission des finances s'est réunie le 28 septembre et le 3 novembre 1999, sous la présidence de M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret, pour étudier le budget du département.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Micheline Pürro que la commission des finances remercie tout particulièrement.

#### **Préambule**

Le projet de budget 2000 a été renvoyé à la commission des finances pour étude le 15 septembre 1999.

Le 28 septembre 1999, M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, chargé du département des finances et de l'administration générale, est auditionné par la commission des finances; il est accompagné de M. Jean Erhardt, secrétaire général, de M. Eric Hermann, directeur de la Direction des finances, de M. Jean-Paul Santoni, chef de service à l'Office du personnel, de M. Aimé Mariaux, chef du Service de la comptabilité générale et du budget, de M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine, responsable du budget, de M. Philippe Esteban, adjoint de direction à la Direction des finances, et de M. Charles Lassauce, adjoint de direction à la Direction des finances.

#### **Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2000**

M. Pierre Muller rappelle encore une fois que le retour à l'équilibre financier est prévu pour 2001, terme du plan de retour à l'équilibre accepté par l'Etat.

Les principales options retenues par le Conseil administratif pour le projet de budget 2000 sont les suivantes:

##### *1. Options stratégiques*

L'aggravation des déficits publics depuis le début des années 1990, dont les causes sont l'évolution de la situation économique, les charges structurelles trop

importantes par rapport aux revenus et les mutations sociales, n'a pas pu être compensée, malgré d'importantes mesures de rationalisation et d'économie et l'amélioration, tangible depuis 1998, de la conjoncture économique.

## 2. *Options fondamentales*

- Maintien des centimes additionnels à 45,5.
- Limitation du déficit à 7 millions de francs.
- Maintien des charges de fonctionnement directes (sans les amortissements) au niveau du budget 1999.

## 3. *Autres options*

### 3.1 *Personnel (charges du chapitre 30)*

- Gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13<sup>e</sup> salaire et des promotions, conformément aux délibérations votées le 10 février 1998.
- La masse salariale a été globalement réduite de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants.

### 3.2 Biens, services et marchandises (charges du chapitre 31)

Maintien au niveau du budget 1999, exception faite des cas particuliers, par exemple les nouvelles antennes du Service social engendrant des coûts supplémentaires (loyers, fournitures, etc.) et les augmentations des tarifs des Service industriels de Genève.

En outre, dès 2000, les frais d'emprunts seront amortis pendant la durée de ceux-ci.

### 3.3 Subventions et allocations (charges du chapitre 36)

Les augmentations principales concernent l'aide personnalisée aux locataires, le budget de la petite enfance, les allocations sociales et les arts de la scène.

### 3.4 Revenus divers

Enregistrement des honoraires «de promotion» dont la contrepartie est portée à la charge des investissements.

Vu la nécessité pour une collectivité publique d'appliquer les accords sur les marchés publics (AIMP), les taux suivants ont été retenus: 4% pour les constructions neuves et 5% pour les rénovations.

### 3.5 Investissements

Ceux-ci sont prévus à hauteur de 118,4 millions de francs en diminution de 19,4 millions par rapport à 1999.

### **Discussion**

Plusieurs commissaires relèvent que certaines recettes inscrites dans le projet de budget 2000 sont plus qu'aléatoires et qu'il serait plus raisonnable de les retirer.

Il s'agit des recettes des amendes d'ordre portées à 10 millions (dont 5 millions de ristourne de l'Etat), alors qu'aucun accord n'est intervenu au moment de la rédaction de ces lignes. De plus, malgré la modification constitutionnelle de juin 1999, les agents de ville n'ont toujours pas l'autorisation d'infliger des amendes, car cela implique le vote d'une loi par les député et la négociation d'une nouvelle convention avec l'Etat, et des recettes nouvelles budgétisées au SIS pour un montant de 4,4 millions, au titre du nouveau projet de sécurité civile cantonal.

Il est également demandé à M. le maire de porter à la connaissance de la commission des finances la lettre du Département cantonal des finances, envoyée à toutes les communes, concernant les prévisions fiscales pour l'exercice 2000, ainsi que la lettre du Département de l'intérieur, chargé de la surveillance des communes, qui donne son accord sur le projet de budget préparé par le Conseil administratif.

### **Projet de budget 2000 du département des finances et de l'administration générale.**

Les charges du département se montent à 265 921 304 francs, en baisse de 2,8% par rapport au budget 1999.

Les revenus du département se montent à 725 092 353 francs, en hausse de 2,8% par rapport au budget 1999.

*Q.* Les honoraires de promotion budgétisés dans les recettes et facturés aux investissements sont-ils conformes à la LAC?

*R.* C'est une pratique autorisée, conforme à la LAC. Les autres communes et les privés le font également.

*Q.* Pourquoi les taux pratiqués par la Ville sont-ils supérieurs de 1% à ceux des privés?

*R.* Les procédures pour une commune sont plus complexes, car il faut appliquer les accords sur les marchés publics (AIMP), qui sont complexes et induisent un travail supplémentaire.

*Q.* Serait-il possible d'obtenir les taux appliqués par les collectivités publiques pour le calcul de l'augmentation des revenus?

*R.* La Ville de Genève fait partie d'un comité de perspectives économiques qui recommande à chaque commune d'être très prudente.

Il ne faut pas oublier que la typologie des autres communes n'est pas du tout la même.

*Q.* Comment a été évalué le chiffre budgétisé pour les recettes de la taxe professionnelle, sachant que les recettes 1998 sont très bonnes?

*R.* Le chiffre de 1998 comprenait un important rattrapage d'années antérieures. Le montant réel, pour l'année, était plus bas.

*Q.* Pour ce qui est de la maîtrise de l'aide personnalisée, vous anticipez une augmentation de la nécessité de cette aide?

*R.* Nous avons fait un grand pas en avant en introduisant le décompte individuel par immeuble.

*Q.* Peut-on prendre en considération l'évolution de l'indicateur de qualité?

*R.* Tous les trois mois, nous analysons l'évolution des mètres carrés disponibles, le nombre de réclamations de la part des locataires, etc.

*Q.* Que signifient 39 concierges dont 11 auxiliaires fixes?

*R.* Un fonctionnaire est engagé sous un contrat de droit public, alors qu'un auxiliaire fixe est engagé sous contrat privé, cela est le cas par exemple pour les étrangers.

*Q.* Dans le budget, ne serait-il pas possible de faire deux colonnes, soit une colonne «vrais temporaires» et une autre «faux temporaires»?

*R.* Le problème va être réglé sous peu, étant donné qu'il n'y aura bientôt plus de temporaire du tout. Tous les cas vont être réglés

*Q.* Pourquoi la rubrique 8001.318 augmente-t-elle de 40 000 francs, vu qu'au sein de la Ville de Genève on trouve plusieurs juristes?

*R.* Vu l'augmentation faramineuse du contentieux, nos juristes n'arrivent plus à faire face et nous nous voyons contraints d'accorder des mandats à l'extérieur.

*Q.* Pourquoi une augmentation sur le compte 1000.318?

*R.* Nous avons dû créer un nouveau poste à l'Office du personnel, suite à la création d'une commission «sécurité, hygiène et santé dans les entreprises».

*Q.* Qu'en est-il de la politique d'aide au chômage?

*R.* La Ville de Genève s'est fait rembourser, au centime près, ce qui lui était dû par le biais de cette politique d'aide aux chômeurs. Il y a 242 chômeurs qui travaillent à la Ville.

*Q.* Comment la valeur de l'impôt sur les chiens a-t-elle été calculée?

*R.* Les calculs sont basés sur la moitié des chiens du canton, soit 3500.

*Q.* Différents parkings ne paient pas de droit de superficie, est-ce vrai?

*R.* En effet, il y a une convention avec certains parkings.

### **Modifications par le Conseil administratif du projet de budget 2000**

*M.* Pierre Muller explique que ces modifications sont une opération de routine; en effet, un budget n'est pas fixe ni monolithique. De nouvelles prestations apparaissent, à savoir les prestations en nature, ce qui donne une image plus réaliste des comptes.

D'une manière générale, il y a un accroissement des pertes de 2,9 millions, soit un total de 9 925 663 francs pour l'an 2000.

Dans les grandes lignes, une chose importante ressort, soit l'augmentation du centime additionnel pour les personnes physiques (+ 4 004 000 francs), et la diminution du centime additionnel pour les personnes morales (- 1 729 000 francs). La taxe professionnelle a également été augmentée (+ 3 700 000 francs). L'inscription, dans le budget, d'un revenu des biens avait été oubliée, à savoir le fermage du Restaurant de la Perle du Lac.

A une remarque d'un commissaire qui constate, avec satisfaction, que maintenant les recettes budgétées concernant les impôts des personnes physique et des personnes morales sont exactement conformes aux prévisions contenues dans la lettre du Département cantonal des finances, *M.* Pierre Muller répond que le budget est une tendance et qu'il y a toujours des impondérables qui surgissent. En ce qui concerne les amendes d'ordre, le Conseil administratif supputait un résultat positif aux négociations. Un certain nombre d'événements se sont produits et ont obligé le Conseil administratif à modifier le budget.

Après une négociation avec le chef du DJPT, le Conseil administratif a obtenu que l'Etat ristourne, en 2000, 5 millions sur le produit des amendes pour assurer la transition avec la future nouvelle convention Ville/Etat sur la délégation de compétences aux agents de ville.

Il faudra que cet accord soit véritablement concrétisé par écrit d'ici le vote du budget le 18 décembre.

La budgétisation des prestations en nature est une exigence légale, de plus on voit ainsi apparaître les bénéficiaires.

Des détails sont fournis sur la façon dont sont estimés les loyers et sur le montant qu'ils représentent.

Les prix du marché sont la base du calcul, par exemple:

- les bureaux Fr. 260.-/m<sup>2</sup>
- les arcades Fr. 270.-/m<sup>2</sup>
- les dépôts Fr. 100.-/m<sup>2</sup>

Loyer total = envers des tiers 4,8 millions  
interne 0,7 million

*Q.* Le montant imputé aux frais de médiation correspond-t-il à une ancienne facture concernant une certaine affaire ou à de la prévention?

*R.* Nous voulons offrir au personnel la possibilité de faire appel à un médiateur; le montant en question correspond donc aux frais qui, nous imaginons, pourraient en découler. Les personnes concernées pourront choisir le médiateur à l'intérieur ou à l'extérieur de l'administration.

#### *Commentaires personnels du rapporteur*

*Il s'avère que les remarques et critiques de certains groupes émises lors de la présentation de ce budget 2000 au Conseil municipal étaient justifiées.*

*En effet, le Conseil administratif, lors de la présentation des modifications budgétaires, procédure habituelle il est vrai, a décidé d'apporter des modifications importantes à ce budget.*

*Les recettes provenant des impôts des personnes physiques et des personnes morales et les revenus de la taxe professionnelle ont été modifiés dans d'importantes proportions, et le retour à la raison sur les recettes d'amendes d'ordre et l'abandon de l'utopie de quelconques recettes concernant le projet cantonal de sécurité civile ont été opérés.*

*Il reste néanmoins 5 millions de recettes pour les amendes d'ordre, or, au moment de la rédaction de ce rapport, aucune certitude que ces recettes pourront être effectives en 2000 existe.*

*En effet, une loi cantonale doit être votée pour concrétiser la modification constitutionnelle votée en juin 1999. Alors seulement, la Ville pourra négocier avec l'Etat une nouvelle convention.*

*Il faudra donc attendre la concrétisation, par écrit, de l'accord passé entre le chef du DJPT et le Conseil administratif pour être certain de la recette budgétisée sur les amendes d'ordre.*

*Enfin, le Contrôle financier a connu des turbulences en 1999; il s'agira donc de veiller à sa reconstruction et, pendant la transition, de s'assurer que la fiduciaire puisse assurer son mandat en toute indépendance.*

## **Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2000.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie le 27 septembre et les 11 et 25 octobre 1999, sous la présidence de M. Jean-Charles Rielle. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Guenevere Paychère; qu'elle soit remerciée pour l'excellente qualité de ses prestations.

### **Préambule**

L'étude de ce projet de budget, concernant l'informatique et la communication, n'est pas évidente; en effet, on retrouve de l'informatique dans tous les départements, ainsi que de la communication écrite, visuelle ou de la téléphonie. Il est donc difficile d'avoir une vue d'ensemble ou une stratégie politique s'appliquant à l'ensemble des objets concernés. La commission a étudié très soigneusement ces différents objets pour vous en donner l'image la plus objective possible.

### **Les séances et auditions**

#### **Séance du 27 septembre 1999**

*Audition de MM. Jean Erhardt, secrétaire général, Eric Hermann, directeur de la Direction des finances, Robert Rapin, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI), et Eric Favre, directeur adjoint à la DSI*

M. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, chargé du département des finances et de l'administration générale, n'a pas pu participer à cette audition.

Anticipant les demandes de la commission sur les documents utiles pour l'étude du projet de budget 2000, M. Robert Rapin nous a remis d'emblée un document (en annexe) comprenant des graphiques, une information sur le passage à l'an 2000, un tableau sur les amortissements et le projet de budget à cinq positions contenant toutes les rubriques des différents départements concernant l'informatique et la communication, ainsi qu'une présentation de la DSI, un bilan de la législature 1995-1999 et les perspectives d'avenir. Ainsi, la commission a pu se mettre tout de suite au travail en posant de nombreuses questions auxquelles répondent MM. Robert Rapin, Eric Favre et Jean Erhardt.

M. Robert Rapin nous commente le document annexé. En première page, on peut constater une baisse des charges de 380 000 francs et une légère augmentation des recettes de 40 000 francs. Ces recettes sont stables mais faibles, le but de la DSI n'étant pas d'en faire; elles proviennent essentiellement de prestations vendues à la CAP, d'une expertise pour la Société d'exploitation du casino, d'heures d'assistance pour le passage à l'an 2000 pour des associations (syndicats patronaux) et, pour une petite part, de la vente d'anciens équipements. Les prestations sont variables: il peut s'agir d'un raccordement au réseau ou d'une expertise, essentiellement pour des organismes subventionnés. Il est évident que, si cette activité devait se développer, il faudrait du personnel supplémentaire; mais cela dépend de la volonté politique de la Ville.

Les ressources humaines, qui sont passées de 41 postes en 1994 à 39 en 1996, devraient remonter à 40 postes en l'an 2000 pour faire face à l'augmentation du volume d'informations disponibles en ligne, lequel double chaque année depuis 1995. Le fléchissement de la courbe, d'environ 30%, observé en 1999 est lié à la restructuration du serveur (ordinateur sur lequel sont stockés les programmes et les données à partager entre plusieurs utilisateurs et gérant les accès aux informations); plusieurs petits serveurs ayant été remplacés par un serveur plus performant.

Le développement des systèmes informatiques entraîne une augmentation du travail lié à la réalisation des systèmes et à leur maintenance. Le nombre des utilisateurs passe de moins de 1000 postes en 1993 à plus de 1600 postes pour l'an 2000. On constate une diminution des terminaux (dispositifs, souvent constitués d'un écran et d'un clavier, permettant de communiquer avec un ordinateur, localement ou à distance, dépourvus de capacités autonomes), qui sont de moins en moins utilisés et remplacés par des postes «intelligents» ayant une autonomie de travail et pouvant être raccordés au réseau.

L'évolution du raccord au réseau suit son cours: un réseau fédérateur a été constitué avec, comme colonne vertébrale, la fibre optique, en collaboration avec Swisscom. Il est opérationnel pour les sites principaux et les sites secondaires de premier niveau, telles les bibliothèques municipales de quartier; la DSI reçoit des demandes pour des sites secondaires de deuxième niveau, telle la Comédie. Ces demandes sont évaluées pour voir ce que leur raccordement impliquerait. En résumé, tout le personnel de l'administration peut communiquer avec le réseau.

Le coût du passage à l'an 2000 avait été estimé, en 1996, à 1 000 000 de francs, répartis sur les tranches annuelles des PIQ. 850 000 francs ont déjà été investis et il resterait encore 150 000 francs de disponibles, somme qui ne sera peut-être pas nécessaire. Le décompte final sera connu lorsque tous les comptes seront bouclés.

Les PIQ (plans informatiques quadriennaux), votés en tranches annuelles d'environ 3 000 000 de francs, empêchent tout chevauchement entre fonctionnement et investissement; le prochain, le PIQ 1999, devrait être présenté au début de l'an 2000. Après avoir pris un certain retard lors du vote du PIQ 1996, le Conseil municipal est aujourd'hui presque à jour. En effet, les PIQ sont présentés en tranches successives et il n'est pas possible d'en élaborer un nouveau tant que le précédent n'a pas été voté, son contenu dépendant de l'acceptation et des éventuelles modifications apportées à celui-ci. Les acquisitions des appareils votés dans les PIQ se font dans le cadre de l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) avec les cantons romands, ce qui permet d'obtenir des rabais de quantité.

La ligne concernant le personnel temporaire, supprimée par la commission l'an dernier, est réintroduite pour l'an 2000; en effet, la DSI a besoin de personnel temporaire lors de pointes critiques. Ces dernières années, environ 400 000 francs ont été dépensés à cet effet; c'est donc par l'expérience passée que cette ligne est justifiée.

Le matériel en leasing disparaît au budget 2000: la Ville de Genève s'est désengagée de tous les leasings concernant les serveurs AS/400, plutôt obsolètes. Concernant la gestion des stocks, il n'existe qu'un stock de transit de quatre mois pour les appareils acquis dans le cadre des PIQ. Ces appareils sont rapidement répartis dans les services, en fonction des priorités. Les anciens appareils stockés sont ceux qui sont passés dans plusieurs services selon les besoins et qui sont considérés comme obsolètes. Ils sont largement amortis et sont destinés à la vente à des associations, ou dans le cadre d'une coopération.

Le tableau des amortissements ordinaires et des intérêts répartis montre l'éclatement de chaque investissement. Cela a été calculé et mis en place par le département des finances. Ainsi, lorsque, en 1997, la DSI a repris les charges de la téléphonie, elle en a également repris les intérêts et les amortissements qui y étaient liés.

Les téléphones mobiles ne représentent qu'une petite part des frais de téléphone. Pour obtenir un tel appareil, il faut remplir un formulaire de DMT (demande de moyen téléphonique), cosigné par le chef de service et le directeur du département ou le secrétaire général; il faut en justifier le besoin pour des déplacements, etc. Dans ce domaine, la Ville de Genève n'a pas le choix des opérateurs, ayant des contrats de vingt ans avec Swisscom pour les leasings des centraux. D'autre part, Swisscom accorde des rabais sur les communications aux administrations, et l'ensemble des administrations romandes est regroupé pour faire des appels d'offre.

Le degré d'ouverture du réseau téléphonique pour le personnel peut être limité au réseau local, national ou international. Le détail des communications

peut être demandé par les services, le personnel étant averti de cette démarche. Les moyens de contrôle existent. Pour Internet, cela fonctionne selon le même principe; à défaut, le poste est connecté à Intranet, réseau interne, mais près de 50% du personnel est relié à Internet. La Ville de Genève dispose, à l'Université, d'un serveur commun à l'Etat, à la Ville et à l'Université, et la facturation s'établit en fonction du volume d'informations. Les coûts sont ainsi répartis et c'est actuellement la meilleure offre.

La perspective d'avenir de la DSI est, en priorité, le développement du projet Candide pour la mise sur système informatique du Palais Eynard. La gestion électronique des documents, comme le *Mémorial*, et de l'archivage permettra de stabiliser, et même de diminuer, la consommation de papier. Il reste à régler le problème de la mise à disposition des informations au public. La DSI travaille actuellement sur ce projet, qui concerne tous les conseillers municipaux, sur Lotus Notes (groupware – logiciel de productivité de groupe – créé par Lotus, un des leaders mondiaux de logiciels pour micro-ordinateurs (IBM). Une séance consacrée à sa présentation pourrait être organisée.

*Quelques questions et réponses liées à des rubriques précises:*

Pourquoi le compte 000900.43411, «Prestations de service en faveur de tiers», absent en 1999, réapparaît-il au budget 2000?

Il s'agit d'un transfert des refacturations de la DSI du groupe 436 au groupe 434: c'est donc un changement de rubrique. L'actuel chef comptable est en train de mettre de l'ordre dans ces rubriques et, à l'avenir, il devrait y avoir de moins en moins de modifications de ce type.

Qu'en est-il du bulletin d'information du personnel et quel est son coût?

Le *VG Magazine* se porte très bien: sa nouvelle mouture a rencontré un écho positif et il semble répondre aux besoins. La commission du personnel participe à sa rédaction. Le détail du coût n'est pas connu, car il est essentiellement produit par des collaborateurs.

Que devient la cellule 400.700 concernant les agents de ville?

La cellule 400.700 est à lire avec la cellule 400.500, le Service des agents de ville et le Service du domaine public ayant fusionné. Le surcoût de cette cellule est lié à la maintenance du système de gestion du domaine public.

Le total de la rubrique 31503, «Entretien de matériel informatique par des tiers», est de 2 351 900 francs, répartis entre différents contrats: combien y en a-t-il et ne serait-il pas possible de les regrouper afin d'en diminuer le coût?

Il y a une cinquantaine de contrats qu'il n'est pas possible de regrouper, chaque fournisseur établissant son contrat de maintenance. De plus, le matériel fonctionne sur différentes plates-formes afin de privilégier la souplesse d'utilisation. La stratégie est d'avoir des systèmes ouverts et hétérogènes.

Les «Travaux informatiques effectués par des tiers» (rubrique 31827) sont-ils des contrats?

Ce sont des travaux faits en régie sur ce compte. Les opérations demandées sont hors contrat (conseils, etc.). Par exemple, pour la bibliothèque, il s'agit du système VTLS (acronyme anglais de Virginia Tech Library System, nouveau système d'information des bibliothèques, remplaçant SIBIL (Système d'information des bibliothèques Lausanne), qui fonctionne en partenariat avec l'Université et d'autres cantons. La facture est reçue par l'Université qui la répartit en fonction du volume de notes bibliographiques effectuées.

Dans la rubrique 31843, «Liaisons informatiques», toutes les liaisons informatiques sont regroupées pour en contrôler la situation; il n'y en a plus dans les services.

Plusieurs commissaires trouvent la somme de 2 712 200 francs de la rubrique 31845, «Téléphone», très importante, notamment la somme de 230 000 francs pour les écoles.

Le réseau téléphonique de la Ville de Genève comprend non seulement des installations qui font partie intégrante du réseau TVG 418 (téléphonie Ville de Genève), mais également des installations situées hors réseau TVG. Actuellement, il existe environ 2500 raccordements sur le réseau TVG (interne), 1200 lignes et une centaine de centraux hors réseau TVG.

Par ordre d'importance financière, la répartition par type de charge s'articule comme suit, réseau TVG et hors réseau:

	Fr.	%
Infrastructures (centraux, appareils, maintenance et gestion)	1 362 200.–	50
Frais de communication	1 000 000.–	37
Abonnements	350 000.–	13
Montant total figurant au projet de budget 2000	2 712 200.–	100

Le montant total de la rubrique 31845 comprend donc tous les frais de communications et d'abonnements, ainsi que les infrastructures. Pour les écoles, il s'agit du total des dépenses de l'ensemble des bâtiments scolaires. Dans chaque bâtiment, le nombre de postes de téléphones est fixé par la loi. Cela représente un grand nombre d'utilisateurs (enseignants, parascolaire) et de communications.

Pour le Grand Théâtre, cette ligne produit des recettes (cf. ligne 310255.43623). C'est le seul cas où ces frais sont entièrement refacturés, car c'est un organisme subventionné. Au Musée d'art et d'histoire, ce n'est pas que le téléphone du musée, mais aussi ceux des ateliers.

Les questions concernant l'AGI (Agence genevoise d'information) et Léman Bleu seront traitées lors d'une prochaine séance.

### **Séance du 11 octobre 1999**

*Audition de MM. Albert Knechtli, président de Léman Bleu Télévision, et Daniel Bernard, directeur de production*

#### Léman Bleu Télévision

La situation de Léman Bleu a évolué depuis la dernière rencontre avec la commission, il y a environ deux ans. En 1998, la direction est devenue collégiale. Elle est composée de trois membres, les objectifs à atteindre étant triple: compression du budget, hausse de l'audience et hausse du volume de publicité. La direction peut annoncer que le budget d'exploitation de la chaîne a diminué de 400 000 francs en deux ans, représentant une diminution de 30%.

Entre juin 1998 et juin 1999, l'audience quotidienne moyenne a augmenté de 324%, le nombre de spectateurs quotidiens étant de 30 800. Enfin, les recettes publicitaires sont passées de 246 000 francs à 320 000 francs et l'année à venir s'annonce bien. Ces résultats positifs ont été obtenus grâce à la motivation de la direction et du personnel. La structure du personnel a été modifiée: à la place de postes à temps partiel et à durée limitée, il y a dix collaborateurs à plein temps. Le personnel est plus stable et son engagement plus fort.

En ce qui concerne les locaux, leur surface a été diminuée, ce qui a permis de réduire les dépenses liées à leur location. M. Albert Knechtli rappelle que cette évolution n'a été possible qu'avec le soutien du Conseil municipal et de la Ville de Genève qui ont encouragé et subventionné cette télévision de proximité.

MM. Albert Knechtli et Daniel Bernard répondent aux questions des membres de la commission.

Quel est l'avenir de Léman Bleu?

Deux directions sont définies. La première concerne la collaboration de l'Etat et des communes autres que la Ville de Genève. Un processus de subvention a déjà été engagé avec l'Association des communes genevoises (ACG) dans la coproduction de magazines, comme le magazine Sésame, qui permettra de découvrir les institutions genevoises, publiques et privées. C'est un mode de sub-

ventionnement qui devrait convenir à l'Etat, celui-ci ayant annoncé qu'il n'avait pas l'intention de subventionner une télévision de proximité. Il pourrait participer à des coproductions d'information sur le fonctionnement de l'Etat, notamment sur la fiscalité et le budget. Pour les communes, le titre du magazine a déjà été trouvé: «Périphérie». La commune de Vernier a décidé d'inscrire une ligne à son budget pour utiliser Léman Bleu pour faire de la communication.

La deuxième direction concerne la collaboration avec d'autres télévisions locales de la région lémanique afin d'accroître le champ d'audience de Léman Bleu. Une première collaboration a été réalisée avec TVLR, la chaîne de la région lausannoise, et Ici TV de Vevey pour l'été passé; des reportages sur le Festival de jazz de Montreux, sur la Fête des vigneron et les Fêtes de Genève ont pu être montrés. Ils ont rencontré un fort taux d'audience. L'an prochain, ce pourrait être le Paléo Festival qui pourrait être présenté. De plus, les programmes ne seraient plus interrompus pendant l'été. La collaboration avec ces deux chaînes permettrait aussi d'intéresser la publicité d'envergure nationale, mais, pour cela, il faudrait synchroniser les débuts des journaux respectifs. Cela correspond aussi à un souci de visibilité pour la presse écrite; l'annonce des programmes des télévisions locales permettrait une plus grande notoriété de ces chaînes.

La collaboration avec les télévisions locales françaises reste à développer; avant, il y avait trois chaînes qui ont malheureusement disparu. Leurs fréquences d'émission doivent être réattribuées par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuelle). Deux projets de repreneurs ont déjà été présentés. Il y a une possibilité de développement pour Léman Bleu, dont la direction a mis sur pied un projet de décrochage pendant le journal télévisé. Ce sera au CSA de choisir entre les différents projets.

Le président de la commission de l'informatique et de la communication estime qu'aujourd'hui Léman Bleu a acquis ses lettres de noblesse et qu'il a pu en apprécier les qualités dans le cadre de ses activités professionnelles et le sérieux du démarchage des personnes en charge de la publicité. Le fait qu'il diffuse ses émissions en boucle est un bien. Des commissaires aimeraient y trouver une émission scientifique accessible à tous, d'autres en souhaitent une pour les cinéphiles. Ce ne sont pas les idées qui manquent...

Cette chaîne de télévision est regardée en moyenne 30 à 55 minutes, par 4000 à 5000 téléspectateurs, pour les retransmissions des séances du Conseil municipal, avec des pointes de 8000 à 10 000 téléspectateurs; un magazine comme Multimédia est suivi par 55 000 personnes. Le comptage se fait par Publisuisse, au moyen de boîtes placées dans 3000 ménages; sur ces 3000 boîtes, seules 1000 sont prises en compte, dont environ 150 pour Genève. Concernant les séances du Conseil municipal, certaines améliorations devraient intervenir: six

caméras vont être installées dans la salle, afin d'avoir une meilleure qualité d'image. Des propositions sont faites par la commission: ne pourrait-on pas mettre un sous-titrage pour indiquer au téléspectateur le sujet du débat en cours?

Léman Bleu est-il intégré à Smart Geneva ou à un autre processus de même genre?

Une lettre d'intention dans le sens d'une participation à Smart Geneva a été signée avec Télégenève et Cablecom. A l'occasion de la Foire de Genève, le journal de Léman Bleu sera intégré sur Internet.

Qui subventionne Léman Bleu et de quel département dépend la chaîne?

Léman Bleu est subventionné par le Conseil administratif depuis deux ans (rubrique 008001.365, Culture et loisirs, pages jaunes du budget), mais dépendrait du magistrat des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.*

#### Agence genevoise d'information (AGI)

M. Manuel Tornare souhaite apporter des informations sur la disparition de l'AGI. Cette association, pilotée par la Ville de Genève, était un outil efficace dans le domaine de la télématique: vidéotexte en collaboration avec l'Etat et conception et réalisation du site généraliste sur Genève. Elle a aussi mis ses compétences au service de partenaires extérieurs, comme Genève Tourisme, les communes genevoises, Pro Natura et Femmes-Info. L'AGI a développé sur son site Internet une télématique basée sur des guides pratiques et ouverte au public. Elle a également réalisé le guide du département des affaires sociales. Elle a été soutenue par M. Michel Rossetti, précédent chef du département, et par le Conseil municipal qui en a toujours reconnu la qualité.

Le Conseil administratif et le Conseil municipal souhaitaient que l'AGI évolue dans le cadre d'une structure plus large, avec d'autres partenaires publics et privés. Des négociations ont été menées par M. Michel Rossetti en automne 1998 avec une dizaine de partenaires potentiels, dont Genève Tourisme, les communes, la presse genevoise, en assurant un contact régulier avec la Chancellerie. A la fin novembre 1998, le projet «Genève-Portail» prenait forme, pouvant rassembler la Ville, l'Etat et les communes, avec des partenaires privés. Ce projet représentait l'avenir de l'AGI. En effet, pour se développer, le futur site Internet avait besoin d'une petite structure, rédactionnelle et technique, qui intégrait l'AGI. Le sort en a décidé autrement, le projet ayant été repris par le Secrétariat

général, sans consultation du département. Cette association cessera donc toute activité. Sa fermeture au 31 décembre entraînera le non-emploi d'une partie du personnel, certains employés pouvant être engagés par le département des affaires sociales. C'est un savoir-faire au service de la Ville qui est oublié.

Le magistrat juge cette histoire malheureuse. Il avait convaincu MM. Ferrazino et Hediger de s'associer à IBM dans le projet «Genève-Portail», ce qui aurait constitué un plus pour la Ville. Aujourd'hui, c'est l'Etat qui a repris cette collaboration et la Ville n'a plus qu'une portion congrue. Le magistrat accepte, mais regrette, la disparition de l'AGI, mais il affirme que, dorénavant, il faudra raisonner dans l'horizontalité et défendre les intérêts de la Ville face au Canton. La Ville collabore déjà avec l'Etat dans le cadre du projet Smart Geneva. La collaboration Ville-Canton s'effectue pour le bien du service public et permettra, par son intensification, d'éviter les privatisations inutiles.

M. Manuel Tornare répond aux questions des membres de la commission.

On ne peut revenir sur ce qui s'est passé pour la disparition de l'AGI, mais quel est l'idéal du magistrat pour l'avenir?

Il souhaite que chacun travaille ensemble, quel que soit son département, dans l'intérêt de la collectivité publique. Sinon, c'est l'Etat qui va occuper le terrain laissé libre par la Ville. Il faut avoir une meilleure collaboration.

Le magistrat a-t-il constaté des insuffisances majeures dans le secteur informatique depuis qu'il est au Conseil administratif; a-t-il une personne chargée de la communication dans son département?

M. Manuel Tornare remarque qu'il faut distinguer informatique et télématique. En matière d'informatique, les contacts avec la DSI sont excellents. En matière de télématique, les commissaires ont pu comprendre que la situation n'était pas satisfaisante: il manque un onglet permettant de se rendre sur le nouveau site du département. En revanche, celui-ci contient de bons éléments, comme ceux sur les droits des enfants et la coopération entre les villes. La personne chargée de la communication pour le département est M<sup>me</sup> Manuelle Pasquali. Le magistrat souhaite plus de transparence, une communication moins espacée dans le temps. Un journal va être publié pour le département, en réponse à une demande des employés des services sociaux.

Les informations contenues dans l'ancien site de l'AGI seront-elles transférées sur le nouveau site?

C'est ce qui avait été prévu dans le cadre du projet «Genève-Portail», affirme le magistrat.

Constatant le gâchis de la disparition de l'AGI, et suite à cette histoire, une gestion centralisée au niveau de la Ville des onglets des cinq départements est-elle prévue?

M. Manuel Tornare explique que, maintenant, il y a cinq départements individuels auxquels s'ajoute le Palais Eynard; il serait souhaitable que le Palais Eynard, avec quelqu'un à sa tête, reçoive les informations des cinq départements et les gère. Il compte sur le soutien de la commission et souhaiterait que le Conseil municipal soit plus écouté.

Qui subventionnait l'AGI et de quel département dépendait-elle?

Comme pour Léman Bleu, le Conseil administratif subventionnait l'AGI (rubrique 008001.365, Prévoyance sociale, pages jaunes du budget) depuis deux ans, mais la responsabilité du suivi de la subvention incombait au département des affaires sociales.

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.*

Selon l'optique de M. Christian Ferrazino, l'informatique devrait permettre de mettre à la disposition de tiers toute information utile. Or il a été surpris de constater que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ne possédait aucune donnée utilisable concernant la gestion du patrimoine, alors que le département gère plus de 800 immeubles en ville de Genève. En examinant le projet de la crèche de Châteaubriand aux Pâquis, il s'est aperçu qu'il était impossible d'obtenir tout de suite le coût des trois dernières crèches construites par la Ville, afin de pouvoir comparer leurs dossiers respectifs. Cette information est nécessaire et il faudrait rapidement mettre sur pied une base de données pour la gestion du patrimoine. Cela permettrait de prévoir les coûts liés à l'entretien des immeubles et d'établir des comparaisons lors de nouvelles constructions.

L'Institut pour l'économie de la construction, à Lausanne, dispose de données permettant d'établir des comparaisons des coûts de construction par élément, cela dans le but d'en calculer une cible moyenne. Le magistrat a pris connaissance du crédit de 6 000 000 de francs, de 1991, pour l'élaboration d'une base de données pour la gestion du patrimoine; il resterait 1 000 000 de francs non dépensés. Il estime qu'il serait possible d'installer, à moindre coût, un système qui permettrait de dresser l'inventaire du patrimoine de la Ville et d'établir un contrôle de gestion.

M. Christian Ferrazino répond aux questions des membres de la commission.

Sous quelle forme le magistrat pense-t-il établir une concertation avec les habitants pour l'aménagement urbain, vœu émis dans le rapport sur le budget?

Le magistrat explique qu'il s'agira d'une antenne consacrée à l'information sur l'aménagement de la Ville. Les projets y seront présentés par des maquettes, des présentations vidéo et orales. Ils pourront également y être critiqués; l'information doit passer dans les deux sens. Il est envisagé d'intégrer sur le site de la Ville les projets les plus importants. Des films ont également été réalisés permettant à chacun de s'exprimer sur un projet, notamment les personnes âgées et les enfants. Le département étudie également la motion sur les gabarits, qui permettent de visualiser, en trois dimensions, l'impact d'un projet de construction.

L'antenne du pont de la Machine ne peut-elle pas remplir cette fonction?

Le magistrat répond que l'arcade du pont de la Machine joue un rôle important dans le domaine du tourisme ou pour répondre à des questions d'ordre général. Son projet consiste à créer une antenne du département qui puisse avoir une vision des problèmes en matière d'aménagement de quartier. Cette antenne serait ouverte à la population qui pourrait venir poser des questions directement aux responsables des projets, présents à certaines heures. Il est déjà possible de communiquer, par Internet ou par courrier, directement avec le magistrat.

Une remarque pour une meilleure communication entre les départements et les services est faite. Ce département a-t-il une personne chargée de la communication?

M. Christian Ferrazino approuve cette remarque. Dans son département, la personne chargée de la communication est M<sup>me</sup> Claire Lucchetta, déjà présente avec M<sup>me</sup> Jacqueline Burnand. Son rôle est d'organiser, entre autres, les conférences de presse. Elle est assistée pour cela par un technicien pour les données techniques d'un projet. La communication interne ne se limite pas aux directeurs du département et aux chefs de service. Le magistrat cherche à établir une communication élargie et notamment à entretenir des contacts réguliers avec le Service de la voirie, qui n'est pas dans le même bâtiment que les autres services du département.

Quelle est la vision du magistrat pour le site Internet de la Ville: pense-t-il qu'une approche globale de chaque département, via le Secrétariat général, est meilleure qu'une approche spécifique, par département?

M. Christian Ferrazino estime que l'idéal serait de centraliser les données de chaque département par le biais du Secrétariat général. Le site «Genève-Portail» contient d'ailleurs une rubrique avec des informations sur tous les départements. Cela faciliterait la récolte d'informations et éviterait les différences entre les départements.

**Séance du 25 octobre 1999**

*Audition de MM. Jean Erhardt, secrétaire général, Robert Rapin, directeur de la DSI, et Eric Favre, directeur adjoint à la DSI.*

La commission de l'informatique et de la communication tient à remercier la DSI pour la qualité du document très complet fourni pour l'étude du projet de budget 2000. Chacun a pu l'étudier de manière approfondie et ainsi mieux préparer les questions, ce qui a permis aussi de gagner du temps.

Les quelques questions posées lors de cette séance portent principalement sur la téléphonie. Les coûts semblent élevés et certains demandent s'il ne serait pas possible de faire jouer la concurrence. Il est également demandé une radiographie des installations téléphoniques.

La DSI répond qu'une évaluation de différents opérateurs est en cours; cette étude se fait dans le cadre de l'AIMP avec d'autres administrations et cantons. Elle rappelle aussi que Swisscom accorde un rabais sur les communications, Flexnet global, sur tous les centraux, ainsi qu'à la Conférence informatique suisse.

**Discussion et vote de la commission**

La discussion de la commission a été assez brève, les principales questions ayant trouvé des réponses satisfaisantes lors des différentes auditions. Toutefois, certaines sont restées sans réponse, comme celle concernant la fusion du Service des agents de ville et du Service du domaine public.

Certains retards constatés dans la réalisations des projets ne sont pas imputables à l'équipe de la DSI, mais sont l'héritage d'un certain manque de communication qui existait avant la DSI. Il faut absolument développer maintenant les bases de données pour la gestion du personnel et pour la gestion du patrimoine, ainsi que la comptabilité analytique.

*Commentaires et positions des partis:*

Les démocrates-chrétiens approuvent ce budget, mais souhaitent que les grands projets avancent, afin que l'on ne puisse plus déplorer la lenteur de leur réalisation.

Les libéraux pensent que, grâce au moratoire et à la vigilance de la commission, les dépenses en matière d'informatique sont mieux maîtrisées. Ils confirment l'importance de cette commission dont l'utilité avait fait l'objet de doutes.

Les socialistes acceptent de renvoyer ce projet à la commission des finances, en tenant compte des remarques faites.

Le représentant de l'AdG-SolidaritéS-Indépendants, en temps que nouveau, a de la peine à porter un jugement; pour lui, le problème de l'avancement des projets de la comptabilité analytique et de gestion du patrimoine n'est pas qu'un problème d'informatique.

L'AdG-Parti du travail-Progressistes accepte ce projet de budget. Quant à la lenteur de la réalisation du projet de comptabilité analytique, il semble que ce soit plutôt un manque de volonté politique.

Les radicaux s'alignent et soutiennent également ce projet de budget, mais souhaiteraient que les dépenses de téléphonie diminuent; il faudrait mettre rapidement en place la comptabilité analytique.

Les Verts soutiennent, dans son ensemble, ce projet de budget; ils souhaiteraient néanmoins un peu plus de détails concernant la téléphonie.

Si, dans ce rapport, les chapitres concernant Léman Bleu et l'AGI sont particulièrement développés, c'est parce qu'il sont fort peu abordés lors des séances plénières du Conseil municipal et que leur évolution, disparition pour l'AGI et développement pour Léman Bleu, mérite cette mise au point.

#### *Vote*

A l'unanimité de ses 12 membres présents, (1 AdG/SI, 2 AdG/TP, 2 S, 1 Ve, 2 DC, 2 R, 2 L), la commission de l'informatique et de la communication accepte le projet de budget 2000 concernant l'informatique et la communication.

*Annexe:* Document de la DSI comprenant des graphiques, le projet de budget 2000 concernant l'informatique et la communication, diverses informations sur le passage à l'an 2000, un bilan de législature 1995-1999 et les perspectives d'avenir de la DSI (30 pages).

























































**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet de budget 2000 du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.****Rapporteur: M. Gérard Deshusses.**

La commission des travaux, sous la présidence de M. Roman Juon, s'est réunie à quatre reprises, soit les 22, 29 septembre, les 6 et 27 octobre, ainsi que le 3 novembre 1999. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Guenevere Paychère que le rapporteur tient à remercier pour la précision de son travail.

**1. Organisation du travail de la commission**

Il a été décidé d'auditionner, lors d'une première séance, MM. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie. L'exercice a consisté, pour le conseiller administratif et ses deux collaborateurs, à présenter aux membres de la commission des travaux les principaux axes du projet de budget 2000 concernant ledit département, ainsi qu'à expliquer les objectifs fixés à court et moyen terme.

Suite à cette audition, la commission des travaux a entamé l'étude du projet de budget et établi une liste de questions à l'adresse du magistrat dont les réponses ont été reçues et analysées au cours d'une seconde réunion au terme de laquelle les débats ont été sanctionnés par un vote.

**2. Audition de M. Christian Ferrazino et de ses deux collaborateurs**

M. Christian Ferrazino remercie les membres de la commission des travaux de leur accueil et tient à préciser d'emblée qu'il a de nombreux projets pour son département et de réelles ambitions et que, faute de temps – il est entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin dernier – il ne lui a pas encore été possible de les afficher clairement.

Cependant, il souligne tout d'abord que la présentation du projet de budget concernant son département a été refaçonnée et que, si les nouvelles directives qu'il souhaite imposer dès l'an 2000 ne s'inscrivent pas encore dans le présent document, du moins ce dernier n'est-il pas constitué de reprises systématiques des budgets antérieurs.

La première priorité à laquelle M. Christian Ferrazino tient à s'atteler est d'assurer la qualité de vie en ville et une meilleure communication entre l'ensemble des habitants et les différents services de son département. Il tient à ce que les différents projets étudiés par ses collaborateurs soient présentés à la population, que cette dernière puisse les discuter, se les approprier en quelque sorte avant même leur réalisation. Il estime dès lors que, pour satisfaire à cette exigence de transparence face aux Genevois, il lui est indispensable d'ouvrir au centre-ville une antenne d'information qui assurera, par le biais de fonctionnaires issus de ses propres services, la diffusion de tous les projets conçus dans son département ainsi que leur suivi en cours de réalisation. Cette antenne aura aussi pour tâche de collecter les différentes propositions, observations, demandes ou critiques exprimées par les visiteurs. Elle ne fera pas double emploi avec l'arcade du pont de la Machine, qui, elle, n'est pas spécifique à des projets de construction ou d'aménagement, mais présente la totalité des activités et services fournis par la Ville et a notamment la mission d'accueillir les touristes.

Ce nouvel espace voulu par le magistrat n'entrera pas non plus en concurrence avec les Infos-bus dont ni l'utilité, ni l'existence ne sont remises en cause: il s'agit uniquement de développer la concertation et d'associer les habitants au développement de leur cité. Ainsi, cet accent porté sur le concept de démocratie de quartier permettra ensuite à l'autorité municipale de prendre des décisions et de trancher en ayant eu connaissance des avis formulés par les différents interlocuteurs rencontrés.

Cette nouvelle vitrine, qui pourrait s'appeler «Maison de la Ville» et se situer dans le bâtiment des Halles de l'Ile, devra également montrer et commenter les nouvelles orientations et objectifs fixés par le magistrat. C'est ainsi que M. Christian Ferrazino veut user largement du droit d'initiative conféré aux communes, concernant les plans d'affectation du sol; il est par ailleurs bien décidé à débloquent une série de dossiers restés en suspens, en proposant des solutions d'aménagement concertées; enfin, il est déterminé à créer des zones piétonnes tout comme à assurer une réelle modération de la circulation.

Dans un autre domaine, la volonté du magistrat est également affirmée: il entend développer le tri des déchets et appliquer dès novembre 1999 déjà la philosophie de la loi.

Or l'ensemble de ces priorités a pour première conséquence une sollicitation accrue de trois de ses services: l'aménagement urbain, l'urbanisme et la voirie. Tous trois devront subir une restructuration et un renforcement, non pas en engageant un personnel nouveau (cf. poste 438 du projet de budget), mais en effectuant des transferts de personnes à l'intérieur des services. Il va aussi de soi que cette politique aura des conséquences financières et qu'il lui sera inévitable d'effectuer des choix si les moyens qui lui seront octroyés se révélaient insuffi-

sants. Ces objectifs premiers pourraient également être revus à la baisse si d'aventure le Grand Conseil décidait, lors d'un prochain vote, de conférer à la Ville la compétence de créer des zones piétonnes. Dans ce cas de figure, il faudrait impérativement se lancer prioritairement dans ce type de réalisations, trouver les disponibilités financières nécessaires, au détriment des autres lignes de force présentées.

Concernant le problème de la maîtrise des coûts des travaux de construction, de restauration et d'aménagement (page 18 du rapport à l'appui), M. Christian Ferrazino explique qu'une structure d'analyse a été mise en place qui permet de travailler efficacement à partir des données issues des réalisations antérieures. De cette manière, l'effort désiré a été atteint.

Le conseiller administratif ajoute que l'apparition du poste 438 est la conséquence logique de la mise en place d'une comptabilité analytique qui permet de présenter une véritable transparence des coûts. Concernant l'ensemble des travaux effectués par la Ville, il existe toujours deux politiques possibles: soit libérer le plus possible les services de différentes tâches pour les confier à des mandataires extérieurs, soit, au contraire, éviter ces derniers et charger les employés municipaux de l'essentiel des opérations. Mais, de toute façon, il est indispensable que la facturation du travail fourni par les services municipaux apparaisse dans le prix global des constructions ou restaurations commanditées par la Ville. Cette facturation s'inscrit au poste 438, au taux de 4% du prix de l'objet lorsqu'il s'agit d'une construction nouvelle et de 5% pour une restauration de bâtiments.

Certes, dans une même situation, les milieux privés prélèvent 1% de moins, soit respectivement 3% et 4%. Cette différence n'est pas due au fait que la municipalité viserait benoîtement à renchérir le coût des constructions, mais au fait qu'une collectivité publique est soumise à la LMP (la loi sur les marchés publics) et qu'elle doit charger ses services de préparer les soumissions qui sont obligatoires: cette contrainte a elle aussi un coût. Au total, le poste 438 devrait s'élever à moins de 3 millions, sur lesquels, précise M. Christian Ferrazino, la TVA n'intervient d'aucune manière.

Par ailleurs, M. Christian Ferrazino affirme qu'il est tout à fait disposé à poursuivre une politique de mise au concours dans le cadre de certains projets, tout comme de concours d'idées pour certains aménagements. Il précise cependant qu'il estime indispensable qu'un cahier des charges le plus précis possible soit fourni ainsi qu'une limitation dans l'échelle des coûts. A ses yeux, ces contraintes rigoureuses ne constituent pas une entrave à la créativité des architectes, mais bien au contraire un défi supplémentaire et donc un stimulus. Il cite, pour exemples, les écoles de la rue Peschier, des Allobroges ou des Genêts, pour lesquelles le coût a été fixé préalablement et dont la qualité architecturale ne fait pas de doute.

Concernant la Division de la voirie, M. Christian Ferrazino explique qu'il a tout d'abord accordé toute son attention aux divisions qui lui étaient géographiquement plus proches. Il reconnaît qu'il lui faudra compléter le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2000 par une série d'observations complémentaires qui lui permettront de présenter clairement ses intentions. Parallèlement, une liste des collaborateurs de cette division sera aussi fournie.

Mais le magistrat tient d'ores et déjà à souligner qu'il attache une grande importance à développer en ville de Genève un tri des déchets plus efficace, qu'il poursuit activement une politique qui vise à réduire la consommation d'eau pour l'arrosage des rues. Cet arrosage a effectivement diminué d'environ 15% – il y a une réduction quantitative des machines de lavage à eau au profit de machines de lavage à sec – toutefois, si cette économie n'apparaît pas au niveau des coûts, c'est que dans le même temps le prix de l'eau a lui-même augmenté. Sur ce point, il ajoute encore qu'il regrette que la Ville utilise encore et toujours de l'eau potable pour laver les chaussées et que ses services sont en train d'étudier comment recourir à l'eau de pluie.

A un membre de la commission qui s'inquiète de ce que la Ville ne délivre quasiment plus de droits de superficie, M. Christian Ferrazino rétorque que, pour ce faire, il faut que la municipalité dispose de terrains et, qui plus est, de terrains dont l'affectation ne soit pas déjà réservée pour une infrastructure de quartier; or, à l'heure actuelle, il faut reconnaître que la Ville ne possède plus guère de parcelles disponibles. C'est pourquoi le magistrat, qui, lui aussi, a pour objectif de délivrer des droits de superficie, tout particulièrement pour la construction de logements sociaux, veut développer une politique foncière plus efficace en Ville de Genève et acquérir plus de terrains à l'aube du troisième millénaire.

#### *Commentaire de la commission*

*Les membres de la commission des travaux se félicitent du dynamisme dont fait preuve M. le conseiller administratif Ferrazino, et ils se réjouissent de voir progresser des dossiers laissés en suspens parce que difficiles; ils sont tout particulièrement satisfaits du souci de clarté et de transparence qui a présidé à l'élaboration du projet de budget 2000 du dicastère dont il assume la direction.*

*Mais les membres de la commission des travaux, dans leur majorité, tiennent pour autant à relever que la politique d'information à la population n'est pas nouvelle dans les services que préside M. Ferrazino et que sa prédécesseuse s'était déjà taillé dans ce domaine un franc succès. Il convient donc de poursuivre dans cette excellente voie, de développer, et non d'innover.*

### 3. Analyse du projet de budget 2000 par les commissaires

La commission des travaux, suite à l'audition de M. Christian Ferrazino et de ses collaborateurs, a entamé l'étude du projet de budget qui lui a été soumis. Après discussion, une liste de questions a été élaborée et remise dans les plus brefs délais au conseiller administratif, qui s'est engagé à y répondre lors de la prochaine séance de la commission, soit le 29 septembre déjà.

### 4. Réponses du conseiller administratif et de ses collaborateurs

#### Réponses de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions

##### *Question 1 (globale):*

Pouvez-vous établir la liste des droits de superficie envisageables pour le logement, ainsi que le calendrier d'attribution probable?

##### *Réponse:*

La Ville de Genève a épuisé les terrains non construits dont elle disposait pour les attribuer en droits de superficie ces quinze dernières années. Tous les projets prévus ont été pratiquement réalisés.

La liste ci-dessous montre bien qu'il reste peu de droits de superficie à accorder:

#### 1. Pâquis-Centre

Il s'agit de deux vieux bâtiments pour lesquels un droit de superficie était théoriquement possible, parce qu'à l'origine une extension du projet était envisagée; or ce n'est plus le cas aujourd'hui et l'opportunité de l'attribution d'un droit de superficie n'est actuellement plus évidente. Les logements de ces deux immeubles sont petits, sans confort, mais bon marché. Si une coopérative prenait en charge la reconstruction de ces deux locatifs, le prix des appartements augmenterait passablement.

#### 2. Périmètre Alhambra

Il existe une possibilité de construire des logements liée à la prise de possession du périmètre situé derrière l'Alhambra.

#### 3. Périmètre Grottes-Montbrillant (îlot 7)

Une partie des terrains appartient à la Ville et l'autre à des privés. Un remaniement parcellaire sera nécessaire pour permettre, selon le projet, la construction d'un hôtel deux étoiles et de deux immeubles d'habitation de petit gabarit. Cependant, cette réalisation impose la démolition d'un bâtiment et la décision reste à prendre. Il est envisagé, dans le cadre de ce projet, de consentir un droit de superficie en faveur d'une coopérative.

4. Terrain situé à la rue du Cendrier

Cette surface est destinée également à une coopérative de logements.

5. Périmètre Grand-Pré (Landis & Gyr)

Il s'agit du terrain industriel sur lequel se trouvent les bâtiments de l'entreprise Landis & Gyr. Il faut savoir que cette entreprise est en pleine phase de restructuration et qu'il est prévu que cette entreprise ne garde à Genève que les secteurs du management et de la recherche. Par ailleurs, un plan localisé de quartier voté il y a deux ans englobe cette parcelle et prévoit la construction de logements par le biais d'une coopérative.

Il s'ensuit donc que le bâtiment industriel devrait être détruit. Mais il apparaît également que ces locaux pourraient également abriter certaines activités de la Ville. Pour l'heure, l'affectation de ce terrain reste donc à l'étude.

6. Remembrement foncier à la gare des Eaux-Vives

Cette opération devrait libérer 30 000 m<sup>2</sup> dans le secteur, dont 9000 m<sup>2</sup> sont destinés à la construction d'un groupe scolaire. Le solde permettrait d'offrir un droit de superficie à une coopérative.

Il faut également noter que ce secteur a servi de site de réflexion dans le cadre du concours Europan et que le jury a retenu deux projets le concernant: l'un émanant de deux architectes respectivement grec et hollandais, l'autre d'une architecte genevoise.

Si le nombre des collaborateurs n'a pas été réduit, alors même que le nombre de droits de superficie à accorder a fortement diminué, c'est que l'essentiel du travail fourni par la Division de l'aménagement et des constructions ne se situe pas dans ce secteur. La division s'occupe également des servitudes accordées aux privés, des hors-ligne, des règlements avec le domaine privé pour le passage des câbles, de même que des négociations liées aux constructions en 3<sup>e</sup> zone, puisque la Ville dispose d'un droit de préemption sur toute vente dans ladite zone. Une autre partie du travail relève encore de la question des droits de cession. Le volume de ces activités est allé croissant depuis des années, ce d'autant que les droits de superficie n'ont jamais été aussi nombreux, que la volonté politique dans ce domaine s'exprime à long terme et que la mise en construction des parcelles nécessite de longues négociations avec les privés.

Il y a en outre de nombreux cas particulièrement complexes à traiter, notamment en ce qui concerne la construction de bâtiments scolaires, puisque la planification doit être reprise chaque année. Il existe aussi toujours plus fréquemment des problèmes de conservation du patrimoine.

*Question 2 (rapport à l'appui, page 17):*

Pouvez-vous fournir quelques exemples illustrant la volonté affichée de réaliser des places et zones piétonnes?

*Réponse:*

Voici donc la liste des lieux de la ville qui devraient bientôt être aménagés en zone piétonne, et pour lesquels une étude de faisabilité est inscrite dans le 18<sup>e</sup> Programme financier quadriennal. Pour l'ensemble des projets ci-dessous, un financement (crédit d'étude ou budget) est engagé. Il s'agit de:

- la place des Alpes;
- la place Bela-Bartok;
- le quai des Bergues;
- la place du Bourg-de-Four/rue des Chaudronniers;
- le square Pradier;
- le parc des Chaumettes/rue de la Tour;
- les places de Cornavin et de Montbrillant (cet aménagement s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la ligne de tram de Sécheron);
- la place des Grottes;
- la place du Molard (cet aménagement débutera après que la BCG aura terminé ses travaux);
- la place de la Navigation;
- le périmètre de la Rôtisserie (zone résidentielle ou zone piétonne);
- la place du Rhône (aménagement en cours de réalisation).

Cette planification est fonction des propositions formulées par le Conseil administratif et de leur acceptation par le Conseil municipal, tout comme d'ailleurs de celles de l'OTC et des associations, qui peuvent toujours intervenir. Cependant, la détermination du conseiller administratif est très forte, tout comme celle de ses collègues magistrats.

*Question 3 (rapport à l'appui, page 17):*

Quelle est l'inscription dans le budget 2000 garantissant une participation plus active de la Ville de Genève à l'élaboration de lignes de tramway actuellement à l'enquête?

*Réponse:*

L'inscription se trouve sous la rubrique 31850, «Honoraires pour établissement de projets». Les approches suivantes ont été et sont menées en complément des projets cantonaux suivants:

- cahier des éléments urbains des lignes de tramway;
- schéma directeur d'aménagement urbain pour la réfection progressive de la ligne 12;
- schéma directeur d'aménagement urbain pour le tram.

*Question 4:*

Dans quelle mesure est-on à jour concernant les demandes de crédits portant sur les objets de la question 3?

*Réponse:*

Ces demandes de crédits relèvent de la Division de la voirie, et la partie des travaux pris en charge par la Ville de Genève s'effectue par le recours aux crédits d'investissement. Ces demandes de crédits restent à déposer en ce qui concerne les lignes de Sécheron, des Acacias et de Cornavin-Meyrin.

Ces demandes seront présentées au Conseil municipal à l'initiative du Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement, suivant l'évolution des approbations de plans pendantes auprès de l'Office fédéral des transports.

Pour l'ensemble, il n'y a nul retard, et le couac enregistré à l'époque sur la ligne 16 ne se reproduira pas. Il n'était d'ailleurs pas imputable aux services de la Ville de Genève. Les TPG ont annoncé l'ouverture de la ligne, alors que toutes les opérations à réaliser n'avaient pas été prises en compte. C'était, de leur part, une erreur de planification ou de coordination.

*Question 5 (rapport à l'appui, page 23):*

Pourquoi inscrire encore une ligne budgétaire concernant l'école de la rue Peschier, alors même que le crédit a été voté dans son entièreté? Y a-t-il dépassement?

*Réponse:*

Le groupe scolaire de Peschier avance normalement, selon le planning établi. Il sera terminé, comme prévu, pour la rentrée scolaire 2001, et cela dans le cadre même du crédit voté, indexé.

*Question 6 (projet de budget, version classeur, page 27):*

Qu'est-ce que cette rubrique 2001 364, «Sociétés d'économie mixte», note 145?

*Réponse:*

Comme expliqué dans le rapport à l'appui du projet de budget 2000, page 64, il s'agit d'un transfert de subvention provenant de la cellule 8001, «Conseil administratif».

Cette subvention concerne les frais d'exploitation du bus de la Vieille-Ville (110 000 francs) et la part de la Ville de Genève aux frais d'exploitation du bus de la Jonction (90 000 francs).

Par ailleurs, une pétition a été déposée auprès des TPG par les Aînés de la Jonction, demandant qu'un service de minibus soit assuré également le dimanche. Le Conseil administratif a proposé d'entrer en matière. Le minibus circulerait selon un horaire réduit. Cette prestation augmenterait de 12 000 francs cette ligne de budget; mais l'augmentation serait compensée par un transfert de somme d'une rubrique du département des affaires sociales dédiée aux aînés.

*Question 7 (projet de budget, page 27):*

Pourquoi la rubrique 2101 310, «Fournitures de bureau, imprimés, publicité», note 146, subit-elle une pareille augmentation, alors même qu'une réduction des postes 312 a été demandée?

*Réponse:*

Cette rubrique comprend:

- 31001 Fournitures de bureau;
- 31052 Abonnements de journaux;
- 31054 Annuaire, catalogues, brochures, revues, périodiques;
- 31055 Hélios, plans, cartes de géographie;
- 31056 Publications et informations officielles;
- 31059 Livres;
- 31061 Photocopies.

Comme expliqué dans le rapport à l'appui du projet de budget, l'augmentation concerne la rubrique 31056, «Publications et informations officielles», qui est liée aux soumissions, conformément au règlement cantonal sur les marchés publics. Cette augmentation est partiellement compensée par les encaissements des inscriptions aux soumissions publiques.

*Question 8 (projet de budget, page 30, «Bâtiments»; rapport à l'appui, page 65, N° 149):*

A quoi est due l'augmentation budgétée? L'engagement de Securitas s'est-il accru?

*Réponse:*

Depuis deux ans, cette ligne budgétaire est en dépassement; c'est pourquoi il a été décidé de demander un montant plus élevé, la surveillance des bâtiments étant toujours plus nécessaire, compte tenu du vandalisme et des déprédations. Il s'agit aussi de garantir une sécurité toujours plus précaire.

Des contrats sont établis avec des sociétés de surveillance mises en concurrence par la Ville, et des cahiers des charges très précis leur sont donnés. Par

ailleurs, pour ce qui a trait aux bâtiments culturels plus particulièrement, des systèmes d'alarme sont progressivement installés. Il n'empêche qu'effectivement, si l'on disposait encore de concierges fonctionnant «à l'ancienne», il ne serait sans doute pas utile d'avoir recours ni aux gardes privés ni à l'électronique. *O tempora, o mores...*

Reste que ces agents de sécurité sont employés à la surveillance de nombreux musées, bibliothèques et autres bâtiments publics qui ne disposent pas d'un système d'alarme suffisant.

*Question 9 (projet de budget, page 30, «Bâtiments»; rapport à l'appui, N° 150):*

Est-il possible d'avoir une information sur le Fonds Galland?

*Réponse:*

Comme le montre le tableau donné en annexe (annexe N° 1) extrait du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1998, le Fonds Galland se divise en 5. La partie du Fonds Galland concernant les logements ouvriers comprend un montant de 1 655 862,22 francs. Sur ce point, M. Michel Ruffieux suggère que la commission des travaux demande, si elle le désire, des renseignements complémentaires aux Services financiers, qui gèrent le fonds.

Pour information, M. Michel Ruffieux signale encore qu'un rendez-vous est prévu prochainement avec l'Hospice général, qui gère les bâtiments pour personnes âgées de Vessy; il s'agit effectivement d'envisager la rénovation du bâtiment Galland.

*Question 10 (projet de budget, page 30, «Bâtiments», poste 331):*

Quelle est la bonne décision politique qui a permis une économie de l'ordre de 49% dans ce poste?

*Réponse:*

Il n'y a pas de miracle: il s'agit uniquement d'une répartition différente des amortissements imputés au Service des bâtiments et gérés par les Services financiers.

*Question 11 (document photocopié, budget à 5 positions, rubrique 210100 – 30119, «Salaires personnel temporaire»):*

Pourquoi y a-t-il 33,3% d'augmentation?

*Réponse:*

Sous cette rubrique est regroupé l'ensemble du personnel:

- du Secrétariat du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie;
- du Secrétariat de la division de l'aménagement et des constructions.

M. Michel Ruffieux explique que, lorsque l'on travaille en équipe, une personne en congé maladie ou grossesse peut être remplacée par un autre collaborateur même le temps d'une longue absence. En revanche, s'il s'agit de missions individuelles, il n'est pas possible de pratiquer cette politique sans déstabiliser l'ensemble du service. Dès lors, il est nécessaire d'avoir recours à l'engagement de personnes extérieures à l'administration, toute rocade étant impossible.

Cette rubrique a donc augmenté, parce que M. Ruffieux s'est rendu compte que la gestion de sa division présentait là un point faible et qu'il ne pouvait pas prendre le risque d'avoir deux collaborateurs absents pendant une période prolongée, et personne pour assurer leur remplacement.

*Question 12 (globale):*

Quelle est la politique en matière d'opérateurs dans les télécommunications? Va-t-on vers un partage? Garde-t-on Swisscom? Vise-t-on meilleur marché?

*Réponse:*

Les télécommunications sont gérées par la Direction des systèmes d'information. Il conviendrait que cette question soit posée à la commission des finances, qui est chargée d'examiner le budget de ce service, assure M. Michel Ruffieux.

Dont acte.

*Question 13 (globale):*

De nombreux postes sont inférieurs au budget 1999, ainsi qu'aux comptes 1998. S'agit-il d'un optimisme débridé ou d'une volonté délibérée de diminuer artificiellement les charges?

*Réponse:*

Le département a à cœur de gérer au plus près de sa conscience les budgets qui lui sont confiés; dans cet esprit, il entend faire un effort tout particulier en ce sens. Le budget présenté tient compte de cette politique mise en place et reflète une réelle volonté. On essaie d'être au plus près des services et des besoins qui sont formulés.

*Question 14 (document photocopie, budget à 5 positions, page 61, rubrique 210100 – 31707, «Frais de déplacement du personnel»):*

Est-il possible d'avoir une justification des sommes utilisées? A quoi cet argent sert-il en fait?

*Réponse:*

Ce montant permet de faire face aux frais de déplacement (transports, hôtels, indemnité de repas) des collaborateurs qui sont appelés à représenter la Ville de Genève dans des manifestations professionnelles de caractère national ou international (notamment la Fihuat (Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme, l'aménagement du territoire), Europan (Concours européen pour les architectures nouvelles) et Aspan), ou bien des visites techniques proches des préoccupations de la division en matière de rénovation ou de construction.

*Question 15 (globale):*

A quelle date est-il prévu de présenter aux conseillers municipaux le prochain plan financier quadriennal (PFQ)?

*Réponse:*

Ce document est en ce moment en voie d'élaboration, et il est convenu que sa diffusion interviendra au début de l'année prochaine.

*Question 16 (globale):*

Est-il prévu de poursuivre la construction de la maquette de la Ville de Genève?

*Réponse:*

Oui cette maquette doit être progressivement achevée, puis complétée. Il s'agit d'un outil de travail jugé important par le Conseil administratif.

### **Réponses de M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie**

*Question 17 (rapport à l'appui, page 17):*

Où en sont les différentes études concernant l'aménagement de prochaines lignes de tram?

*Réponse:*

La participation de la Ville de Genève intervient par le recours aux crédits d'investissement, comme ce fut le cas pour les lignes 13 et 16. Au sujet des prochaines lignes prévues, les demandes de crédits restent à déposer auprès du Conseil municipal.

*Questions 18 (rapport à l'appui, page 27):*

- A) Comment assurer un meilleur nettoyage en ville de Genève? La situation se dégrade d'année en année.
- B) Comment faire pour éviter les «débarras sauvages»?

*Réponses:*

A) Tous les moyens sont mis en œuvre afin que la saleté non visible, telle que les poussières dangereuses pour la santé, soit enlevée chaque jour par balayage soit manuel, soit mécanique, soit encore par lavage. Les détritrus sont évidemment ramassés simultanément. Parallèlement, 2300 corbeilles à déchets sont disposées sur le territoire de la commune, et leur nombre s'accroît chaque année. De plus, la mise à disposition de cornets à crottes de chiens à côté des corbeilles est testée actuellement dans le quartier des Eaux-Vives. Les résultats semblent encourageants.

Par ailleurs, la Ville entreprend des campagnes d'information permanentes, dans le but de rendre la population attentive à la nécessité de maintenir la propreté dans les rues et les parcs de la cité.

Mais il reste effectivement encore un apprentissage à effectuer. Ainsi, si l'on prend le cas des Fêtes de Genève 1999, la responsabilité de la récolte des déchets appartenait aux organisateurs, qui ont mandaté un privé. Le succès de l'opération fut certes modéré, mais il faut également relever que les grandes fêtes génèrent une énorme quantité de déchets et que l'on ne peut pas faire circuler des engins de nettoyage au milieu des fêtards.

B) Concernant les «débarras sauvages», M. Choffat estime qu'ils sont très difficilement maîtrisables, dans la mesure où la Voirie ne dispose pas de compétences de police. En outre, il faut bien admettre qu'une réelle coordination entre les agents municipaux et les agents de la voirie, bien qu'elle constitue un objectif à court terme, n'est pas encore réalisée.

Toutefois, le Service de la voirie a mis en œuvre une collecte permanente, afin de réduire au maximum les nuisances provoquées par l'indiscipline chronique de certains habitants.

*Question 19 (rapport à l'appui, page 27):*

Quel est l'effectif du Service de la voirie?

*Réponse:*

L'effectif du service est de 188 personnes. Ce nombre est stable depuis une dizaine d'années.

*Questions 20 (projet de budget, page 33, rubrique 230201, «Manifestations et matériel de fête»):*

- A) Quelles sont les communes, les sociétés, associations ou manifestations qui bénéficient du prêt de matériel par la Voirie de la Ville de Genève?
- B) Quelles sont les conditions de ces prêts, les rabais octroyés?
- C) Comment les dégâts constatés lors de ces prêts sont-ils remboursés à la Ville de Genève?
- D) Qu'en est-il au sujet des Fêtes de Genève et des prestations de la Voirie de la Ville?

*Réponses:*

*Remarque préalable:* les réponses suivantes sont basées sur les statistiques de l'année 1998, à l'exception des Fêtes de Genève dont les réponses proviennent des chiffres de 1999.

A) La liste détaillée des sociétés et associations ayant eu recours au matériel de la Voirie est disponible sous la forme d'un document de 40 pages.

En revanche, la liste des communes utilisatrices est donnée en annexe (annexe N° 2).

B) Il convient sur ce point de rappeler que des dispositions régissent la location de matériel (Conditions générales du 1<sup>er</sup> janvier 1991); elles sont données en annexe (annexe N° 3).

En ce qui concerne l'octroi de rabais, il est beaucoup plus explicite de se référer, en revanche, à la statistique annuelle des dossiers classés par entités requérantes de prestations, qui révèle les rabais moyens accordés (annexe N° 4).

A noter encore qu'un accord a été passé entre les communes de Bernex, Carouge et Genève, qui se prêtent mutuellement et gratuitement leur matériel de fête en cas de besoin.

C) Les dégâts et disparitions facturés aux différents utilisateurs se sont élevés (en 1998) à 14 753 francs. Environ 10% de cette somme fait en moyenne l'objet d'un contentieux.

D) Concernant les Fêtes de Genève, le mieux est de se reporter à l'annexe N° 5. A ce document, il convient d'ajouter les prestations du Service de nettoyage qui s'élèvent à 211 112 francs pour cette année.

*Question 21 (projet de budget, page 34, rubrique 230402 - 31907, «Travaux, inspection du domaine public»):*

Quelle est cette cotisation?

*Réponse:*

Il s'agit de cotisations et d'abonnements payés à des associations professionnelles, telles que l'USS (ingénieurs professionnels de la route, de l'assainissement, etc.)

*Question 22 (projet de budget, page 34, rubrique 230402 - 31604, «Travaux, inspection du domaine public»):*

Est-il possible d'avoir le détail de la diminution?

*Réponse:*

Il s'agit du passage d'un système «bip» aux cartes «Natel» limitées à un montant estimé nécessaire à l'accomplissement des missions d'urgence durant les services de piquet.

*Question 23 (projet de budget, page 34, rubrique 230404 - 312, «Assainissements, monuments»):*

Pourquoi cette augmentation?

*Réponse:*

Lors de l'établissement du budget 1999, au printemps 1998, il a été tenu compte des éléments connus, soit une hausse des tarifs de 10% et une baisse du rabais de 4%, ce dernier passant de 20 à 16%.

De plus, sur la base d'un programme prévisionnel de mise en œuvre de mesures techniques visant à la diminution de consommation, une hypothèse a été retenue, à savoir une économie de 300 000 francs environ.

Or le temps nécessaire aux interventions techniques s'avère aujourd'hui plus long que prévu (environ douze mois). Le budget 1999 a donc été sous-estimé d'environ 100 000 francs.

Quant au projet de budget 2000, il a été évalué sur la base des éléments connus en avril 1999, à savoir:

- le résultat des comptes de l'exercice 1998, soit une dépense de 895 807 francs;
- deux hausses de 10% des tarifs de fourniture d'eau, au 01.01.1999 et au 01.01.2000;
- la suppression partielle du rabais accordé par les SIG aux collectivités publiques, celui-ci passant de 20% en 1998 à 12% en 2000.

Par ailleurs, le bénéfice apporté par le programme d'économies mis en place en collaboration avec le Service de l'énergie a été intégré. Ce programme comprend quatre phases et doit permettre à terme une diminution des dépenses de l'ordre de 600 000 francs sur ce poste.

Concernant le projet de budget 2000, il a été tenu compte d'un gain de 300 000 francs, le taux de réalisation du programme d'économies étant estimé à 50%.

Soit dans le détail:

	<i>Brut</i> Fr.	<i>Rabais</i> Fr.	<i>Net</i> Fr.
comptes exercice 1998 (inclus rabais 20%)	1 120 000	- 225 000	<b>895 000</b>
hausse 2 x 10%	235 000		
économies de consommation	<u>- 300 000</u>		
sous-total brut	1 055 000		
rabais 12%		- 127 000	
total net			928 000
arrondi à			<b>900 000</b>

Pendant, suite à l'établissement de ce budget, le Conseil d'Etat a pris la décision de refuser la deuxième hausse demandée par les SIG, soit les 10% souhaités dès le 1<sup>er</sup> janvier 2000. En retour, les SIG ont choisi de supprimer immédiatement tout rabais aux collectivités publiques, ce qui représente une perte de 12%.

Au vu des chiffres fournis, il apparaît que le projet de budget proposé reste pertinent et que les coûts réels seront sensiblement identiques à ce qui a été prévu initialement.

*Question 24 (projet de budget, page 35, rubrique 230502 - 310, «Levée des résidus»):*

Ne faudrait-il pas accroître le budget de l'information?

*Réponse:*

Il est vrai que l'information est essentielle pour promouvoir une prise de conscience quant à la nécessité de trier les déchets. Tout accroissement des ressources financières peut évidemment y contribuer.

L'information doit toutefois être bien ciblée. Quelques actions bien menées en se souciant de proximité valent mieux que de grandes campagnes que le public peine à rattacher à une réalité au quotidien.

Cela étant, le Conseil municipal se verra prochainement saisi d'une demande de crédit (en plus du présent budget) destiné à promouvoir la récupération des déchets organiques et ménagers.

*Question 25 (projet de budget, page 35, rubrique 230502 - 318, «Levée des résidus»):*

- A) Est-il possible d'avoir une explication pour justifier cette augmentation du poste? De quoi se compose-t-il?
- B) Le départ des migrants occasionne-t-il une baisse de la quantité des déchets?

*Réponses:*

A) Le compte comprend plusieurs sous-comptes:

- 318 30 Collectes des résidus ménagers effectuées par des entreprises privées dans des complexes tels que Eaux-Vives 2000, Confédération-Centre, Char-milles, etc.  
419 000 francs  
Paramètres: accroissement de la taxe d'incinération mais stabilisation du tonnage
- 318 31 Enlèvement des vieux papiers  
390 000 francs  
Paramètres: tonnage prévisible 6500 tonnes  
Coût de reprise: 60 francs/tonne
- 318 32 Enlèvement du verre  
520 000 francs  
Paramètres: tonnage prévisible 3800 tonnes  
Coût de reprise: 137 francs/tonne
- 318 56 Enlèvement autres résidus  
170 000 francs  
Paramètres: frigos 1700 pièces à 75 francs  
matériel électronique 21,1 tonnes à 1200 francs  
accu 10 tonnes à 250 francs
- 318 59 Enlèvement du bois  
175 000 francs  
Paramètres: tonnage prévisible 875 tonnes  
Coût de reprise: 200 francs/tonne
- 318 60 Enlèvement de la ferraille  
76 000 francs  
Paramètres: tonnage prévisible 700 tonnes  
Coût de reprise: environ 110 francs/tonne

B) Enfin, il convient d'observer qu'il n'y a aucun indicateur objectif qui permette de conclure s'il y a ou non corrélation entre des mouvements de ménages étrangers et la variation des tonnages des déchets.

**Liste des questions établies par la commission portant sur les pages vertes du projet de budget 2000 et posées à M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et à ses collaborateurs.**

*Question 26 (page 103):*

Est-il prévu de restaurer les façades des immeubles de la rue des Minoteries qui sont fortement dégradées?

*Réponse:*

La nécessité de ces travaux sera évaluée dans le cadre de l'examen des urgences, notamment en application de l'inventaire Schroeder qui aide à fixer les priorités d'intervention.

*Question 27 (page 103):*

Pourquoi certains crédits votés en 1994 (par exemple le crédit N° 12.60 du PFQ) comportent-ils 274 467 francs de dépenses en 2000, mais pas d'amortissements?

*Réponse:*

Le montant annoncé correspond au solde de crédit à dépenser, l'amortissement ne commençant que lorsque l'opération est terminée, ce qui ne sera le cas qu'en 2001.

*Question 28 (page 103):*

A quel moment débute le calcul des intérêts intercalaires?

*Réponse:*

Compris pour le crédit d'étude, le calcul des intérêts intercalaires commence le 1<sup>er</sup> janvier de l'année du vote du crédit de construction. (Règle fixée par la commission des services financiers.) Les intérêts intercalaires sont fixés au taux de 4,5% auxquels s'ajoute 0,5% de frais administratifs. La commission n'a pas obtenu de réponse concernant le moment où l'on passe des intérêts intercalaires aux intérêts hypothécaires, ni sur le taux de ces derniers.

*Commentaire de la commission:*

*Il apparaît aux membres de la commission des travaux que deux approches différentes existent: l'une émane des Services financiers, et de M. Hermann en particulier; elle n'a pas été évoquée au sein de la commission des travaux, mais les membres de la commission en ont eu par ailleurs connaissance; l'autre provient du Service de l'architecture, et plus précisément de M. Ruffieux, et est exposée dans le présent document. Il serait donc temps d'harmoniser les discours, voire les pratiques.*

*Question 29 (page 105):*

Quelle est la destinée, à court et à long terme, du pavillon scolaire provisoire de la rue Barthélemy-Menn?

*Réponse:*

A court terme, ce bâtiment a été cédé à l'Etat pour des besoins liés à l'école dentaire. A terme, il sera démonté aux frais de l'Etat et la rue réaménagée lorsque l'Etat l'aura libérée.

*Question 30 (page 106):*

Où a-t-on transporté le pavillon provisoire de la rue des Ronzades?

*Réponse:*

Ce pavillon a été cédé à l'Etat qui l'a démonté et réaménagé à ses frais au Centre horticole de Lullier.

*Question 31 (page 107):*

Pourquoi la proposition N° 359, concernant la Comédie, apparaît-elle dans le PFQ (N° 43.06 du PFQ)?

*Réponse:*

Il s'agit de la liste des projets votés ou déposés. Or celui-ci, sous le chiffre 43.06, est bien déposé.

*Question 32 (page 107):*

Pourquoi paie-t-on des amortissements en 2000 sur la proposition N° 359, alors qu'elle n'a pas encore été acceptée par le Conseil municipal?

*Réponse:*

Le rapport de la proposition N° 359 a été présenté au Conseil municipal le 14 septembre 1999, la discussion et le vote ont été reportés. La question doit être posée aux Services financiers qui ont prévu un amortissement en 2000.

*Commentaire de la commission:*

*Cette réponse n'en est pas une, et la commission des travaux se juge totalement insatisfaite sur ce point. Elle charge donc la commission des finances de revenir sur ce point et se promet, le cas échéant, de revenir sur l'objet en séance du Conseil municipal.*

*Question 33 (page 109):*

Pourquoi la construction d'une crèche à Saint-Jean, Charmilles, apparaît-elle dans le PFQ (N° 61.23), alors que la construction ne se fera pas? Pourquoi amorcer un crédit qui ne sera pas utilisé?

*Réponse:*

Ce crédit figure dans la liste des crédits votés; il l'a été le 2 juin 1998. Aucune dépense ne figure dans la planification annuelle. La question doit être posée aux Services financiers qui ont prévu un amortissement en 2000.

*Commentaire de la commission:*

*La commission adopte, concernant cette question N° 31, la même position que pour l'objet N° 30.*

*Question 34 (page 113):*

A quoi correspondent les dépenses de 2 000 000 de francs pour «Aménagement, constructions et voirie»?

*Réponse:*

Il s'agit de la proposition de crédit N° 400, d'un montant de 5 315 500 francs, déposée devant le Conseil municipal le 10 novembre 1998, actuellement à l'examen de la commission des travaux dont l'intitulé est: «Réalisation d'aménagement d'espaces publics et de rues à trafic modéré, étape 2»; cette proposition permettra de faire face aux besoins exprimés et reconnus nécessaires.

Ce crédit est géré par la Division de la voirie.

*Question 35 (page 113):*

A quels travaux sont destinés les 119 633 francs de dépenses pour la ligne de tram 16 (N° 101.80 du PFQ)?

*Réponse:*

Il s'agit d'un solde de paiement de factures aux entreprises.

*Question 36 (page 113):*

Est-il question de reconstruire la passerelle des Vernets?

*Réponse:*

Un projet existe et est enregistré dans la base de données des projets. Actuellement un dépôt de crédit est envisagé au Conseil municipal en 2003; il conviendra que l'option soit examinée dans le cadre de l'examen du 19° PFQ.

*Question 37 (page 117):*

Au vu du résultat du vote sur la nouvelle LDTR, quels sont les immeubles figurant sur cette liste qui ne pourront pas être rénovés?

*Réponse:*

L'ensemble de ces immeubles pourra être rénové, pour autant que les conditions de la LDTR soient respectées comme pour l'ensemble des immeubles Ville de Genève. Le Conseil administratif et le Conseil municipal seront appelés à se prononcer sur des propositions de crédits.

*Question 38 (page 118):*

A-t-on abandonné l'idée de construire une nouvelle gare routière?

*Réponse:*

Oui. Sous la forme prévue initialement, c'est-à-dire dans l'îlot 7 des Grottes. La solution retenue est la restauration de la gare routière de la place Dorcière et l'installation des cars des lignes régulières internationales à l'aéroport.

*Question 39 (page 118):*

Pourquoi les travaux concernant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives et la gare routière de la place Dorcière figurent-ils dans la liste des projets, alors qu'ils ont déjà été votés (N° 20.16 et N° 20.18 du PFQ)?

*Réponse:*

Ces objets ont été déposés devant le Conseil municipal après l'élaboration du projet de budget 2000.

*Question 40 (page 119):*

Ne serait-il pas judicieux d'installer également des lampes pour éclairer les terrains de tennis, ce qui en permettrait une utilisation prolongée?

*Réponse:*

Avant tout, il convient de faire à la fois une étude de coût et d'utilité, puis d'estimer les dépenses énergétiques supplémentaires; il ne faut pas oublier que la densité d'éclairage pour permettre de jouer correctement est très importante.

*Question 41 (page 119):*

Qu'est-ce qu'un «rike mobile» qui coûte 1 200 000 francs (N° 50.55 du PFQ)?

*Réponse:*

Il s'agit de l'installation mobile qui permettra de protéger les joueurs pendant les matchs de hockey et qui fixe les limites de l'aire de jeu. Elle doit pouvoir être enlevée pour utiliser la patinoire à d'autres fins (spectacles).

*Question 42 (page 120):*

N'arrive-t-on pas trop tard pour prévoir des travaux dans les rues Dizerens, Dancet, Masbou? Va-t-on rouvrir la chaussée (N° 101.70 du PFQ)?

*Réponse:*

Il n'est jamais trop tard pour intervenir sur les routes lorsqu'il est nécessaire et lorsqu'il faut refaire les réseaux de collecteurs, par exemple.

*Humeur:*

Comme dit Rabelais: «Mieux vaut de rires que de larmes écrire, puisque rire est le propre de l'homme.»

*Question 43 (page 121):*

Va-t-on exécuter les travaux sur la place Sturm avant la construction du musée d'ethnographie (N° 102.42 du PFQ)?

*Réponse:*

Ces travaux seront effectivement coordonnés s'il est indispensable qu'ils soient exécutés avant la construction du musée; ils feraient alors l'objet d'une proposition; mais il ne sera certainement pas nécessaire d'en arriver là.

## **5. Propositions d'amendement**

Dans sa séance du 27 octobre 1999, la commission des travaux examine les amendements au projet de budget 2000 que souhaitent effectuer certains commissaires. D'une discussion très nourrie, il convient de retenir que c'est prioritairement l'ensemble des postes 310 et 318 qui a fait l'objet principal des débats, comme des votes d'ailleurs.

### *a) Ensemble des postes 310*

Deux commissaires (libéraux) rappellent qu'une demande de baisse généralisée à la totalité de ces postes 310 avait en son temps été adressée au Conseil administratif. Or il apparaît dans le projet de budget 2000 que ces postes suivent des évolutions diverses: certains sont stables, d'autres baissent, d'autres encore augmentent considérablement.

Ils proposent donc que soient ramenés aux chiffres du budget 1999 tous les postes 310 du budget 2000 qui afficheraient, en regard de cette référence, un dépassement, ces augmentations étant à leurs yeux injustifiées.

Quelques membres de la commission relèvent à leur tour qu'ils peinent à avoir une vue d'ensemble, puisqu'ils ne sont appelés à se prononcer qu'au sujet du dicastère de M. Ferrazino. En conséquence, ils souhaiteraient remettre l'étude de ce point aux membres de la commission des finances, ce d'autant qu'ils ne savent pas quelle est l'incidence exacte du nouveau modèle de comptes sur la présentation des postes 310.

Au vote, la proposition de remettre au niveau du budget 1999 tous les postes 310 présentant une augmentation dans le projet de budget 2000 est refusée par 7 non, 2 oui (libéraux) et 4 abstentions.

b) *Ensemble des postes 318*

Concernant l'ensemble des postes 318, il est décidé de les étudier, et donc de voter les éventuels amendements séparément. Voici donc la liste des postes qui ont suscité une discussion et un vote en commission; à noter que, chaque fois, la proposition d'amendement, toujours issue du groupe libéral, est justifiée en regard des chiffres donnés à l'établissement des comptes 1998.

Page 28

- 2102 318 Proposition d'amendement: – 130 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 4 oui et 1 abstention.
- 2103 318 Proposition d'amendement: – 70 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 1 oui et 4 abstentions.

Page 29

- 210 450 318 Proposition d'amendement: – 16 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 2 oui et 4 abstentions.

Page 30

- 2105 318 Proposition d'amendement: – 30 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 4 oui et 2 abstentions.
- 2106 318 Proposition d'amendement: – 10 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 4 oui et 2 abstentions.

Page 34

- 230 402 318 Proposition d'amendement: – 30 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 2 oui et 4 abstentions

c) *Eclairage public et illumination (poste 312)*

Page 29

Un commissaire (Vert) rappelle la position de son groupe et propose un amendement qu'il veut politique et visant à la suppression d'une somme de 100 000 francs au poste 2104 312. Il estime en effet que ce poste est trop gonflé et il se réserve la possibilité d'une meilleure affectation de ladite somme.

2104 312 Proposition d'amendement: – 100 000 francs  
Amendement refusé par 9 non, 3 oui (2 Ve, 1 S) et 2 abstentions.

d) *Personnel temporaire (poste 30119)*

Page 155

Relativement à la réponse apportée par les services de M. Ferrazino et qui ne satisfait pas un commissaire (L) qui rechigne à voir augmenter cette ligne budgétaire de quelque 33%, une proposition d'amendement est proposée, visant à réduire ce poste d'une somme de 10 000 francs.

30119 Proposition d'amendement: – 10 000 francs  
Amendement refusé par 8 non, 2 oui et 4 abstentions.

## 6. **Prise de position des commissaires**

Le Parti libéral, qui n'a pas obtenu gain de cause au sujet des amendements proposés sur les postes 310 et 318, ne votera pas le projet de budget 2000 du dicastère de M. Ferrazino. Il s'estime insatisfait sur les points précités et relève que la volonté affichée antérieurement par le Conseil municipal n'a pas été respectée.

L'AdG/TP estime qu'effectivement les postes 318 posent encore problème, mais que, faute de pouvoir les étudier clairement et de façon comparative avec les budgets des années précédentes, il est particulièrement délicat d'opérer des modifications.

Le Parti radical souligne tout d'abord avec satisfaction la volonté affichée par le dicastère d'effectuer des économies, de nombreux postes étant inscrits au niveau des comptes de 1998; cependant, trop de réponses évasives ont été fournies par les services de M. Ferrazino pour que le parti puisse accepter ce projet de budget 2000. C'est pourquoi les radicaux s'abstiendront lors du vote.

Les Verts, quant à eux, voteront le projet de budget 2000, non sans faire quelques remarques. Ils soulignent en priorité que, si un gros effort a été fourni par la Division des constructions, rien de semblable ne s'est encore produit à la

Division de la voirie. Ils incitent donc le conseiller administratif Ferrazino à se montrer plus coercitif à l'endroit des responsables de ce secteur. Ils attendent en effet de nouvelles dispositions en matière d'économies d'énergie, de consommation d'eau, ainsi que dans la gestion des déchets et de leur tri. Ils regrettent enfin que l'amendement qu'ils ont proposé de retirer 100 000 francs à l'éclairage public n'ait pas été accepté par l'ensemble de la commission. Ils désiraient attribuer cette somme au développement du tri des déchets qui laisse encore beaucoup à désirer en Ville de Genève.

L'AdG/SI relève la difficulté qu'elle a rencontrée à analyser le projet de budget 2000, faute d'éléments comparatifs, et elle admet qu'elle le votera, sans état d'âme, mais en ayant tout de même l'impression, sur certains postes, de le faire «la tête dans le sac». C'est pourquoi elle souhaite désormais une présentation des prochains budgets qui soit plus explicite.

Le PDC, de son côté, juge que le budget présenté par M. Ferrazino est d'une qualité suffisante; par conséquent, il le votera. Cependant, il tient à insister sur la nécessité de développer une politique de rénovation des immeubles dont la Ville est propriétaire et d'octroi de droits de superficie à des coopératives de logements.

Le PS, enfin, déclare qu'il votera ce projet de budget 2000, dans la mesure où celui-ci lui donne globalement satisfaction. Il tient ainsi à montrer sa pleine confiance à un nouveau magistrat dont la tâche est énorme. Il estime, à l'image d'autres groupes politiques, que l'analyse du document n'a cependant pas toujours été aisée et qu'il ne sera désormais plus possible de travailler dans des conditions identiques. C'est pourquoi le PS propose qu'un moratoire soit adopté au sujet des modèles de comptes utilisés pour l'établissement des budgets successifs de la Ville de Genève, que l'on conserve le même pendant quelques années afin que soit enfin praticable une analyse comparative d'un document annuel à l'autre, poste par poste.

#### *Commentaire:*

La proposition du PS est accueillie favorablement par l'ensemble de la commission

#### **7. Vote**

Au vote, le budget du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie est accepté par 9 oui (2 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 DC), 3 non (L) et 2 abstentions (R).





















## **Rapport de la commission des beaux-arts chargée d'examiner le projet de budget 2000 du département des affaires culturelles.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann.**

La commission des beaux-arts s'est réunie, sous la présidence de M. Jan Marejko, les 23 et 30 septembre ainsi que les 7 et 14 octobre 1999, pour examiner le projet de budget du département des affaires culturelles pour l'an 2000.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, et M. Pierre Roehrich, secrétaire général du département des affaires culturelles, ont été auditionnés par la commission des beaux-arts.

Le président de la commission et la rédactrice du rapport ont assisté, le 29 septembre et le 26 octobre 1999, à l'audition du magistrat délégué aux affaires culturelles et de son secrétaire général par la commission des finances.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Marie-France Perraudin avec les remerciements de la commission.

### **A. Travail de la commission**

La commission a tout d'abord établi la liste des questions qu'elle souhaitait poser au magistrat, pour que celui-ci puisse y donner une réponse écrite, puis compléter ces réponses lors de son audition. Suite à cette audition, des questions complémentaires, orales ou écrites, ont été posées au magistrat.

Les questions ont été établies sur la base des documents suivants:

- le rapport du conseiller administratif à l'appui du budget 2000;
- le projet de budget 2000;
- le budget à cinq positions.

### **B. Audition de MM. Vaissade et Roehrich**

#### *B.1 Introduction générale*

Le projet de budget 2000 a été élaboré sur la base des comptes 1998 et du budget 1999. Les modifications intervenues correspondent aux orientations développées dans le programme de législation. L'essentiel des charges est lié au fonctionnement des institutions culturelles, ce qui limite considérablement les possibilités de modification d'une année à l'autre.

Le volume des subventions correspond aux montants 1999 et certaines modifications ont été faites en réponse aux besoins et aux demandes des acteurs culturels.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, précise aux membres de la commission que son rôle est d'abord consensuel, car il s'agit de satisfaire l'ensemble des intérêts. Il n'est souvent possible d'agir que dans certains domaines, alors qu'il faudrait agir partout. Il convient avant tout de donner des possibilités d'expressions tant à la culture alternative qu'à la culture traditionnelle, sans couper dans l'une ou l'autre des activités. Il s'agit d'une politique de diversité culturelle, mais il est clair qu'il n'est pas possible de satisfaire tout le monde. Des montants ont été rapportés sur le budget afin de débloquer la culture alternative.

En ce qui concerne les relations avec les communes, des contacts ont été pris pour partager les coûts engendrés par les activités culturelles. Les communes participent aux financements des activités du Grand Théâtre, de la Fondation d'art dramatique et de l'OSR. La Ville a des accords bilatéraux avec certaines communes, mais elles n'ont souvent pas de budget pour la culture. En ce qui concerne l'Etat, malgré les accords intervenus, les dépenses de l'OSR n'ont pas été prises en charge par l'Etat.

Les prestations fournies par l'atelier de décors de théâtre sont désormais facturées, mais les prévisions ont été beaucoup trop optimistes. Cette section peut intervenir dans l'ensemble de l'art et de la culture, il faudrait une comptabilité analytique pour donner plus de détails.

Le Centre vidéo a été déplacé pour devenir le Centre multimédia.

Les comptes des institutions contrôlées avant par le Contrôle financier sont contrôlés par le service, cela concerne 400 dossiers subventionnés par année.

L'atelier de chômeurs travaillant à l'inventaire du patrimoine architectural fonctionne bien et les chiffres seront disponibles. Ce travail est prévu pour une durée de sept années. Un crédit extraordinaire a été alloué qui ne figure pas au budget.

Des moyens supplémentaires ont été alloués pour la musique contemporaine et les musiques actuelles, ces hausses, retardées depuis des années, ont été allouées en raison de la situation 1998, qui n'est pas trop mauvaise.

Le passeport culturel est passé aux oubliettes en raison de son refus en votation populaire. Cette mesure aurait permis de rendre moins chère une exposition itinérante et d'entrer dans le circuit culturel suisse.

La volonté de fermer le Musée d'histoire des sciences a déjà été présentée à deux reprises, M. Vaissade est opposé à cette fermeture, car il faut exploiter pédagogiquement ou didactiquement ce musée. Un concept qui va mettre en liaison ce musée avec des instituts scientifiques tels que le Cern va être finalisé.

Le département a fixé un montant de 35 millions au plan financier quadriennal pour la réalisation du nouveau musée d'ethnographie. Les travaux parlementaires ayant évolué, ce projet a été ajusté à 55 millions. Le Conseil municipal a voté un crédit pour une étude des travaux qui s'est terminée en mai. Le bureau d'architecte estime à 87 millions la construction de ce musée. Lorsque les chiffres ont été communiqués en séance du Conseil administratif, un membre de ce Conseil les a communiqués à son parti sans connaître les détails de ce dossier. Il est vrai que la construction du nouveau musée à la place Sturm achèvera le quartier des Tranchées en supprimant une friche urbaine et que cette construction coûte beaucoup d'argent. Le montant des BFQ comprend le déplacement de la route, les égouts, les aménagements. Une plaquette a été réalisée pour récolter 25 millions de fonds, actuellement la somme récoltée se situe entre 4 et 5 millions. La Ville travaille sur le projet primé et les différents services sont chargés de fournir des variantes afin d'alléger les coûts.

Le projet total se monte à 110 millions pour l'ensemble du quartier. 10 millions ont été demandés à l'Etat et 6 millions au Fonds d'équipement intercommunal. La location est fixée à 300 000 francs par année pour le Département cantonal de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Des demandes ont été présentées pour obtenir une exonération de la TVA. Le coût de fonctionnement annuel est de 4,8 millions actuellement.

En ce qui concerne les projets d'investissement, le dossier du musée d'ethnographie est prioritaire; la Comédie doit également être rénovée ainsi que le bâtiment d'art contemporain.

## *B.2 Questions et réponses*

### Questions concernant le rapport à l'appui du budget

Page 28 – Secrétariat du département

*Question:* Politique actuelle du département des affaires culturelles (DAC) en matière de personnel?

*Réponse:* La même que depuis plusieurs années: la stabilisation des faux temporaires. Ce qui représente 16 postes en 1999, apparaissant au budget 2000.

*Question:* Définition exacte des différents statuts des employés?

*Réponse:* Ceux-ci sont définis dans le statut du personnel de l'administration municipale. En outre, par faux temporaire, on entend une personne qui exerce une fonction permanente, mais qui n'est pas engagée en qualité de fonctionnaire, mais sous contrat temporaire de durée limitée. Une telle personne peut être stabilisée si elle remplit les conditions fixées par le Conseil administratif: être employée régulièrement depuis trois ans dans cette fonction permanente, donner satisfaction et présenter les caractéristiques statutaires permettant de la nommer, en particulier un taux d'activité égal ou supérieur à 50%.

*Question:* Combien y a-t-il d'employés temporaires au DAC et dans les institutions subventionnées dépendant du DAC?

*Réponse:* L'équivalent en postes est indiqué dans la colonne «temporaires» du budget pour chaque service, pages 156-157.

Pour les subventionnés, la Ville n'étant pas l'employeur, nous ne disposons pas *a priori* de l'information.

*Question:* Délais et étapes prévus pour supprimer les temporaires?

*Réponse:* Pour les faux temporaires, le délai est: le plus vite possible, sachant que l'opération a débuté en juin 1996. Par contre, il restera des temporaires, car il y a toujours des missions limitées dans le temps, des activités à taux inférieur à 50% et des personnes engagées à la prestation (salles de spectacles).

*Question:* Nombre de procès en dix ans?

*Réponse:* Aucun à ma connaissance.

*Question:* Exemple du coût en frais généraux et en travail de fonctionnaires pour la Fête de la musique.

*Réponse:* Faute de comptabilité analytique et sans contrôle de gestion, il n'est pas possible de répondre précisément à cette question. Il faut se souvenir que le coordinateur est engagé chaque année pour une mission temporaire de six mois.

Page 29 – Centre vidéo.

*Question:* Fonctions exactes de ce centre?

*Réponse:* Le Centre vidéo est, en 1999, dans une phase de transition. La simplification des technologies et l'abaissement du coût des matériels permettent aujourd'hui de donner leur autonomie à la plupart des services de l'administration qui ont recours aux techniques de la vidéo. L'étude réalisée par les soins du Secrétariat général en 1998 a montré qu'il était préférable de rattacher le Centre

vidéo au département des affaires culturelles. Le centre conserve cependant une fonction de conseil pour l'ensemble de l'administration.

Désormais, les missions prioritaires du centre sont:

- la production de documents multimédia servant à la promotion de la vie culturelle genevoise, à l'illustration des expositions des musées ou à d'autres projets événementiels, ainsi qu'à la formation; de plus, le centre réalise des images destinées à nourrir la mémoire de la vie culturelle locale. Le centre doit s'ouvrir aux techniques actuelles du multimédia (CD-Rom, web);
- la diffusion de tout document multimédia: le centre prête son concours à la diffusion de ses propres documents (à l'Arcade municipale d'information, au Victoria Hall, prochainement dans divers lieux culturels et touristiques, y compris l'Aéroport de Genève) ou de films réalisés par d'autres (diffusion sur grand écran, à la scène Ella Fitzgerald, de la Fête des vigneron 1999);
- l'archivage de documents vidéo et multimédia, réalisé en accord avec les Archives municipales et la Bibliothèque publique et universitaire.

Par ailleurs, s'ajoutent des missions relatives à la veille technologique (évolution permanente des matériels, en vidéo et dans le multimédia), de maintenance et de prêt de matériel, de conseil et d'appui technique.

Actuellement, le Centre vidéo occupe un local sis au premier étage de la Maison du Grütli. Deux personnes sont attachées à son fonctionnement.

#### Page 30 – Centre vidéo

*Question:* Pourquoi les prestations de ce centre à des tiers diminuent-elles?

*Réponse:* Aux comptes 1998, la rubrique 434 est à zéro, alors qu'elle était portée pour un montant de 10 000 francs. L'explication donnée à ce moment était que la proposition de faire payer aux tiers la mise à disposition de matériel n'avait pas été suivie par le Conseil administratif. Il faut dire que ces mises à disposition sont en fait une manière de subventionner indirectement des projets qui méritent un soutien.

#### Page 30 – Service des arts de la scène

*Question:* Pourquoi la garantie de déficit passe-t-elle par le fonds de réserve?

*Réponse:* Le fonds de réserve de la Fondation d'art dramatique est descendu à son niveau plancher défini par les statuts. Il s'agit de parer à toute éventualité par rapport à la nouvelle direction de la Comédie, sans pour autant augmenter la subvention.

Page 31 – Service des arts de la scène – Théâtre des Marionnettes

*Question:* Quelles sont les mesures d'amélioration de la gestion qui ont été prises?

*Réponse:* Ce théâtre a fait l'objet de deux sanctions de la part du Conseil municipal: d'abord, en 1997, une diminution de 100 000 francs suite au conflit avec des marionnettistes (gagné par le théâtre devant les tribunaux), puis, en 1998, de 50 000 francs suite à des remarques du Contrôle financier sur la structure administrative. Cette dernière sanction a conduit à devoir renoncer:

- pour 25 000 francs au poste de responsable de la recherche de fonds (le mandat du responsable financier a été scindé en deux contrats: 35 000 francs pour la comptabilité générale et les salaires, et 20 000 francs pour la gestion financière et budgétaire);
- pour 25 000 francs à un poste de metteur en scène associé.

Quant à la première sanction, portant essentiellement sur l'artistique, elle a conduit à devoir diminuer de 100 à 50% le poste de l'éclairagiste (moins 30 000 francs) et à devoir en outre renoncer à l'engagement d'un artiste par production (moins 60 000 francs).

De plus, le théâtre a dû renoncer à la formation continue des artistes et à des événements ponctuels, tels que le minifestival et d'autres.

Comme on ne saurait indéfiniment pénaliser l'artistique et qu'il convient de maintenir, autant que faire se peut, la capacité productive de l'instrument – qui, rappelons-le, est une institution: les directeurs passent, le Théâtre des Marionnettes de Genève demeure – nous proposons un réajustement de 72 000 francs (qui devra porter sur l'artistique).

*Question:* Quel est le pourcentage actuel d'auteurs étrangers ou de jeunes auteurs programmés dans ce théâtre?

*Réponse:* Un théâtre de marionnettes reste un théâtre de marionnettes et, quoi qu'il en soit, le genre demeure. On imagine mal d'ailleurs qu'une direction artistique puisse changer d'orientation ou de caractère en cours de mandat.

Pour connaître le pourcentage actuel d'auteurs étrangers ou de jeunes auteurs qui est programmé, il suffit de consulter le programme: la saison 1999-2000 comporte six productions: une création, deux reprises et trois accueils. Les accueils proviennent de France, de Tchéquie et de Roumanie, leurs auteurs peuvent être considérés comme étrangers. Ils représentent donc 50% de la saison. La création et les deux reprises sont le fait de Genevois. Le texte de la création – «Varenka» – est de Marie-Christophe Arn, jeune femme d'environ 35 ans. Ceux des reprises – «Le Noël des Anges», 1954, et «Darien», 1992 – sont de Hubert Gignoux et Gérard Chevrolet. On peut donc estimer à 33% du 50% local la présence de jeunes auteurs.

Page 31 – Service des arts de la scène – Théâtre du Loup

*Question:* D'où l'augmentation provient-elle?

*Réponse:* Divers réajustements ont effectivement lieu au chapitre des subventions des Arts de la scène. Le seul véritable transfert à l'intérieur du chapitre est la diminution des Spectacles d'été: moins 66 100 francs, pour augmenter la capacité de production du Grütli: plus 58 700 francs (en fait, cet argent était destiné dès l'origine au Théâtre du Grütli, pour mettre fin à un conflit avec la Bâtie (cf. aussi l'explication donnée page 31 du rapport à l'appui).

Si l'on excepte les arrondis sur les lignes, on constate les augmentations suivantes:

Fonction: cinéma	+	8 600 francs	
FAD	+	(2) 23 600 francs	
Marionnettes	+	72 000 francs	
Loup	+	53 500 francs	
Villa Dutoit	+	150 000 francs	(il s'agit d'un transfert du département des affaires sociales).

Elles ne sont pas compensées par des diminutions dans le chapitre même. Leur total de 507 700 francs explique la différence globale de 505 900 francs.

*Remarque:* Le montant exact des subventions accordées par le passé par le Département cantonal de l'instruction publique (DIP) nous est parfaitement connu. Le problème, c'est l'avenir. Le DIP a initié en 1991 une politique de contrats pluriannuels, dont le Théâtre du Loup a été l'un des premiers bénéficiaires. Aujourd'hui, le Théâtre du Loup ne répond plus aux conditions initiales du DIP qui voulait limiter à trois renouvellements la possibilité d'avoir un contrat. Que faire alors? Le Théâtre du Loup pose problème au DIP par la qualité de son action: il mérite toujours d'être soutenu. Mais avec quels moyens?

Ci-après, les chiffres des soutiens respectifs du Canton et de la Ville:

	1997	1998	1999	2000 (projet)
Ville	270 000.–	266 500.–	266 500.–	320 000.–?
Canton	175 000.–	166 250.–	166 250.–	?
Total	445 000.–	422 750.–	422 750.–	320 000.–?

Page 31 – Conservation du patrimoine – Journées du patrimoine

*Question:* Ces journées seront-elles organisées avec l'Etat?

*Réponse:* Oui, ces journées seront organisées avec l'Etat de Genève. Le thème retenu à l'échelon romand sera l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle. La Ville de Genève y participera en organisant des visites et parcours guidés et en poursuivant la coopération bilatérale avec la France voisine.

Page 31 – Conservation du patrimoine – inventaire du patrimoine

*Question:* Résultats et utilité de cet inventaire?

*Réponse:* Cet inventaire est réalisé partiellement avec un atelier de chômeurs qui a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> juin 1997. Cette réalisation répond à la demande formulée le 5 décembre 1995 par le Conseil municipal, soit: dresser un inventaire du patrimoine architectural municipal, indiquer le degré d'intérêt historique et réaliser un plan de rénovation (se référer à la proposition du Conseil administratif N° 167 du 10 octobre 1996, votée le 13 mai 1997, et au rapport N° 167 A du 12 avril 1997).

Ce travail d'inventaire et de plan de rénovation de tous les édifices propriété de la Ville de Genève comprend plusieurs étapes:

#### 1. *Inventaire*

Réalisation d'une fiche d'identification de plusieurs pages pour chaque édifice indiquant à quelle date le bâtiment a été construit, par qui, pour qui, le contexte de sa construction, son histoire dans le temps (transformations), les références bibliographiques, l'existence de plans d'origine, plans de relevés, ses caractéristiques constructives, techniques, son insertion dans le site, ses qualités, etc.

Ces données sont recueillies au moyen de recherches sur les sources d'archives et d'observations in situ.

#### 2. *Degré d'intérêt historique*

Dès lors, chaque édifice sera muni d'une fiche d'identification, les objets à valeur patrimoniale seront envisagés par type (écoles, édifices locatifs, édifices publics, monuments, etc.) en vue de recevoir un degré d'intérêt historique. Pour ce faire, le système vaudois de notations en pratique depuis plus de vingt ans sera appliqué. Ces notes seront ensuite soumises à l'approbation d'une commission composée de fonctionnaires de la Ville, de l'Etat et d'experts indépendants.

#### 3. *Plan de réhabilitation*

Le plan de réhabilitation des objets à valeur patrimoniale sera ensuite dressé en fonction de l'état de conservation de ceux-ci et des derniers travaux réalisés.

#### 4. *Rendre public cet inventaire*

Une partie des données de cet inventaire et le degré d'intérêt historique seront rendus publics au moyen d'une publication, d'un accès sur Internet notamment.

### 5. *Mise à jour*

La mise à jour de ce plan et des données de l'inventaire (travaux d'entretien, travaux de réhabilitation, travaux de transformation, etc.) devra ensuite être réalisée.

#### *Rappel sur les moyens mis en œuvre, étapes 1-2-3-4*

Atelier de chômeurs composé de 2 personnes (architecte et historien de l'art) encadrées par une historienne de l'art à mi-temps (engagement en contrat temporaire durant toute la durée de l'opération). Chaque candidat arrive dans un premier temps en occupation temporaire fédérale pour une durée de six mois. Si son travail donne satisfaction et que le candidat n'a pas retrouvé d'emploi, un contrat d'engagement temporaire de six mois est passé sur le fonds chômage de la Ville de Genève. Ce système permet au candidat d'acquérir une expérience professionnelle significative.

La petite arcade du 5, rue de la Boulangerie, a été mise à disposition par la Gérance immobilière municipale pour accueillir les 3 postes de travail de l'atelier.

#### *Etat d'avancement du travail au 30 septembre 1999*

##### *Étape 1 en cours de réalisation, soit inventaire:*

La Ville possède quelque 800 bâtiments. Le travail est organisé rationnellement par secteur géographique. Les secteurs des Eaux-Vives et de Plainpalais sont terminés et celui du Petit-Saconnex est en cours.

Depuis l'ouverture de l'atelier, le 1<sup>er</sup> juin 1997, 230 fiches ont été réalisées. Elles sont actuellement sous forme papier, classées par adresse dans des classeurs. Leur informatisation va débiter en janvier 2000. La Direction des systèmes d'information travaille actuellement sur la base de données à cet effet.

Cette étape 1 prendra fin en juin 2004. La durée est proportionnée aux moyens matériels à disposition avec un objectif qualitatif tant du point de vue de l'apport professionnel pour les candidats au chômage que de ce lui du contenu des fiches d'inventaire (homogénéité de cet outil et fiabilité des données recueillies). Le résultat tangible à ce jour est donc les 230 fiches réalisées.

Ce travail intéresse les services et les instances suivants:

- Conservation du patrimoine architectural: ce travail permet de documenter tous les édifices municipaux, ceux dont la valeur patrimoniale est déjà reconnue et ceux dont la valeur est à reconnaître. Ces données sont très précieuses pour pouvoir donner des conseils dans la phase d'avant-projet et/ou de projet;
- Documentation photographique: cet inventaire, qui sera accessible via le réseau de la Ville, permettra à la Documentation photographique de relier les

photographies se trouvant sur leur base documentaire avec les fiches de l'inventaire et d'avoir rapidement accès aux informations factuelles (date de construction, architecte, transformations, etc.);

- Service des bâtiments: cet inventaire, qui sera accessible via le réseau de la Ville, permettra au Service des bâtiments d'obtenir très rapidement des informations factuelles sur les édifices dont il s'occupe et de voir tout de suite si un intérêt patrimonial existe et, le cas échéant, de prendre contact avec la Conservation du patrimoine architectural en amont des projets;
- Service d'architecture: idem que le Service des bâtiments;
- Service d'urbanisme: idem que ci-dessus pour le territoire municipal;
- Service d'aménagement urbain: idem que ci-dessus pour les aménagements situés à proximité d'édifices nous appartenant;
- Section monuments et fontaines de la Voirie: idem que ci-dessus pour les monuments et fontaines;
- Gérance immobilière municipale: idem que ci-dessus pour les immeubles locatifs et les établissements publics loués;
- Conseil administratif et Conseil municipal: grâce à la fiche d'identification de chacun des immeubles, les autorités politiques auront rapidement des informations sur les édifices sur lesquels il est envisagé de réaliser des travaux;
- la version publique de cet inventaire permettra au public de pouvoir disposer d'informations (usagers des établissements publics appartenant à la Ville de Genève, locataires, curieux, passionnés de patrimoine, etc.).

Page 32 – Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

*Question:* Prévission de l'augmentation du prix de l'eau?

*Réponse:* C'est le Service de l'énergie qui est compétent en matière de prix de l'eau. Seule la consommation concerne les CJB. Cette dernière dépend de la météo. Les CJB ont pris toutes les mesures possibles en matière d'économie de l'eau ces dernières années.

Page 33 – Conservatoire et Jardin botaniques (CJB)

*Question:* Quel est le budget des projets de recherche et quels sont les autres partenaires financiers?

*Réponse:* Pour la recherche aux CJB, le projet de budget 2000 comporte un montant global de 111 800 francs (produits chimiques, matériel, réparations, films pour labo, etc.). On peut lui ajouter les salaires des conservateurs. Le calcul reste cependant approximatif, car les conservateurs ont encore d'autres missions.

La recherche est indispensable à la mise en valeur des collections et à la diffusion vers le public. Il n'y a pas de recherche indépendante des collections. On peut considérer qu'un botaniste consacre en gros un tiers de son temps à la recherche sur les collections, un autre tiers à la conservation proprement dite (inventaire, rangement, manipulation) et un dernier tiers à la transmission des savoirs (vulgarisation, éducation, expositions) et à la protection de la nature. Ces missions sont interdépendantes.

Par l'intermédiaire du Centre de botanique, les autres partenaires sont l'Université et le FNRS. Les activités des CJB sont ainsi complétées par d'autres projets de recherche, à hauteur de 0,5 à 1 million de francs par an, l'essentiel de ce montant servant à payer les salaires de jeunes chercheurs.

Page 34 – Musée d'art et d'histoire (MAH)

*Question:* Quel est le coût exact du déménagement aux Casemates?

*Réponse:* Le coût estimé est de 110 000 francs (80 000 francs pour le déménagement proprement dit et 30 000 francs pour la remise en état des locaux libérés à l'extérieur).

Le montant de 125 000 francs prélevé en 1999 sur le budget ordinaire de fonctionnement du MAH sur décision du Conseil administratif sert à financer une partie des installations électriques et sanitaires complémentaires pour le futur laboratoire et l'appartement du 4<sup>e</sup> étage, les protections de plomb pour la salle de radiographie, dans le bâtiment des Casemates. Cette mesure a permis de ne pas arrêter le chantier. Le solde des aménagements nécessaires est compris dans la demande de crédit complémentaire actuellement en commission des travaux. Lorsque cette proposition aura été acceptée, le montant de 250 000 francs actuellement porté au projet de budget 2000 (aménagements et déménagement) sera ramené à 110 000 francs.

Page 35 – Musée d'art et d'histoire (MAH)

*Question:* Stabilisation du personnel de la centrale d'inventaire?

*Réponse:* La question de la centrale d'inventaire ne peut pas être traitée ici dans son ensemble. Le début de l'informatisation des collections des MAH remonte à 1985. Un rapport sur ce processus sera présenté prochainement avec le bouclement de crédits extraordinaires auxquels ont émarginé du personnel temporaire spécialisé jusqu'à cette année.

Depuis la mise en place de Musinfo, qui concerne tous les musées municipaux et certaines collections de la Bibliothèque publique et universitaire, le

département des affaires culturelles a prévu de sortir, pour l'inventaire des collections, de la pratique des crédits extraordinaires. En effet, le travail d'inventaire des collections, base de toute étude, puis de toute diffusion d'information sur ces collections, fait partie intégrante des missions des musées. Il doit par conséquent être pris en compte dans le fonctionnement normal des institutions.

Dans les MAH, les collections représentent environ un million d'objets. Certaines collections (beaux-arts, par exemple) sont presque totalement informatisées, d'autres pas du tout (Cabinet des estampes).

Les moyens disponibles jusqu'à maintenant par le biais de crédits extraordinaires étant épuisés, il s'agit de conserver du personnel spécialisé et expérimenté pour assurer la base minimale à la poursuite des travaux. Le Conseil administratif a approuvé cette orientation contenue dans le rapport Musinfo 1<sup>re</sup> étape qui lui a été soumis à la fin du mois d'août. Les incidences budgétaires varient d'un musée à l'autre, selon la répartition des tâches et des compétences entre conservateurs et collaborateurs scientifiques.

Aux MAH, l'évaluation suivante a été faite:

- |  |            |
|--|------------|
| – tâches de base en relation avec le projet Musinfo                                | 1,7 poste  |
| – traitement quotidien de l'inventaire dans les secteurs<br>et mise à l'inventaire | 3,0 postes |

Cela représente 3,8% du personnel fixe des MAH (123,5 postes y compris vacants) ou 3,2% du personnel total des MAH y compris temporaires (23,5 postes).

#### Page 36 – Musée d'art et d'histoire

*Question:* Economies réalisées grâce au déménagement aux Casemates?

*Réponse:* Toutes les informations ont été données dans la proposition de crédit présentée au Conseil municipal le 10 mars 1998 relative à la transformation de l'école des Casemates.

Les loyers actuellement payés à l'extérieur sont de l'ordre de 300 000 francs. Il est difficile de chiffrer les gains réalisés grâce à la plus grande proximité des différents services du musée.

#### Page 37 – Musée d'histoire des sciences

La conservatrice responsable est partie à la retraite anticipée le 1<sup>er</sup> avril 1999.

Un expert a été mandaté pour six mois, à partir du 1<sup>er</sup> octobre, pour mettre en place un nouveau concept pour ce musée, tenant compte des directions suivantes:

- assurer l'attractivité du musée pour les publics scolaires (tâche déjà développée par le Service d'accueil des publics du Musée d'art et d'histoire;
- situer le Musée d'histoire des sciences au sein d'un réseau d'institutions scientifiques de la région (musées municipaux, Université, Cern, Observatoire, Institut Forel...) pour mettre en place une vulgarisation des sciences contemporaines s'appuyant sur la tradition historique illustrée par le musée.

#### Page 38 – Musée d'ethnographie

*Question:* Quelles sont les mesures annoncées par le musée pour stimuler l'envie de nouveaux locaux pour les visiteurs?

*Réponse:* Il s'agit particulièrement des animations destinées à ouvrir le Musée d'ethnographie à un public interculturel plus large. Tel est le cas par exemple des manifestations organisées dans le cadre de Genève=Méditerranée, des cérémonies japonaises du thé, de soirées de conteurs d'ici et d'ailleurs, de concerts et de danses des peuples du monde. Ces manifestations ont eu beaucoup de succès, mais en même temps elles ont révélé l'exiguïté et l'insuffisance des locaux actuels. Il en va de même pour les expositions, dans lesquelles on s'efforce de recourir aux procédés les plus modernes, mais qui sont soumises aux limitations de place que l'on connaît, par exemple dans le couloir des expositions temporaires du bâtiment du boulevard Carl-Vogt.

#### Page 39 – Ethnomusicologie

*Question:* Ressources supplémentaires recherchées?

*Réponse:* Comme pour les autres musées, sans ressources supplémentaires venant de l'extérieur, certaines activités auraient effectivement moins d'ampleur. Il faudrait par exemple renoncer à certaines expositions ou à certaines animations pour les écoles.

*Question:* Les informations sont-elles saisies sur CD-Rom?

*Réponse:* Non, les informations ne sont pas stockées sur ce genre de support. En matière de projets dans le domaine de l'inventaire, le Musée d'ethnographie fait partie de Musinfo. La 2<sup>e</sup> étape de ce développement comporte, outre la poursuite de la mise à l'inventaire, l'étude des modes de diffusion de l'information, à destination de différents publics: chercheurs, amateurs, grand public. C'est le problème de l'accès, à différents niveaux, à l'information mise au point par les musées sur les collections à travers les réseaux.

*Question:* Ces informations auront-elles une utilisation publique, commerciale?

*Réponse:* Comme indiqué ci-dessus, la question est à l'étude, sur différents plans, technique, juridique, commercial.

Page 39 – Muséum d'histoire naturelle

*Question:* Quels sont les salaires des employés des musées?

*Réponse:* Ils sont fixés selon l'échelle salariale des fonctionnaires de la Ville. Cela va d'un surveillant, en classe 4, à 3550 francs, à un conservateur, en classe 17, à 7780 francs (salaires de départ).

Page 40 – Bibliothèques municipales

*Question:* Quels contrats avec les propriétaires des droits pour les prêts de CD-Rom?

*Réponse:* Les Bibliothèques municipales distinguent très soigneusement les CD-Rom contenant des logiciels des CD-Rom contenant des œuvres documentaires.

Par logiciel, on entend tout ce qui permet de faire fonctionner l'ordinateur (système d'exploitation par exemple) ou de mettre en œuvre une fonction de l'ordinateur (traitement de texte, tableur, base de données par exemple). Les Bibliothèques municipales ne prêtent, ni ne louent des logiciels. En effet, de tels documents ne peuvent être prêtés ou loués qu'avec l'autorisation expresse de leurs auteurs (LDA (Loi sur le droit d'auteur et les droits voisins du 9 octobre 1992), art. 10, alinéa 3, et art. 13, alinéa 4).

Les CD-Rom contenant des œuvres documentaires n'entrent pas dans la catégorie des logiciels. Ils bénéficient de l'autorisation légale donnée à l'article 13 de la LDA, «Location d'exemplaires d'œuvres». Les Bibliothèques municipales appliquent dans ce cadre le tarif commun 6, «Location d'exemplaires d'œuvres dans les bibliothèques», fixant le cadre de rémunération des auteurs pour la location d'exemplaires d'œuvres. Comme toutes les institutions concernées, les montants perçus sont versés auprès de la société de gestion agréée Pro Litteris.

Au moment où la question du prêt et de la location d'œuvres documentaires sur support CD-Rom s'est posée (1995), nous avons demandé l'avis d'un spécialiste du domaine: M. Gabriel Frossard, directeur de la Bibliothèque de la faculté de droit. M. Gabriel Frossard donne un cours sur le droit d'auteur dans le cadre du Certificat de spécialisation en information documentaire (CESID).

*Question:* Où en est l'informatisation des bibliothèques?

*Réponse:* L'informatisation des Bibliothèques municipales comprend, d'une part, l'informatisation de la chaîne de traitement du document de son acquisition

à sa mise à la disposition du public et, d'autre part, l'informatisation de la consultation des documents électroniques (documents de référence, documents audiovisuels, documents musicaux, sites Internet).

1. Les Bibliothèques municipales ont actuellement informatisé, pour l'essentiel, le catalogue des imprimés et des documents audiovisuels. Le catalogue des documents musicaux demeure à réaliser.

Les Bibliothèques municipales ont actuellement informatisé la gestion du prêt pour les sites suivants:

- Bibliothèque de la Cité, sections jeunes et adultes;
- Bibliothèque des Eaux-Vives, sections jeunes et adultes;
- Bibliothèque de la Jonction, section adultes;
- Bibliothèque des Minoteries, sections jeunes et adultes;
- Bibliothèque des Pâquis, sections jeunes et adultes;
- Bibliothèque de la Servette, sections jeunes et adultes.

Les sites suivants sont encore à informatiser du point de vue du prêt:

- Bibliothèque de la Jonction, section jeunes;
- Bibliothèque de Saint-Jean, section jeunes;
- CEDEPS;
- Discothèque des Minoteries;
- Discothèque de Vieusseux;
- Service des bibliobus et du prêt à domicile.

Il est à noter que cette informatisation s'est faite sur nos propres ressources en collaborateurs et sans demande de budget supplémentaire.

L'informatisation de la gestion des acquisitions est encore à réaliser pour l'ensemble du réseau et pour tous les types de supports (imprimés, documents audiovisuels, documents musicaux).

2. Pour l'informatisation de la consultation, des demandes pour l'ensemble des sites du réseau sont déposées au plan informatique quadriennal pour l'année 2000.

*Question:* Quelle est la part des sciences humaines et sociales dans les ouvrages proposés durant les vingt dernières années?

*Réponse:* Le premier point important à souligner est que les Bibliothèques municipales sont des bibliothèques de lecture publique et non des bibliothèques de conservation. Les Bibliothèques municipales achètent, mettent à la disposition de leurs publics et retirent les documents usagers ou périmés selon les règles bibliothéconomiques en vigueur pour notre type d'institution. En conséquence, nous vous communiquons des éléments d'appréciation tenant compte de notre

dernier état du stock, soit du 31 décembre 1998. De plus, les Bibliothèques municipales, comme toutes les bibliothèques, appliquent un plan de classement des documents qu'elles mettent à disposition. Ainsi, par «documents de sciences humaines et sociales», nous entendons, pour les sciences sociales, les indices 300 Sciences sociales et, pour les sciences humaines, les indices 100 Philosophie et disciplines connexes et 200 Religion.

Le deuxième point à souligner est que les Bibliothèques municipales, qui effectuent leurs achats de nouveautés et de réassortiment semaine après semaine, le font également en fonction de ce que le marché du livre propose. Dans les domaines des sciences humaines, chacun sait que l'édition a quelque peine à survivre (coût du livre, petits tirages). Les nouveaux canaux d'informations sont de plus en plus utilisés pour la diffusion des idées. D'où notre demande déposée au PIQ afin d'avoir les outils nécessaires pour permettre un accès public à Internet.

Pour répondre plus précisément à la question, nous prendrons pour exemple les collections documentaires de la Bibliothèque de la Cité, section adultes. En effet, les collections documentaires de cette section sont totalement informatisées et sont représentatives du réseau. La part des sciences humaines et sociales dans les autres sites du réseau suit dans l'ensemble celle du site de la Bibliothèque de la Cité, section adultes. Les indices 100, 200 et 300 représentent 24% des collections.

Nous soulignons que pour être tout à fait pertinent ce pourcentage devrait être comparé à celui de la production éditoriale de ces dernières années, ce que nous ne pouvons pas faire faute d'information globale de la part du monde éditorial.

Page 43 – Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

*Question:* Où en est le projet de fondation?

*Réponse:* L'étude demandée en 1998 sur cette question conjointement à la BPU et à l'Université par le Département cantonal de l'instruction publique et le département municipal des affaires culturelles a été faite du côté de la BPU. Du côté de l'Université, les choses n'ont pas encore abouti.

*Question:* Répartition actuelle des membres de la FGTG?

*Réponse:* Il faut consulter les statuts de cette fondation de droit public municipal, limitée à la Ville de Genève exclusivement. Si l'on souhaite ouvrir la fondation sur d'autres partenaires, Etat, communes, il faut passer par une modification des statuts approuvée par le Conseil municipal et par le Grand Conseil.

Projet de budget 2000

310251 – Concerts populaires

Questions concernant les prestations, l'absence de revenus et les ayants droit pour les représentations.

*Réponse:* Il n'y a pas de revenus, parce que ces prestations sont gratuites. Il s'agit des concerts donnés sur la scène Ella Fitzgerald au parc La Grange ou de concerts donnés dans les kiosques à musique (Jardin anglais, Bastions), qui n'engendrent aucune recette.

La question porte sans doute sur la rubrique 310550, «Spectacles populaires», qui permet au personnel d'entreprises ou de services de diverses administrations d'obtenir des billets à tarif réduit pour certains spectacles ou concerts. Les ayants droit sont répartis en 150 groupements.

310357 – Villa Dutoit

*Question:* Affectation de cette maison? Pétition?

*Réponse:* La subvention de la Villa Dutoit est transférée pour 2000 du département 5 au département 3, avec le suivi du dossier. L'affectation en maison de quartier autogérée, conforme à la volonté du Conseil municipal telle qu'elle s'est manifestée lors de l'achat de la villa, demeure.

Le département des affaires culturelles étudie actuellement le dossier et la manière de soutenir les activités de l'association qui gère les lieux depuis l'origine. Il a été auditionné le 4 octobre par la commission des pétitions.

310552 – Echanges culturels

*Question:* Précisions?

*Réponse:* Le crédit «Echanges culturels», ainsi qu'il est précisé dans le rapport à l'appui des comptes 1998, permet de soutenir des échanges, des tournées et des projets transfrontaliers, dont ceux qui sont réalisés dans le cadre du Comité régional franco-genevois (CRFG).

Principalement affecté aux groupes, ensembles et associations qui ne peuvent prendre en charge de tels projets avec leurs seuls moyens, le crédit permet parfois de compléter des financements également apportés par d'autres instances, au nom du principe de subsidiarité. Il est cependant toujours veillé à ce que les structures extérieures qui accueillent des artistes genevois participent elles-mêmes à la couverture des cachets et des frais.

Certains projets soutenus font l'objet de conventions regroupant la Ville et l'Etat, ainsi que les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie (Festival de la

Bâtie; stand et expositions au Salon du livre; concerts des Ensembles Fidelio et Résonance). «Lettres frontière» met en relation des écrivains romands et rhône-alpins: les Bibliothèques municipales en sont le principal partenaire en Ville de Genève. Enfin, Corodis (pour le théâtre et la danse), les Rencontres théâtrales et la Fondation pour la chanson et les musiques actuelles sont des organismes romands qui prêtent une assistance technique ou financière aux tournées.

La plupart des autres appuis sont ponctuels: ils concernent des artistes locaux, dans les domaines de la littérature, de la danse, du théâtre, des musiques et des arts plastiques. Les projets ainsi subventionnés peuvent avoir lieu aussi bien en Suisse qu'en Europe et dans d'autres continents.

Toutes les rubriques 316

*Question:* Précisions sur les loyers, fermages, etc.?

*Réponse:* Dans ces rubriques, on trouve les charges de différentes locations, les fax (qui ne sont pas achetés), du matériel technique spécifique pour des concerts, des spectacles, d'un usage trop occasionnel pour qu'il soit intéressant de l'acheter, des locaux pour différents usages.

320206 – Musée d'histoire des sciences

*Question:* L'intégration dans le réseau de vulgarisation scientifique est-elle comprise dans le montant de 828 960 francs?

*Réponse:* Le montant global des charges de ce musée comprend les activités qui sont attendues de la part du personnel.

3203301 – Musée d'ethnographie

*Question:* Quelle est l'explication de l'augmentation des traitements du personnel?

*Réponse:* Cette augmentation s'explique de la manière suivante:

- pour le personnel fixe, prise en compte du poste de M<sup>m</sup>e Deuber-Ziegler et rétablissement de la masse financière d'un autre poste, présent au budget 1999, mais sans masse financière;
- pour le personnel temporaire, prise en compte d'un engagement pour une mission de saisie informatique de l'inventaire.

330150 – CEDEPS

Question sur le sens de cette abréviation.

*Réponse:* Ce sigle signifie: Centre de documentation d'éducation physique et de sport.

330200 438 – Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

*Question:* Pourquoi ces prestations sont-elles dans cette rubrique?

*Réponse:* C'est le dispositif que la Comptabilité générale a mis en place pour gérer la part du crédit d'investissement consacré à la rétroconversion des fichiers et au paiement du personnel temporaire affecté à cette tâche. Les charges correspondantes apparaissent en dépassement sur la ligne du personnel temporaire lors des comptes.

Toutes les rubriques 306

*Question:* Que sont ces prestations en nature?

*Réponse:* Il s'agit exclusivement de prestations statutaires accordées au personnel. La rubrique est gérée par l'Office du personnel. Pour information, voici quelques exemples:

310100.30664	Indemnités de repas
310100.30665	Indemnités de vêtements
310110.30664	Indemnités de repas
310110.30665	Indemnités de vêtements
310110.30691	Frais de vêtements professionnels <sup>1</sup>
310120.30664	Indemnités de repas
310120.30665	Indemnités de vêtements
310120.30691	Frais de vêtements professionnels <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les frais de vêtements professionnels couvrent les habits de travail obligatoires (uniformes et tenues professionnelles d'atelier dans ces cas). Une augmentation de cette rubrique au cours des dernières années a été rendue nécessaire d'une part suite à l'accroissement des exigences de la CNA dans les ateliers et, d'autre part, afin de repourvoir la garde-robe du personnel de salle qui arrivait en fin de vie. Enfin, de nombreux départs et de nouveaux arrivants dans le personnel de salle a rendu également indispensable le renouvellement de certains uniformes.

### Pages jaunes – Subventions

3001 – Secrétariat du département  
Andata Ritorno

*Question:* Que pense le magistrat de la nouvelle orientation que le responsable de la galerie veut donner à ses activités?

*Réponse:* Des discussions ont eu lieu entre M. Farine et M. Roehrich. Actuellement, un courrier est attendu de la part de M. Farine, suite au rendez-vous qui a eu lieu le 31 août dernier. Le magistrat n'a pas encore eu de rapport à ce sujet.

Centre genevois de la gravure contemporaine

*Question:* Qu'en est-il d'un éventuel déménagement et de l'avenir de ce centre?

*Réponse:* L'objectif, à terme, est l'intégration dans le bâtiment d'art contemporain (BAC), comme le souhaite le Conseil municipal. Le projet BAC1 n'a pas encore été soumis au département des affaires culturelles par les intéressés. Il est possible qu'une étape intermédiaire soit faite avant l'intégration au BAC, suivant les délais. Une étude est en cours actuellement. On n'envisage pas le déplacement de l'atelier de gravure, qui pourrait être rouvert par un autre organisme, au sous-sol de la villa.

Promotion d'activités culturelles

*Question:* Pourquoi le montant de 90 000 francs en 1999 a-t-il été arrondi à 100 000 francs?

*Réponse:* Ce fonds général était encore à 200 000 francs en 1997. Il a été amputé dans le cadre des mesures d'économie. Le montant de 90 000 francs de 1999 s'avère très limité pour répondre aux différentes demandes de soutien ponctuel dans des domaines qui ne sont pas couverts par les crédits généraux de l'art musical et des arts de la scène. Cette année, le crédit est déjà épuisé et, depuis la fin d'août, nous donnons des réponses négatives, faute de moyens.

Centre Henry-Dunant

*Question:* Explication pour cette nouvelle subvention?

*Réponse:* Ce centre remplace l'ancien Institut Henry-Dunant, logé dans la même villa (Plantamour). On fait maintenant apparaître la valeur de la mise à disposition de cette villa (valeur locative). Il s'agit d'une subvention indirecte que le Conseil administratif a décidé d'inscrire dans le budget du département des affaires culturelles.

3102 – Art musical  
Orchestres amateurs

*Question:* Informations sur le fonds commun pour les fanfares de quartier?

*Réponse:* Lettre de M. Poulin du 25 février 1999: «Le chapitre «Corps de musique» est doté d'un montant global de 453 000 francs. Je vous confirme que ce total comprend un montant de 50 000 francs au titre de fonds général pour permettre de répondre ponctuellement à des demandes extraordinaires des corps de musique (par exemple: manifestations spéciales, anniversaires, tournées, accueils).»

Lettre de M. Vaissade du 17 mai 1999: «Quant au mode de fonctionnement du fonds, je ne vois pas d'inconvénient à ce que les demandes de vos sociétés soient centralisées par le comité de l'Union, qui me les transmettrait ensuite. Il est bien clair, cependant, que les subventions non affectées sont de la stricte responsabilité du conseiller administratif en charge du département. Par ailleurs, le fonds général n'est pas exclusivement réservé aux sociétés de l'UGMC: il pourra intervenir par exemple dans les frais engendrés par la création d'une «Musique d'été», ou encore permettre l'accueil de corps de musique régionaux ou étrangers qui souhaitent également, en juillet et août, se produire dans nos kiosques à musique.»

Il est également proposé dans cette lettre de prélever un montant de 20 000 francs sur le fonds pour aider à la mise sur pied de la célébration du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'UGMC en l'an 2000.

#### Ecole d'accordéon

*Question:* Qu'en est-il de la subvention et du loyer?

*Réponse:* La Ville de Genève accorde une subvention au Conservatoire supérieur de musique (place Neuve), une autre au Conservatoire populaire de musique et une troisième à l'Union accordéoniste mixte, qui ne dépend d'aucun conservatoire. Et aucun conservatoire n'assure l'enseignement de l'accordéon.

Les comptes de l'école d'accordéon indiquent pour les locaux un loyer de 1650 francs en 1997 et 1250 francs en 1998, alors que la subvention est de 19 000 francs. Il est donc faux de dire que quasiment toute la subvention est consacrée au loyer.

Cela dit, il peut arriver qu'une association subventionnée par le département des affaires culturelles pour ses activités doive, par ailleurs, payer des loyers à la Gérance immobilière municipale (département des finances).

#### Concours international d'exécution musicale (CIEM)

*Question:* Où est passé le solde du montant annoncé de 165 000 francs, seuls 40 000 francs ayant été versés jusqu'à maintenant?

*Réponse:* Vous connaissez les difficultés du CIEM. Vous savez qu'aucun concours n'a été organisé en 1999. Le budget du CIEM a donc été réduit en conséquence. La fondation s'est consacrée à sa restructuration et à la réflexion pour mettre au point un concept renouvelé de concours. Le département des affaires culturelles et le Département de l'instruction publique surveillent cette évolution et ont décidé de ne pas s'engager avant d'avoir des éléments concrets. Des tranches de subventions ont été libérées en fonction de l'avancement des travaux et des besoins de trésorerie. Nous attendons encore de recevoir des précisions avant de procéder au versement du solde du montant attendu de 165 000 francs qui ne représente en outre que la moitié environ du crédit voté au budget 1999.

Activités musicales diverses, musique contemporaine et rock, jazz, ethno

*Question:* Pourquoi des augmentations?

*Réponse:* Activités musicales diverses: il s'agit de fonds pour la création et la production musicales indépendantes. De nombreux projets originaux et prometteurs doivent actuellement être refusés, faute de moyens. Par ailleurs, ce fonds dit «général» a été fortement diminué dans le cadre des économies (1998).

Musique contemporaine: l'augmentation proposée est destinée à améliorer autant que faire se peut les moyens alloués à l'ensemble Contrechamps et au Festival Archipel, moyens excessivement modestes en regard de leurs activités et de leur programme.

Rock, jazz, ethno: le montant permet actuellement d'allouer des subventions à l'AMR, à PTR, à l'AGMJ et aux Ateliers d'ethnomusicologie. L'augmentation doit permettre d'apporter une aide régulière à d'autres formes de musique actuelle, par exemple celles qui sont regroupées sous le terme générique de «techno».

Musique ancienne

*Rappel de la ventilation*

Musique ancienne	Fr.
Centre de musique ancienne	50 000
Ensemble Cantatio	40 000
Ensemble 415	20 000
Société des concerts spirituels	10 000
Concerts d'été de Saint-Germain	10 000
Concerts du Musée d'instruments anciens	10 000
	<hr/>
	140 000

3103 – Arts de la scène – La Bâtie Festival de Genève

*Question:* Quel contrat est passé avec le festival? Les artistes locaux y ont-ils encore accès?

*Réponse:* Il s'agit d'une lettre d'attribution de subvention habituelle. Il n'y a pas encore de contrat de prestation. Les artistes locaux ne sont pas exclus. Mais il est vrai que le festival a évolué avec le temps, dans sa programmation. Le département des affaires culturelles en est conscient et suit le dossier.

Usine et centres alternatifs

*Question:* Pourquoi la ventilation ne correspond-elle pas au total de 300 000 francs?

*Réponse:* Cette remarque ne concerne pas le projet de budget, qui ne comporte pas de ventilation, mais porterait en fait sur celle donnée dans le rapport à l'appui des comptes de 1998, page 2.3/09, dont le total s'élève à 297 710 francs sur un disponible de 300 000 francs. Le léger rompu de 2290 francs est dû au fait qu'il n'a pas été fait appel à l'intégralité des moyens prévus en faveur d'un bénéficiaire. Cela dit, la part réservée aux activités se déroulant à l'Usine se monte à 200 000 francs, tandis que les 100 000 francs restants peuvent être affectés à n'importe quel lieu alternatif, y compris l'Usine.

Ce qui est soutenu, ce n'est pas l'Usine ou les lieux alternatifs en tant que tels, mais des activités culturelles s'y déroulant. Cela peut être les projets des trois groupes culturels de l'Usine – Théâtre, Cinéma Spoutnik, Galerie Forde – soit des projets isolés donnés en ce lieu – au Zoo, par exemple – ou ailleurs, à Artamis ou à la Parfumerie, par exemple.

On peut d'ailleurs consulter sur le Web le site [www.usine.ch](http://www.usine.ch).

310354 – Maison des arts du Grütli

*Question:* Subvention et position de M. Lüscher: abus?

*Réponse:* Contrairement à ce que l'intervenant croit constater, M. Lüscher n'est pas président, mais seulement membre de droit de la commission de préavis, en compagnie des autres directeurs de théâtres genevois qui en manifestent le désir. La présidence de la commission est assurée par le département des affaires culturelle, qui y délègue deux représentants.

Quant à l'augmentation de la subvention, il s'agit en fait d'un transfert, dont la justification, comme déjà dit précédemment, est donnée page 31 du rapport à l'appui.

Il ne faut pas considérer qu'il y a cumul de fonctions, mais circulation de l'information et dialogue élargi entre l'administration et les responsables des différents théâtres.

310356 – Halles de l'Ile – Subvention au CARAR et au CAAC

*Question:* Où en est le dossier?

*Réponse:* Les deux organismes – CARAR et CAAC – poursuivent leurs activités, dans le cadre des moyens disponibles. A l'étage, cinq studios sont désormais attribués au département des affaires culturelles, pour sa politique d'accueil.

Centres de loisirs et animations de quartier

*Question:* Quelle est le partage avec les affaires sociales?

*Réponse:* Les bénéficiaires des attributions de cette ligne budgétaire sont, d'une part, les divers centres de loisirs et maisons de quartier officiellement regroupés au sein de la Coordination-Ville (et dont font partie, parmi d'autres, les salles de spectacles de La Traverse et de la Maison de la Jonction) et, d'autre part, des associations qui réalisent un projet d'animation culturelle de proximité, au sein d'un quartier.

Ce crédit permet d'accorder des compléments de financement en faveur de projets strictement culturels. Il participe à la couverture des frais de cachets et des frais techniques, à l'exclusion de tout autre. Il ne sert donc pas à financer le fonctionnement ordinaire de structures permanentes ou mises en place occasionnellement.

Le Mouvement d'animation des Grottes, l'Association des habitants de l'îlot 13, des projets aux Pâquis et autour du Rhône ont pu ainsi bénéficier d'appuis financiers légers (de 5000 à 10 000 francs) pour leurs réalisations. Depuis plusieurs années, La Traverse et la salle de la Jonction bénéficient d'un appui financier (30 000 francs en 1999). Des projets ponctuels réalisés dans les centres officiels ont également reçu un soutien.

L'objectif général est le soutien à la vie culturelle dans les quartiers.

Bourses pour jeunes artistes

*Question:* Quelle collaboration avec l'Etat?

*Réponse:* Il n'y a pas de collaboration entre la Ville et l'Etat; les bourses attribuées ont des finalités différentes.

La Ville de Genève n'accorde pas de bourses dans le domaine de la formation scolaire, à l'exception de deux bourses de 3600 francs pour futurs ingénieurs, émanant du Fonds Berthoud.

En revanche, elle accorde des bourses à de jeunes artistes, après la fin de leurs études, pour réaliser des projets précis ou pour effectuer des séjours d'études et de travail complémentaires: c'est le cas notamment de la plus importante d'entre elles, la Bourse Ville de Genève - Fondation Simon I. Patiño, qui permet de mettre à la disposition de trois artistes genevois des studios à la Cité des arts et un appui de 750 francs par mois, jusqu'à une année.

Ces bourses sont toujours accordées sur la base de dossiers remis par les candidats, voire sur la présentation concrète et publique de leurs œuvres (les nominés aux bourses Berthoud, Galland et Lissignol-Chevalier présentent chaque année une œuvre dans une galerie ou un centre d'art genevois).

3204 – Muséum d'histoire naturelle

*Question:* Pourquoi des mises à disposition de locaux en faveur de l'Etat?

*Réponse:* L'introduction du contrôle de gestion – le Muséum en est le service pilote – implique de faire apparaître les prestations en nature offertes à des tiers, d'où l'apparition de ce montant.

#### Questions complémentaires

*Question:* Quel est le règlement et quelle est la composition de la commission de préavis pour le théâtre?

*Réponse:* Composition de la commission: il convient de distinguer entre:

- a) la sous-commission, qui est composée de M. Rohrbasser (promotion culturelle) et de M. Skrebers (arts de la scène), pour le département des affaires culturelles, ainsi que de deux autres personnes extérieures;
- b) la commission plénière, laquelle comporte, outre les personnes ci-dessus mentionnées, la présence du directeur du Théâtre du Grütli (M. Philippe Lüscher), ainsi que des responsables des autres salles qui en manifestent le désir.

Lors de la séance du 10 juin 1999 participaient MM. Macasdar (Saint-Gervais), Morand (Poche), Rossetti (Loup) et Lewandowski (Marionnettes).

La prochaine séance plénière est agendée au 18 novembre.

Le règlement est remis en annexe.

Page 42 – Bibliothèque publique et universitaire (BPU)

*Question:* Quelle est la part des sciences humaines et sociales dans les acquisitions?

*Réponse:* Depuis une trentaine d'années, la BPU a concentré ses acquisitions dans le domaine des sciences humaines et sociales, à la suite de la répartition qui s'est faite progressivement entre la BPU et les bibliothèques de l'Université. On ne peut donc pas parler de recul dans les deux domaines cités en ce qui concerne notre bibliothèque. La BPU a cependant dû faire face à des difficultés budgétaires en raison d'une part de l'inflation et d'autre part à cause des tirages décroissants des publications en sciences humaines et sociales: les prix des monographies, dans ces deux derniers domaines, ont augmenté, parce que leur tirage moyen est passé de 2200 exemplaires en 1980 à 800 exemplaires en 1997.

La BPU a donc, pour l'essentiel, renoncé à faire des acquisitions en sciences exactes (mathématiques, physique, chimie, etc.) et en médecine, si ce n'est dans les aspects historiques de ces différentes branches.

En ce qui concerne les données disponibles, nous tenons les statistiques d'achat de monographies individuelles. Les achats de 1998 (à l'exclusion du dépôt légal, des échanges et des dons, ainsi que les achats de périodiques et les suites) se répartissent de la façon suivante:

Fr.

0	Généralités: ouvrages de références, bibliographies, bibliophilie, livres anciens, ouvrages pluridisciplinaires	256 000
1	Philosophie, psychologie	39 828
2	Religion, théologie	43 118
3	Sciences sociales	52 568
4	Mathématiques, sciences naturelles y.c. histoire des sciences	23 538
5	Sciences appliquées, médecine, techniques	4 100
6	Beaux-arts, arts déco, musique, photo	29 207
7/8	Langues, littérature, belles-lettres	148 772
9	Histoire, géographie	145 953

L'achat de monographies individuelles correspond en 1998 à environ 711 000 francs. On voit donc que l'essentiel du crédit d'acquisition de la BPU sert à l'achat de documents en sciences humaines et sociales. Le reste de ce crédit se répartit entre les périodiques (490 000 francs) et l'achat d'autres types de documents (manuscrits, iconographie, affiches, CD-Rom, microformes, etc.).

La question est au cœur d'un des grands débats actuels menés au sein des bibliothèques de recherche, tant sur le continent nord-américain qu'en Europe.

Différentes études statistiques récentes, notamment celle de l'historien du livre Robert Darnton, montrent qu'au cours des dix dernières années les bibliothèques américaines ont constaté un déclin de 23% environ des acquisitions de monographies (essais, études, etc.) en sciences sociales et humaines.

Paradoxalement, la cause est à chercher du côté des sciences exactes et de la médecine. De 1963 à 1998, le coût d'abonnement des périodiques de ces deux domaines a augmenté de 11% par an; la courbe infernale ne fait que s'accélérer: de 1994 à 1998, le prix des revues en physique a augmenté de 54%, celui de médecine de 56% et finalement de 64% en technologie. Le coût de certains périodiques scientifiques est tout simplement monstrueux, l'abonnement annuel à une revue comme *Brain Research* dépasse les 23 000 francs. Avec de tels prix, les éditeurs ne peuvent vendre ces périodiques qu'aux bibliothèques qui se sentent légitimement rackettées. Certains éditeurs s'engagent, en cas de nouvel abonnement, à ne pas augmenter les prix de plus de 10% par an! L'arrivée des périodiques électroniques ne fait qu'amplifier ce phénomène.

Les grandes bibliothèques généralistes, dont les budgets au cours des dernières années se trouvaient au mieux être constants, se sont donc trouvées dans la situation soit de renoncer à certains abonnements de périodiques, soit à acheter moins de monographies en sciences humaines et sociales. La BPU s'étant déjà recentrée, dès le début des années soixante, sur les sciences humaines et sociales, elle a eu (un peu) moins à souffrir de cette situation.

#### Projet de budget 2000

310550 – Spectacles populaires

310551 – Spectacles personnes âgées

*Question:* Critères, conditions, procédures et répartition dans l'octroi des subventions?

*Réponse:* Les spectacles pour personnes âgées (PAG) et les spectacles populaires, qui relèvent tous deux de l'action socioculturelle, ne sont cependant pas gérés de la même manière.

#### *PAG*

La Ville de Genève achète chaque saison une quinzaine de représentations de spectacles, de concerts, d'opéras et opérettes, etc. Organisées en matinées, elles sont destinées exclusivement aux aînés (AVS).

Les billets, imprimés avec la mention de la Ville de Genève, organisatrice, sont vendus à une dizaine de groupements de personnes âgées (associations ou associations faitières) au prix de 8 francs l'unité, ainsi qu'à des personnes isolées.

Les bénéficiaires de ces billets sont: la Fédération des clubs d'aînés, le Mouvement des aînés, l'AVIVO, Pro Senectute, le Club de l'amitié, ainsi que les groupements de retraités des syndicats chrétiens, de la FTMH et du syndicat des arts graphiques et de celui de la communication (certains syndicats ont changé de nom, les aînés conservent l'ancienne appellation). Ces groupements comprennent chacun au moins une cinquantaine de membres.

Les représentants délégués par ces associations, auxquels se joignent une représentante du Service social et la responsable de l'Arcade municipale d'information de la Ville de Genève, se réunissent une ou deux fois par année. Ils établissent ensemble un bilan informel des spectacles déjà vus et, d'un commun accord avec le Service de la promotion culturelle, choisissent les spectacles qu'ils souhaitent voir au cours de la saison suivante. Ces séances, qui regroupent une quinzaine de personnes, sont ainsi l'occasion d'explications, de débats, d'expressions diverses. Elles se concluent par une sorte de marché durant lequel chaque représentant achète le nombre de billets qu'il pense pouvoir proposer en vente à ses adhérents. Il arrive que le nombre de places disponibles, du fait de la grandeur de la salle, soit insuffisant par rapport aux souhaits d'une association. Dans certains cas, et si la demande le justifie, une deuxième représentation est achetée (voire quatre représentations pour La Revue, qui se joue dans une salle relativement petite).

Les associations proposent ces billets à leurs membres selon des modalités qui relèvent de leur organisation et de leur vie propre. Aucun contrôle n'est possible quant au bénéficiaire final de cette action, tant sur le plan de son domicile que de son statut social. Il est très probable que la grande majorité des bénéficiaires dispose de revenus modestes, mais il faudrait réaliser un contrôle sur le statut précis des membres de chacune de ces associations et en tirer un fichier d'ayants droit, pour disposer d'un outil de contrôle parfaitement performant. Une telle mesure, bien que lourde à gérer dans ce cas, n'est techniquement pas impossible à réaliser, mais des problèmes juridiques pourraient se poser. De plus, elle aurait certainement pour effet de fragiliser la vie associative en introduisant des critères administratifs, parfois pourtant fondés, pour distinguer et séparer des personnes déjà menacées d'isolement dans leur vie quotidienne.

En revanche, le Service social et l'Arcade municipale, qui achètent également des lots de billets, ne les revendent individuellement qu'à des personnes domiciliées à Genève et dont les rentes AVS sont complétées par les prestations complémentaires de l'OCPA.

La stricte application de ces deux critères à l'ensemble des bénéficiaires aurait certaines conséquences.

En effet, il est peu probable que le nombre de personnes y répondant et intéressées à aller aux spectacles, dans un premier temps en tout cas, serait suffisant

pour justifier l'achat et l'organisation d'une représentation. Il faut préciser qu'une représentation n'est organisée que si 800 billets au moins sont commandés par les divers groupements pour les spectacles au Grand Casino; ceux qui se déroulent dans de plus petites salles supposent la vente de 400 places au moins (Casino-Théâtre). Il est toujours veillé à ce qu'une salle ait suffisamment de spectateurs; en plus de considérations de gestion financière, c'est une condition pour la qualité du concert ou du spectacle. C'est donc le principe même de ces représentations qui serait mis en cause.

De plus, et pour réaliser un tel projet, il faudrait dégager des moyens assez importants en personnel et en technique; une campagne promotionnelle et une billetterie permanente devraient être mises en place.

Par ailleurs, cette approche priverait les associations de personnes âgées d'un élément important et attractif de leurs activités. Elle les affaiblirait sans doute.

### *Spectacles populaires*

Les groupements populaires sont l'équivalent de comités d'entreprise qui regroupent au moins dix personnes. Leur liste, pour la saison en cours, a déjà été communiquée. Ils relèvent d'entreprises privées (de quelque importance que ce soit) ou de services de l'administration. Certains d'entre eux ne sont pas, ou ne sont plus, domiciliés sur le territoire communal. Ces groupements sont dirigés ou animés par un membre du personnel dont le nom est toujours connu.

La liste des groupements populaires bénéficiant des mesures du crédit susmentionné est revue chaque année au printemps. Un questionnaire est adressé aux responsables des groupements déjà reconnus, ou des nouveaux qui en ont fait la demande. Ils doivent préciser le nombre de leurs adhérents. L'adresse privée de ces derniers n'est pas connue, mais on sait qu'en aucun cas elle ne peut être liée à la domiciliation de l'entreprise ou même de l'administration. De ce fait, cette adresse professionnelle n'a pas été considérée à ce jour comme un critère d'exclusion éventuelle.

En revanche, seules des institutions culturelles dont l'activité est sise en ville de Genève participent à ce dispositif en vendant ces billets subventionnés: c'est ainsi que le Forum de Meyrin, dont 60% des spectateurs proviennent de Genève, n'a pas été admis.

Dans le passé, le Grand Théâtre pouvait proposer la vente d'une ou plusieurs représentations, dont les places étaient revendues aux groupements. La Ville achetait donc des salles complètes. Elle consacrait d'ailleurs à cette action plusieurs centaines de milliers de francs: le prix de vente d'une représentation complète est supérieur à 120 000 francs. Depuis plusieurs saisons, le Grand Théâtre ne propose pratiquement plus à la vente de telles représentations, mais unique-

ment des lots de billets. Au cours de cette saison, seul un lot de 600 places a pu être acheté: les billets sont proposés aux groupements en des quantités proportionnelles à leur nombre d'adhérents. Vu le faible nombre de billets disponibles, cette mesure n'a pas été étendue aux groupements récemment inscrits. Dans cet unique cas, la vente de billets aux groupements est effectuée directement par la Ville.

Actuellement, après établissement de la liste mentionnée ci-dessus, la procédure ordinaire est la suivante:

1. les institutions organisant des spectacles ayant prévu et demandé ces billets populaires reçoivent une lettre précisant un montant de subvention par billet vendu sous ce régime, d'une part, et une garantie maximale de déficit pour l'ensemble d'une période précise, d'autre part;
2. les institutions transmettent ensuite à tous les groupements figurant sur la liste une information sur leurs spectacles, ainsi qu'un lot de cartes qu'elles ont réalisées et qui doivent être échangées à la caisse pour bénéficier de la réduction;
3. les groupements marquent les cartes de leur tampon et indiquent le titre du spectacle, puis ils remettent les cartes à leurs adhérents afin qu'ils puissent se procurer leurs billets;
4. les institutions conservent toutes les cartes tamponnées jusqu'à la fin de la série de représentations; puis ils établissent une facture qu'ils transmettent au département des affaires culturelles, avec les cartes comme justificatifs.

Il est donc possible de savoir quels groupements ont eu des membres qui ont profité de ces avantages, et pour quels spectacles; en revanche, il n'est pas possible de savoir quels membres ont effectivement profité de ces mesures. Par extension, on ne peut connaître ni leur domicile ni leur situation sociale.

**Ce dispositif n'est pas jugé satisfaisant et sera modifié l'année prochaine. Des réunions de travail ont eu lieu avec les responsables des institutions et un projet nouveau a été élaboré. Les directeurs d'institutions sont avertis que le système en cours sera modifié.**

Fondation d'art dramatique (FAD)

*Question:* Depuis quand et pour quel montant, en proportion et en chiffres absolus, l'Etat ne fournit-il pas sa part statutaire dans la subvention de la FAD?

*Réponse:* Voir le tableau en annexe.

Grand Théâtre

*Question:* Qu'est devenue la garantie de déficit de 500 000 francs figurant au budget 1998 de la Ville de Genève pour le Grand Théâtre?

*Réponse:* La contribution extraordinaire au déficit du Grand Théâtre (500 000 francs) votée par le Conseil municipal pour l'exercice 1998 pouvait être utilisée sur deux saisons, à savoir les saisons 1997/98 et 1998/99.

A la clôture des comptes de la saison 1997/1998, en juin 1998, le Grand Théâtre n'a pas fait usage de cette possibilité, ayant pu équilibrer ceux-ci grâce à des apports extérieurs suffisants.

En revanche, la saison 1998/99 a nécessité un recours à la garantie, à hauteur de 250 000 francs, pour permettre d'équilibrer les comptes de ladite saison.

En conséquence, le solde de 250 000 francs reste dans la caisse de la Ville à la clôture 1999 en dissolution de provision.

### B.3 Discussion générale

#### Contrats de prestations

De nouveaux types de contrats de prestations préciseront l'octroi des subventions en échange de prestations ou fonctions précises, mentionnées dans la lettre d'attribution. Ces contrats de prestation permettront un soutien plus efficace et concerneront un grand nombre d'organismes subventionnés. Le département s'occupe en priorité des cas les plus importants, actuellement il s'agit de l'OSR. Le projet de spectacle du Festival du Bois de la Bâtie pour l'an 2000 sera examiné sous cet angle.

#### Liste des ayants droit

Une discussion s'engage sur la liste des ayants droit des billets d'entrée à prix réduits ou gratuits, ainsi que sur les critères de choix qui sont faits pour les conditions d'accès à ces billets à tarifs réduits. Il n'existe plus de «séances populaires» telles qu'elles étaient organisées il y a quelques années pour favoriser l'accès du Grand Théâtre aux couches populaires, employés ou ouvriers. Les associations participent à une réunion et précisent quels sont les spectacles qui les intéressent plus particulièrement. L'aspect social est bien réel et les billets sont attribués avec un tarif préférentiel. Des réponses détaillées figurent dans ce rapport dans les réponses fournies par le département des affaires culturelles.

#### Ecoles de musique

La Ville de Genève serait la seule commune à accorder une subvention aux Ecoles genevoises de musique et à leur demander des loyers. Pour le Conservatoire populaire de musique, le montant des loyers en augmentation est devenu supérieur à celui de la subvention. Pour le Conservatoire de musique de la place

Neuve, les loyers payés à la Ville se montent à 25 000 francs et la subvention est de 100 000 francs. L'Institut Jaques-Dalcroze paie à la Ville 10 000 francs de loyers et il reçoit 60 000 francs. Il en résulte que la subvention du Conservatoire populaire, originalement destinée à soutenir les nombreuses animations avec et pour les élèves en ville de Genève, ne suffit même pas pour payer les loyers.

#### Centre vidéo

Le centre vidéo ne fait pas double emploi avec la Fondation de Saint-Gervais – Fondation pour les arts de la scène et de l'image qui centre ses activités sur l'art contemporain, tandis que le Centre vidéo est un centre d'archivage d'images de la Ville de Genève.

#### Service des arts de la scène – Fondation d'art dramatique

Pour réaliser toutes les ambitions d'animation de la nouvelle direction, cette dernière doit trouver les sommes nécessaires à l'extérieur. La directrice a demandé, il y a quelque temps, au département des affaires culturelles de débloquenter la subvention pour l'aménagement des locaux du théâtre ce qui lui a été refusé.

#### Service des arts de la scène – Théâtre du Loup

Les comptes du théâtre sont remis aux membres de la commission. Des observations sont faites concernant l'acceptation par la Ville de prendre à sa seule charge le versement des sommes supplémentaires nécessaires suite à la baisse de la contribution de l'Etat. Ce versement est vivement regretté au moment où l'on parle de faire partager les charges entre la Ville et l'Etat. Le motif de cette prise en charge réside dans le fait que l'objectif principal est de permettre au Théâtre du Loup de continuer ses activités. Il est précisé que l'Etat ne lâchera pas complètement ce théâtre. Le théâtre a été défendu par rapport au public et aux personnes qui y travaillent. Les contacts entre le département des affaires culturelles, le Département de l'instruction publique et les services administratifs sont réguliers.

#### Musée d'art et d'histoire – Centrale d'inventaire

Les activités liées aux inventaires sont très complexes; mises sur pied en 1985, elles dépassent de très loin les prévisions faites à l'époque. Aujourd'hui, les 4,7 postes n'ont pas encore été stabilisés et le crédit extraordinaire sera dépassé. Les inventaires les plus anciens ne sont pas encore terminés. Ce travail est programmable sur plus ou moins d'années. Il s'agit aussi de prendre en compte l'apport du travail des personnes qui sont au courant.

### Informatisation des bibliothèques municipales

Des problèmes sont encore à régler avec le logiciel ALS par rapport à l'an 2000, mais le retard est comblé, il reste à faire le câblage de certains bâtiments. C'est le Service des bâtiments qui s'en charge, tandis que la Direction des systèmes d'information s'occupe de la gestion.

### Subventions

#### Andata Ritorno

Il a été demandé aux partenaires de BAC1 (bâtiment d'art contemporain) s'ils souhaitaient intégrer la galerie dans leur projet, tous ont répondu par la négative.

#### Prestations de la Ville et information

Il est souhaité qu'une information parvienne aux enseignants sur le fait que la Ville offre gratuitement des prestations telles que la visite des galeries et des musées, par exemple. Des efforts ont été faits depuis des années pour que le logo de la Ville figure sur les documents, mais les organismes subventionnés ne veulent très souvent pas le faire.

#### Centre de gravure contemporaine

Des membres de la commission s'étonnent de voir que les publications du Centre de gravure ne comprennent pas de mention de la Ville de Genève et demandent quelles sont les exigences posées à cet égard. Le conseiller administratif répond que cela a été réclamé à de nombreuses reprises au centre, la demande figure dans toutes les lettres d'attribution des subventions. Les organismes subventionnés ne pensent pas toujours que les droits peuvent s'accompagner de devoirs.

#### Orchestre de la Suisse romande (OSR)

Des démarches ont été faites auprès des cantons de Fribourg et de Neuchâtel ainsi qu'auprès de la Confédération pour rechercher des fonds en faveur de l'OSR. Le résultat de ces démarches n'est pas encore connu. La Ville exige que la situation financière soit redressée, mais la situation est délicate, parce qu'il y a 100 emplois qui dépendent des subventions de la Ville.

### **C. Audition de la Fondation du Grand Théâtre**

Dans un premier temps, la commission décide le principe de l'audition de la Fondation du Grand Théâtre à l'occasion de l'examen du projet de budget.

*Audition de la Fondation du Grand Théâtre*

La commission souhaite obtenir de la fondation une idée la plus claire possible des activités et du fonctionnement du Grand Théâtre, plus particulièrement de sa stratégie financière et de son budget.

MM. Guy Demole et P. Duchêne ainsi que M<sup>me</sup> Renée Auphan, directrice, et M. Robert Roth représentent le Grand Théâtre devant la commission des beaux-arts.

M. Demole expose que, depuis dix ans, le budget du Grand Théâtre n'est plus indexé, ce qui a signifié un manque de recettes de 3 000 000 de francs qu'il a fallu trouver. Pour y remédier, le prix des spectacles a été augmenté et il a été fait appel d'une manière plus accentuée au mécénat et au sponsoring. La contribution des sponsors fonctionne bien. La situation s'est maintenant éclaircie grâce à l'intervention de la Fondation Wilsdorf qui a pris en charge le réaménagement intérieur de la salle de spectacle pour un montant de 2 800 000 francs. Un membre de cette fondation siège désormais au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre. Outre ce dernier apport financier, la Fondation Wilsdorf a versé depuis six ans 1 000 000 de francs par année au Grand Théâtre.

Autre élément nouveau qui mérite d'être signalé, le soutien financier de l'Association des communes genevoises qui a versé 1 000 000 de francs pour la machinerie. Cette somme provient du Fonds cantonal d'équipement communal qui est alimenté par les droits de mutation et d'enregistrement encaissés lors de la vente d'immeubles. La participation financière de l'Association des communes reste aléatoire, puisqu'elle dépend de l'alimentation du fonds. L'objectif est d'obtenir un financement régulier et systématique avec la participation d'un représentant de l'Association des communes genevoises au conseil de la Fondation du Grand Théâtre.

La subvention de la Ville a été bloquée à 10 314 800 francs, depuis 1988-1989, elle a même été réduite en 1997-1998. En 1999, un crédit de 500 000 francs a été débloqué par le Conseil municipal, comme garantie de déficit. Cette garantie n'a pas été entièrement utilisée. Le projet de budget 2000 prévoit une augmentation de 950 000 francs. Ces éléments ont aidé le Grand Théâtre à voir le bout du tunnel. Les tentatives de la Ville de demander à l'Etat de prendre à sa charge le financement de l'OSR n'ont pas abouti. Si le Grand Théâtre n'avait pas d'orchestre, l'engagement d'orchestres extérieurs serait beaucoup plus onéreux. Dans l'accord actuel, le Grand Théâtre a la priorité, dans la mesure où il donne son avant-programme deux ans à l'avance. Cette formule est la plus optimale, car il serait impossible de trouver le financement suffisant pour employer des orchestres venant de l'extérieur.

En date du 20 juin 1999, le Grand Théâtre a enregistré des recettes de plus de 5 millions de francs du sponsoring et de mécénats, le montant total des recettes s'élève à 16 millions.

Le sponsoring est un échange d'argent contre de la publicité, avec paiement de la TVA, alors que le mécénat est un don, sans contrepartie et sans TVA. En ce qui concerne le public qui assure les 16 millions de recettes, il est précisé par les responsables du Grand Théâtre qu'il y a eu une baisse de qualité durant la période de transition entre la dernière année de fonction de M. Hugues Gall et la première année de la nouvelle direction, puis une amélioration par la suite. Des spectacles plus populaires ont été programmés et il est possible que l'intervalle «BFM» (Bâtiment des Forces-Motrices) ait apporté un nouveau public. Les spectacles ont également été plus nombreux. Tous ces éléments ont eu des répercussions sur le montant des recettes.

Certaines animations ont été organisées pour les écoles, en collaboration avec le Département de l'instruction publique. Des classes ont pu suivre la montée d'un spectacle depuis le début des répétitions, mais, dans les faits, peu d'élèves ont suivi l'expérience de bout en bout: il fallait parfois le faire sur le temps libre. Le succès de l'expérience dépend aussi beaucoup de la motivation des professeurs. Les élèves qui ont suivi tout le parcours ont, par contre, été très intéressés. Ils choisissaient une œuvre, et 500 places étaient à leur disposition dans l'amphithéâtre. Ce type d'expérience demande une préparation préalable. 400 abonnements scolaires sont toujours mis à disposition sur 3 ou 4 spectacles et pour le niveau postobligatoire.

Pour ce qui concerne le prix des places, en douze ans la hausse a été de 35%, alors que l'indice des prix a progressé de 29%. Le prix des places les plus chères a été augmenté, tandis que celui des places meilleur marché a été baissé, de même que le prix des places de ballet. L'ensemble correspond à une augmentation générale de 3% du prix des places. Les places plus chères ont été beaucoup augmentées, afin d'augmenter le nombre de places bon marché. Cela a bien fonctionné. Les personnes ayant des moyens n'ont pas protesté, mais peu de félicitations ont été adressées pour les places bon marché!

Le Grand Théâtre emploie 210 personnes ainsi que 150 employés temporaires réguliers. Des temporaires sont employés comme aides dans les ateliers, habilleurs ou accessoiristes.

La Fondation du Grand Théâtre souhaite garder le corps de ballet. Celui-ci fait partie d'un opéra d'une certaine importance. Si le ballet était détaché, il ne tarderait pas à dépérir. L'autonomie coûterait très cher pour l'administration, la technique et les locaux.

**D. Amendements et votes***Département des affaires culturelles*

Constatant que 26 postes fixes et temporaires ont été rajoutés à l'effectif du département alors même qu'aucune nouvelle prestation ou institution n'a été créée ou offerte et considérant que les réponses données par M. Alain Vaissade, conseiller administratif délégué aux affaires culturelles, n'ont pas été assez claires un commissaire propose une diminution de 1 million du montant global des traitements pour temporaires soit 20 fois 50 000 francs.

La commission refuse la diminution de 1 million du crédit «Postes temporaires» par 8 non (1 DC, 2 S, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve) et 5 oui (2 R, 1 DC, 2 L).

3105 Promotion culturelle  
310550 Spectacles populaires  
Page 43

Il est proposé de réduire de 100 000 francs le montant prévu pour la remise de billets populaires à tarifs réduits mis à la disposition des groupements populaires: organisations syndicales d'employés et d'ouvriers des entreprises genevoises ainsi que des comités d'entreprise regroupant au moins dix personnes. La liste de ces groupements est définie annuellement.

La commission accepte de diminuer de 100 000 francs le montant de la ligne 310 550, soit de la réduire à 420 000 francs, par 7 oui (2 R, 2 DC, 1 S, 2 L) contre 5 non (1 S, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve) et 1 abstention (1 AdG/TP).

3105 Promotion culturelle  
310550 Spectacles populaires  
Publicité  
Page 43

Il est proposé d'augmenté de 1000 francs à 30 000 francs la somme allouée pour la propagande et la publicité, de manière à faire mieux connaître au public les prestations fournies.

La commission refuse d'augmenter le poste 310 550 310 par 8 non (2 R, 2 DC, 2 AdG/TP, 2 L) contre 5 oui (2 S, 2 AdG/SI, 1 Ve).

32 Division des musées  
320206 Musée d'histoire des sciences  
Page 48

Il est proposé de réduire, en ce qui concerne les comptes 1998, les charges de ce musée en raison des explications peu claires fournies par le département en ce

qui concerne l'intégration des animations dans le réseau pédagogique et le partage de la prise en charge par le DIP.

Une demande de participation de l'Etat aux frais d'animation du Musée d'histoire des sciences a été présentée à l'Etat; cette demande s'est heurtée à un refus d'entrer en matière.

La commission refuse la réduction du montant des charges du Musée d'histoire des sciences de 838 960 francs à 700 000 francs par 9 non (2 DC, 2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve) contre 2 oui (2 L) et 2 abstentions (2 R).

Subventions (pages jaunes)

3001 Secrétariat du département municipal  
365 Institutions privées – Culture et loisirs  
Andata Ritorno  
Page 78

Il est proposé de supprimer la subvention, en raison du manque de conviction en faveur de ce projet et parce qu'une nouvelle fois le soutien financier vient de la Ville.

La commission refuse la suppression de la subvention à Andata Ritorno par 5 oui (2 R, 1 DC, 2 L) 5 non (2 S, 2 AdG/TP, 1 Ve) et 3 abstentions (1 DC, 2 AdG/SI).

3102 Art musical  
310200 Administration  
365 Institutions privées – Culture et loisirs  
Corps de musique  
Page 79

Il est demandé d'augmenter le montant destiné à l'acquisition d'uniformes pour les sociétés de musique pour les enfants de 50 000 francs, les anciens uniformes étant vraiment très usés. Cette somme correspond à 100 costumes pour les Ondins, 100 costumes pour les Cadets et 100 costumes pour les Fifres et tambours.

La commission accepte que soient rajoutés 50 000 francs pour les costumes des enfants des corps de musique par 8 oui (2 R, 1 DC, 1 S, 1 AdG/TP, 1 AdG/SI, 2 L) contre 4 non (1 DC, 1 AdG/TP, 1 AdG/SI, 1 Ve) et 1 abstention (1 S).

Dans une note transmise au rapporteur, M. Pierre Roehrich, secrétaire général du département des affaires culturelles, précise que l'acquisition de costumes pour les enfants et les jeunes des corps de musique subventionnés entre en contradiction avec le principe de distinction budgétaire entre les investissements et le fonctionnement.

Les corps de musique disposent, selon des modalités définies, d'un fonds d'équipement pour les uniformes et les instruments. Ce fonds a été alimenté déjà plusieurs fois par des crédits d'investissement figurant au plan financier quadriennal (PFQ) et votés par le Conseil municipal.

En raison de l'épuisement prochain du fonds, une nouvelle proposition de crédit, planifiée au PFQ, est en préparation. Au printemps de cette année, un courrier a été adressé par le département aux corps de musique pour qu'il fassent état de leurs besoins dans ce domaine. Un seul corps de musique a répondu à ce jour.

La proposition de crédit étant encore ouverte, M. Roehrich suggère que, en lieu et place de l'amendement voté en commission, le département relance les corps de musique comportant des enfants et des jeunes (Ondine, Sirène et Cadets) afin de tenir compte de leurs besoins, s'ils en ont. La proposition pourra être déposée ensuite, à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine, et répondre ainsi à l'attente des commissaires.

3102 Art musical  
310200 Administration  
365 Institutions privées – Culture et loisirs  
Activités musicales diverses  
Page 80

Il est proposé de revenir au montant de 1999 soit une réduction de 50 000 francs.

La commission refuse cette réduction de 50 000 francs de la rubrique «Activités musicales diverses» par 8 non (1 L, 2 S, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI et 1 Ve) contre 3 oui (2 R, 1 L) et 2 abstentions (1 DC, 1 L).

3103 Arts de la scène  
310300 Administration  
310351 Fondation d'art dramatique (FAD)  
363 Propres établissements – Culture et loisirs  
FAD – La Comédie – NTP (saison 2000-2001)  
Page 81

Il est proposé une augmentation de 23 600 francs et la promesse d'un fonds de garantie de 200 000 francs utilisable lorsque la FAD (Fondation d'art dramatique) aura épuisé son fonds de réserve. Le but visé étant d'obliger l'Etat à respecter ses engagements.

La commission refuse cette proposition par 4 oui (1 S, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI), 4 non (2 R, 1 DC, 1 L) et 4 abstentions (1 DC, 1 S, 1 Ve, 1 L).

### **Vote du budget du département des affaires culturelles**

#### *Parti libéral*

Le Parti libéral refusera le budget du département des affaires culturelles, car la politique multiculturelle qui a été adoptée paraît aller tous azimuts et manquer de clarté. Beaucoup de points paraissent obscurs et ambigus. Il y a un accroissement général des dépenses qui va dans le plus extrême.

#### *Parti socialiste*

Le Parti socialiste acceptera probablement le budget.

#### *Alliance de gauche/SI*

L'AdG/SI acceptera le budget des affaires culturelles, malgré l'augmentation. Ce budget paraît aller dans le bon sens et l'effort de transparence est salué.

#### *Alliance de gauche/TP*

L'AdG/TP acceptera le budget.

#### *Parti démocrate-chrétien*

Le Parti démocrate-chrétien acceptera le budget.

#### *Parti radical*

Le Parti radical refusera le budget en raison du fait que, d'une part, les amendements proposés n'ont pas tous été acceptés et que, d'autre part, le nombre d'employés a augmenté et, enfin, parce que 800 000 francs de subventions ont été ajoutées au budget de l'année précédente.

#### *Les Verts*

Les Verts accepteront ce budget, qui paraît cohérent et multiculturel.

La commission accepte le budget du département des affaires culturelles par 8 oui (2 DC, 2 S, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 Ve) contre 4 non (2 L, 2 R). 1 AdG/TP était excusé au moment du vote.

*Annexes mentionnées.*







**Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner le projet de budget 2000 du département des sports et de la sécurité.**

**Rapporteur: M. Pierre Maudet.**

**1. Généralités**

Lors de sa séance du 14 septembre 1999, le Conseil municipal a renvoyé le budget 2000 de la Ville de Genève dans les commissions concernées.

La commission des sports et de la sécurité (ci-après la commission) s'est réunie à deux reprises, soit les 14 et 28 octobre, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, pour étudier, analyser et voter le budget du dicastère correspondant.

A cet effet, elle a auditionné une délégation du département des sports et de la sécurité (ci-après le département) composée de M. André Hediger, conseiller administratif et chef de département, M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice du département, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Jean-Pierre Oetiker, chef de service adjoint du Service de la protection civile, ainsi que M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public.

Le présent rapport n'a pas pu être joint dans les délais aux autres rapports des commissions spécialisées en raison des auditions tardives du magistrat et de ses chefs de service qui étaient peu disponibles au début du mois d'octobre. Ce rapport aura donc été traité après coup par la commission des finances (séance du 2 novembre 1999).

M<sup>me</sup> Marie-Cécile Vérolet a assuré la prise de notes; qu'elle en soit ici remerciée.

*Remarque préliminaire du rapporteur:*

*Pour son tout premier rapport de conseiller municipal, l'auteur de ces lignes réclame toute l'indulgence de ses pairs quant à la forme de ce texte. En effet, peu rompu à ce type d'exercices scripturaux, il est sans doute passé outre à certains usages qui président normalement à la rédaction d'un rapport sur le budget d'un département. S'il l'a fait, c'est bien involontairement, car pressé par le temps (à peine deux jours pour le rédiger...). Il ose donc espérer que les membres de la commission des sports et de la sécurité – qu'il remercie au passage pour la bonne tenue des débats de la commission, facilitant grandement sa prise de note – ne lui*

*en tiendront pas rigueur et, le cas échéant, apporteront d'eux-mêmes les compléments d'information idoines lors de la séance plénière sur le budget 2000 de la Ville de Genève.*

## **2. Audition de la délégation du département (14 octobre 1999)**

Le magistrat n'ayant pas de remarques générales sur le budget de son département, la présidente propose de passer d'abord en revue le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2000, puis le projet de budget 2000 en lui-même, voire le budget détaillé à cinq positions, si nécessaire.

### *Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2000*

Page 46 – Service d'incendie et de secours (SIS) – Charges liées au personnel

*Question:* Comment explique-t-on l'augmentation des charges liées au personnel? Et que se passe-t-il au niveau des effectifs des aspirants, après juin 2000?

*Réponse de M. Hediger:* L'augmentation des charges est due à une vague de départs de pompiers engagés en plus grand nombre en 1972, au moment du changement de caserne principale. Il s'agit donc d'une première tranche de pompiers ayant atteint l'âge de la retraite (57 ans) qui provoque naturellement une augmentation des charges aux retraités et l'engagement de nouveaux pompiers (entre 10 et 15 personnes).

A ce stade de l'audition, M. Hediger précise que son département est le seul dont le budget a été successivement compressé en 1997, 1998 et 1999. Il souligne les efforts qui, année après année, ont été faits, notamment la reconduction du budget 1999 pour le budget 2000.

De plus, le magistrat rend les commissaires attentifs au fait que, si aucune réduction de subvention n'a été envisagée dans le domaine des sports, il en va différemment en matière de protection civile. En effet, l'absence de construction de nouveaux abris induit une nette baisse des subventions communales.

### *Projet de budget 2000*

#### Pages blanches - Projet de budget de fonctionnement

Un commissaire annonce d'emblée que son parti (DC) proposera un amendement systématique prévoyant une diminution linéaire de 5% sur toutes les positions 310 (fournitures de bureau, imprimés et publicité) et 311 (mobilier, machines, véhicules, matériel), estimant qu'elles peuvent supporter une telle réduction.

M<sup>me</sup> Currat relève que le montant de ces positions est souvent fixé par la centrale des achats et qu'il inclut notamment les frais de photocopies. A cet égard, elle annonce d'emblée une augmentation due à l'acquisition de nouvelles photocopieuses.

Un commissaire rappelle que la procédure d'étude du budget veut que les amendements viennent après les questions et les réponses. Ce à quoi la présidente répond que c'est par courtoisie que le Parti démocrate-chrétien avisait les personnes présentes de ses intentions en la matière.

Page 55

4001 – Direction et secrétariat du département

400100 – Direction et secrétariat du département

Poste 317 – Dédommagements

*Question:* Pourquoi ce poste augmente-t-il de 5000 francs par rapport aux comptes 1998, surtout quand on sait que la tendance du coût des télécommunications est à la baisse? Quelle est la politique de la Ville par rapport à l'ouverture des marchés des télécommunications?

*Réponse de M. Hediger:* La réponse se trouve auprès de la Direction des systèmes d'information (DSI); mais ce poste n'inclut pas seulement les téléphones, il regroupe également la location du matériel.

*Réponse de M. Légeret:* En ce qui concerne le SIS, l'indemnité mensuelle pour les pompiers est de 22 francs, car ceux-ci doivent être raccordés au téléphone à leur domicile privé.

Page 56

4002 - Sports

400201 – Direction et secrétariat

Poste 318 – Honoraires et prestations

*Question:* On remarque un peu partout une augmentation sensible de ces postes 318. Est-ce le volume ou bien le coût des prestations qui augmente?

*Réponse de M. Nopper:* Cette position 318, «Honoraires et prestations», équivaut à des prestations de tiers. Ces augmentations sont dues à plusieurs facteurs; par exemple, pour le chiffre 400202, «Administration»: frais de compte de chèques postaux croissants, primes d'assurance à la hausse, développement des liaisons informatiques et téléphoniques (112 000 francs), avis d'augmentation sur les contrats de sociétés de surveillance, honoraires plus importants pour les organisations chargées de la mise en place des écoles de sport ainsi que de l'encadrement des aînés (109 000 francs). Dans le dernier cas, les écoles de sport ont ren-

contré un très vif succès cette année (environ 1600 enfants), ce qui induit des coûts répercutés au poste 318, mais ce qui provoque aussi des recettes supplémentaires. Il faut noter toutefois que les dépenses par enfant n'augmentent pas et que les salaires des moniteurs restent identiques.

*Réponse de M. Hediger:* Nous n'avons jamais eu un résultat pareil; cet été, la fréquentation des écoles de sport a été un véritable succès, probablement dû au fait que les jeunes, pour des raisons financières, partent de moins en moins en vacances.

400202 – Administration

Poste 310 – Fournitures de bureau, imprimés et publicité

*Question:* Pourquoi une telle augmentation par rapport aux comptes 1998?

*Réponse de M. Nopper:* Ce poste est tributaire des prix d'impression et de parution (frais d'annonces publicitaires) qui sont en augmentation. Par ailleurs, nous aurons à fêter en l'an 2000 les 50 ans de la création du Service des sports; dans ce cadre, nous allons mettre sur pied une exposition itinérante.

*Question:* Est-ce ce service qui possède le plotter prévu pour faciliter la conception de ces affiches?

*Réponse de M. Nopper:* Les feuillets et brochures que nous produisons sont effectivement réalisés à l'aide de ce plotter. Dès lors, il y a une économie sur les petites tirages, car ceux-ci sont faits directement par nous. Par contre, pour les affiches nécessitant une impression professionnelle, nous devons sous-traiter à des tiers.

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

*Question:* A quoi correspond ce poste?

*Réponse de M. Nopper:* Il s'agit de la même somme budgétée que l'an dernier, avec laquelle nous finançons du matériel sportif (remplacement de matériel léger sur nos installations du type mur de grimpe) sur la part du Sport Toto dévolue à la Ville.

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Un commissaire remarque que les augmentations additionnées des postes 310 et 318, toutes deux prévues en fonction du 50<sup>e</sup> anniversaire du Service des sports, dépassent les 50 000 francs. Il compare les prévisions de dépenses pour cet anniversaire à celles du SIS pour le sien en 1999 (100 ans) et déplore que ce jubilé du Service des sports ne soit pas indépendant d'un financement municipal, comme ce fut d'abord le cas pour le SIS.

Poste 436 – Dédommagements de tiers

*Question:* Retrouvons-nous les recettes annoncées dans le cadre des performances des écoles de sport?

*Réponse de M. Nopper:* En partie seulement, car les participants à nos écoles de sport ne paient pas en totalité le coût de ces écoles.

Poste 469 – Autres subventions

*Question:* Que représente ce poste?

*Réponse de M. Nopper:* C'est la somme qui nous revient du Sport Toto, sur la base des paris genevois, soit environ 230 000 francs.

Page 57

400204 – Etudes et entretien des constructions

Poste 313 – Achat de fournitures et autres marchandises

*Question:* Que signifie ce poste? Nous n'avons pas assez d'explications.

*Réponse de M. Hediger:* Les libellés de ces postes sont rédigés par le Service des finances, pas par les services du département.

*Réponse de M. Nopper:* Il s'agit principalement des fournitures d'atelier, soit 10 000 à 15 000 francs pour l'adaptation aux frais des constructions et l'entretien des constructions ainsi que 38 000 francs pour les frais de carburant.

Page 58

400206 – Piscines

*Dans la perspective de l'amendement démocrate-chrétien annoncé en début de séance, M. Nopper fait une remarque générale:* Depuis trois ans, on nous réduit de manière constante ces postes, cela en dépit des besoins nouveaux qui se font ressentir et malgré les augmentations de prix dans le domaine de la publicité. Il revient par exemple de plus en plus cher de passer une annonce dans la presse écrite. Nous sommes donc dans une situation délicate, où la substance du service risque d'être touchée; de plus, nous différons les problèmes en repoussant par exemple l'entretien et le renouvellement du stock de matériel. Dans une telle conjoncture, une diminution de 5% de ces deux postes nous mènerait dans une impasse.

La présidente estime que, pour faire des économies et diminuer le budget, ce sont les postes 310 et 311 qui doivent être réduits, puisqu'il y a des lignes qui sont intouchables, telles que le personnel ou les subventions.

M. Hediger complète la remarque de M. Nopper en soulignant qu'à la longue la diminution des postes 310 et 311 est contre-productive, dans le sens où l'absence d'une publicité digne de ce nom empêche les familles, aînés, etc. de connaître les activités proposées et limite donc les recettes supplémentaires par une réduction de la clientèle.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de se passer de publicité et pose la question du coût actuel de la publicité.

M. Nopper répond qu'il se monte à environ 100 000 francs.

Un commissaire fait remarquer que trop d'entreprises diminuent leur budget de publicité au moment où elles ne vont pas très bien, alors qu'il faudrait souvent la maintenir.

Page 58

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

*Question:* Un robot a récemment été acheté: comment fonctionne-t-il et quand l'utilise-t-on?

*Réponse de M. Nopper:* C'est un aspirateur qui nettoie le fond du bassin; la piscine est fermée tous les lundis matin pour son entretien.

400207 – Patinoires

Poste 439 – Autres contributions

*Question:* La baisse des recettes prévue à ce poste est-elle liée à la publicité?

*Réponse de M. Nopper:* En ce qui concerne les recettes liées à la publicité dans le cadre de la patinoire, nous sommes largement dépendants de la fréquentation de cette dernière. En effet, lors de soirées disco ponctuelles, le nombre d'entrées est important et l'opportunité de faire des recettes de publicité importantes se concrétise. Il n'en va pas forcément de même un dimanche matin normal. Toutefois, ce poste englobe essentiellement le fermage exclusif de la maison Diffusia qui exploite les panneaux publicitaires de la patinoire.

*Précision de M. Hediger:* Le montant de ce fermage est bien évidemment lié aux résultats de l'équipe du Servette Hockey Club (SHC), puisque ceux-ci influent sur la fréquentation de la patinoire.

*Question:* Ce droit de fermage est-il remis tantôt au concours?

*Réponse de M. Hediger:* C'est le cas à peu près tous les quatre ans.

Le commissaire estime que la période de quatre ans est longue en regard du secteur extrêmement dynamique et concurrentiel que constitue la publicité.

*Réponse de M<sup>me</sup> Currat:* La publicité se discute sur plusieurs années, car il faut au moins quatre ans pour être efficace. De surcroît, en l'occurrence, ce sont des jeunes dynamiques qui sont à la tête de la maison Diffusia.

Le commissaire juge toutefois opportun une réflexion plus approfondie à ce sujet, car, selon lui, il est possible d'obtenir une plus grande rentabilité sur ce poste.

M<sup>me</sup> Currat souligne par ailleurs que de nouveaux supports de publicité, à l'apparence plus harmonieuse, ont été choisis pour remplacer les précédents qui étaient extrêmement laids.

En définitive, la présidente fait observer que nous sommes dans un pays qui fonctionne sous le régime de la libre concurrence; dès lors, l'idée du commissaire portant sur un renouvellement plus fréquent du fermage pour la publicité est à retenir.

Page 59

400208 – Stades et salles

Poste 316 – Loyers, fermages et redevances d'utilisation

*Question:* Si les chiffres des budgets 1999 et 2000 sont analogues, pourquoi le chiffre inscrit aux comptes diffère-t-il à la hausse?

*Réponse de M. Nopper:* C'est dû à la location et aux droits de superficie du stade de Vessy.

4003 – Incendie et secours (SIS)

Le magistrat annonce que, au vu de l'état des négociations entre la Ville et l'Etat d'une part et la Ville et les communes d'autre part à propos d'une participation plus importante de la prise en charge des coûts du SIS par ces deux entités, il renonce à maintenir au budget les augmentations souhaitées, en accord avec le Conseil administratif. Ces montants budgétés à la hausse étaient censés faire pression sur l'Etat et les communes pour aller dans le sens d'un ajustement de leur participation financière au SIS.

Page 60

M. Légeret précise les chiffres à rétablir au budget:

Poste 441 – Parts à des recettes cantonales (soit 15% de la part des assurances incendie)

Il faut remplacer 1 270 000 francs par 970 000 francs.

## Poste 451 – Cantons

Il faut remplacer 1 000 000 de francs par 800 000 francs.

## Poste 452 - Communes

Il faut remplacer 13 000 000 de francs par 8 600 000 francs.

*Question:* Quelle est la part des interventions qui ont lieu dans les communes?

*Réponse de M. Légeret:* 40,3% des interventions du SIS se situent hors du territoire de la Ville. En comparaison, sur le plan financier, la part des communes revient à 38,6%. Cette participation est calculée à partir du budget total du SIS, duquel sont déduits l'amortissement des bâtiments (frais exclusifs de la Ville de Genève), les recettes propres du SIS ainsi que les participations d'autres collectivités publiques (Etat, Confédération, etc.) pour arriver à une somme de 23,5 millions qui fait précisément l'objet d'une répartition entre la Ville et les communes. Nous avons d'ailleurs demandé à la Confédération et aux grandes régies fédérales (PTT, CFF) une plus grande participation au budget du SIS.

*Question:* Pourquoi vouloir augmenter la part financière des communes, puisqu'elle est en adéquation avec le pourcentage d'interventions?

*Réponse de M. Légeret:* Pour information, la part financière des communes est passée à peu près de 20% à 40% en dix ans. Concernant le calcul de la part financière des communes, il existe plusieurs possibilités de nouvelles clefs de répartition, par exemple basée sur une évaluation des risques encourus sur un territoire donné.

*Réponse de M. Hediger:* Nous envisageons plutôt une clef de répartition des charges au prorata des habitants, ce qui nous semble être une formule plus solidaire.

A ce stade de la discussion, un commissaire fait état de son mécontentement à propos des recettes escomptées pour le SIS par M. Hediger. Il trouve l'argument du magistrat, soit «faire pression sur l'Etat et les communes» en présentant des recettes surévaluées, très léger. Il déplore que le déficit de la Ville passe *ipso facto* de 7 millions à 11,4 millions. Il doute dès lors de la validité et de la véracité des chiffres présentés à la commission.

Un commissaire revient sur la question des changements de clefs de répartition des charges entre les différentes collectivités publiques impliquées dans le dossier de la sécurité civile. Il aimerait savoir quels seront les changements pour la Ville en cas de création d'un service de sécurité regroué au niveau cantonal.

*Réponse de M. Hediger:* Actuellement, nous sommes à un premier projet au niveau des structures que l'on pourrait qualifier d'«armée espagnole», avec à la tête de ce service un conseil d'administration, un directeur général, cinq direc-

teurs et les intervenants normaux. Le Conseil administratif a reçu ce matin même un premier projet de budget correspondant à cette structure; il va l'étudier prochainement pour tenter d'y voir plus clair. Toutefois, nous savons déjà qu'il ne tient pas compte des investissements de la Ville pour le SIS, ce qui constitue une sorte de bradage. Nous ne pourrions pas tolérer qu'il passe outre aux 45 millions de patrimoine et d'amortissement du SIS, sans compter les investissements pour la protection civile. De plus, dans ce projet figure l'idée d'incorporer à cette structure l'Inspection cantonale du feu (ICF), service qui est passé en dix ans de 5 à 23 fonctionnaires! Que l'Etat mette d'abord de l'ordre dans ses propres services et supprime ses doublons internes. Nous ne ferons pas d'économie majeure; seules les communes paieront davantage. Autre exemple d'économies menées par la Ville et pas par l'Etat: la protection civile. En quelques années le service municipal a vu une baisse de 23% de ses effectifs; l'Etat s'est maintenu à 100%.

*Question:* Avez-vous réellement la volonté d'avancer dans ce dossier? Ne voyez-vous pas trop ces projections à court terme, car d'éventuelles économies ne sont visibles qu'à long terme?

*Réponse de M. Hediger:* La volonté politique a été marquée il y a deux ans, lorsqu'un groupe de travail a été mis sur pied par le Conseil d'Etat pour piloter ce dossier. Ce groupe de travail ne comprenant que des technocrates et aucun politique, il a forcément atteint ses limites. Il n'a pas tenu compte des avis de spécialistes tels que MM. Légeret et Dédo dans son rapport intermédiaire dont une des projections – inacceptable à nos yeux – est la réduction de l'effectif des pompiers professionnels de 160 à 120 unités en trois ans. C'est une responsabilité que nous ne voulons pas prendre.

Un commissaire demande un état des lieux exhaustif sur la situation actuelle (points importants et divergences) dans la perspective d'une prochaine prise de position de la commission sur la question.

La présidente demande donc au magistrat de prévoir régulièrement un état des lieux de la question et de ses points chauds pour la commission.

Page 61

4004 – Protection civile

Poste 436 – Dédommagements de tiers

*Question:* Pourquoi y a-t-il une telle différence entre les comptes 1998 et les budgets 1999 et 2000?

*Réponse de M. Oetiker:* Il s'agit en fait de la subvention fédérale spéciale pour les réfugiés accueillis dans nos abris. Celle-ci fluctue évidemment en fonction de situations qui varient chaque année et sont donc impossibles à prévoir en termes de recettes.

M. Oetiker précise également à la commission que les postes 301 à 304 seront modifiés à la baisse en raison d'une diminution de deux postes. Cela porte de budget des dépenses de la Protection civile non plus à 8 154 538 francs mais à 7 988 956 francs.

Page 64

4007 – Agents de ville et domaine public

Poste 437 – Amendes

M. Hediger annonce que le Conseil administratif a décidé de modifier le chiffre initial de 10 millions de recettes en le remplaçant par le chiffre de 5 millions, plus conforme à la légalité.

M<sup>me</sup> Currat précise que la votation cantonale du 13 juin 1999 sur les compétences des communes en matière de police n'a rien réglé, bien au contraire. La Ville est maintenant dans une situation paradoxale, bloquée par le nouveau texte légal et contrainte de négocier avec l'Etat l'étendue des compétences de ses agents municipaux (cf. annexe N° 1). Toutefois, si les agents de ville récupéraient rapidement les prérogatives qu'ils avaient avant que le Tribunal fédéral n'en soulevè l'inconstitutionnalité, les 5 millions d'amendes d'ordre seraient atteints. Le risque réside dans le fait que, si la négociation avec l'Etat englobe tous les aspects liés à l'automobile sur le domaine public, la décision finale n'intervienne pas à temps pour réaliser la recette prévue dans le projet de budget.

Un commissaire fait observer que, dans le pire des cas de figure, le déficit de la Ville pour l'année 2000 pourrait se monter alors à 21,4 millions!

Page 83

Pages jaunes – Transfert à des tiers (subventions et allocations):

La présidente propose de procéder aux questions-réponses page par page.

Page 84

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

Ligne 11 – Association genevoise de volleyball

*Question:* Quelle est la différence entre l'Association genevoise de volleyball et Genève élite volleyball?

*Réponse de M. Hediger:* Nous avons récemment demandé que ces associations se coordonnent et se regroupent au sein d'une association faîtière constituée pour la même discipline.

Ligne 23 – Club hygiénique de Plainpalais

*Question:* Que représente ce club?

*Réponse de M. Hediger:* C'est un club d'athlétisme.

Ligne 24 – Concours de ski du Rgt inf 3 et des troupes genevoises

*Question:* Ayant participé il y a deux ans à ce concours, il me semble que celui-ci était déserté par d'éventuels participants. Où va donc la subvention?

*Réponse de M. Hediger:* C'est une subvention destinée à l'organisation du concours et de la course d'orientation nocturne.

Ligne 26 – Drizia Miremont Tennis Club

*Question:* Le montant de 38 000 francs représente peu de chose par rapport au budget du Drizia Miremont. Pourquoi ne pas favoriser d'autres clubs, plus portés sur les juniors?

*Réponse de M. Hediger:* Le Drizia Miremont Tennis Club est très dynamique et organise par exemple le tournoi «Rado Swiss Open». De plus, il est très actif dans le domaine des juniors.

*Question:* La subvention du Drizia Miremont s'élève donc à 38 000 francs, mais pourquoi le même club reçoit-il encore 29 000 francs (page 86 – ligne 17 – Tournoi Challenger Drizia)?

*Réponse de M. Hediger:* La première subvention est destinée au fonctionnement du club, tandis que la seconde est vouée à l'organisation du tournoi.

Partant du constat que le montant des subventions change très peu d'une année à l'autre, un commissaire demande au magistrat quels sont les critères qui, de manière générale président à l'attribution d'une subvention. La cotisation entre-t-elle en jeu? Les résultats des clubs sont-ils pris en compte?

*Réponse de M. Hediger:* Nous demandons chaque année les comptes complets (avec dépenses et recettes) de chaque club. De plus, nous envoyons tous les deux ans un questionnaire très détaillé à ces mêmes clubs sportifs, incluant des questions sur leur nombre d'adhérents, filles et garçons, leurs ressources financières, etc. Quand un doute existe, par exemple sur le montant des cotisations, nous nous déplaçons dans les réunions des clubs concernés et demandons l'augmentation des cotisations, comme ce fut le cas pour le Ski Club de Genève. Mais il faut aussi savoir que la participation financière de la Ville à ces clubs ne constitue souvent qu'une toute petite contribution (de 10% à 15%) par rapport à leurs budgets annuels.

Un commissaire demande alors qu'un exemplaire vierge de ce questionnaire envoyé aux organismes sportifs soit communiqué à tous les membres de la commission et joint au présent rapport (cf. annexe N° 2).

*Question:* Il est dommage de ne pas connaître clairement le pourcentage que constituent les subventions aux sports dans les budgets de fonctionnement des clubs. Cela peut pénaliser certains clubs et avoir peut-être un effet contraire aux buts recherchés. Quels efforts faisons-nous par rapport aux clubs? Comment les clubs établissent-ils leur budget?

*Réponse de M. Hediger:* Encore une fois, les subventions municipales représentent une part minime au budget de ces clubs. Par exemple, pour le concours de plongeon dont le budget est de 90 000 francs, la Ville donnera 20 000 francs; pour la prochaine rencontre de gymnastique entre la Lettonie et la Suisse, sur un budget de 50 000 francs, la Ville donnera au maximum 5000 francs. De toute façon, nous leur demandons chaque année de nous produire un budget sans la somme donnée par la Ville, pour stimuler la recherche de nouvelles recettes. Quant aux prestations de la Ville en nature ou en services, la comptabilité analytique nous permettra de les connaître exactement.

*Réponse de M<sup>me</sup> Currat:* Quand nous recevons une demande de subvention pour une manifestation particulière, la part de la Ville est effectivement souvent très petite en regard du budget total. D'ailleurs, nous demandons toujours comment les organisateurs comptent financer leur manifestation, ce qui nous permet d'avoir tous les chiffres de rentrées potentielles. Par contre, nous ne pouvons pas vous donner les montants des subventions globales.

Un commissaire constate l'absence de subvention destinée à de grandes manifestations en l'an 2000. Il souhaiterait voir figurer dans les subventions un budget spécial voué à des compétitions de niveau international, du type d'une étape du Tour de France. En somme, il ne souhaite pas diminuer ou supprimer des subventions, mais seulement en faire une appréciation plus juste par rapport au fonctionnement des clubs.

Un autre commissaire fait remarquer que les subventions aux clubs, vu leur montant, sont tout juste des primes au bénévolat, et en aucun cas des salaires. Il explique que, si l'on touche à ces subventions, on peut facilement démotiver un comité très engagé bénévolement. De plus, les gros sponsors s'intéressent toujours aux mêmes types de sport, ce qui exclut toute une gamme de disciplines. Dans ce contexte, les clubs sont déficitaires et ne font donc pas de bénéfice sur les subventions de la Ville.

*Réponse de M. Hediger:* Il s'agit du matériel qui appartient au Service des sports et aux clubs. Par exemple en volleyball, les filets appartiennent à la Ville tandis que les ballons sont la propriété des clubs.

Ligne 18 – Subventions extraordinaires aux sociétés sportives

*Question:* A quoi cela correspond-il?

*Réponse de M. Hediger:* Cela correspond à une aide ponctuelle aux clubs très actifs qui sont dans les chiffres rouges.

Ligne 30 – Subventions aux sportifs individuels

*Question:* En quoi consiste cette subvention?

*Réponse de M. Hediger:* C'est un petit apport financier à l'entraînement de sportifs genevois retenus pour de grandes manifestations.

Ligne 33 – Bol d'or de la pétanque

*Question:* Pourquoi donnons-nous 10 000 francs au Bol d'or de la pétanque?

*Réponse de M. Hediger:* Ces 10 000 francs représentent un huitième du budget de la manifestation. Ces fonds sont destinés au fonctionnement du Bol d'or, notamment pour faire venir à Genève des équipes étrangères.

Page 86

Ligne 1 – Championnat international d'échecs «open» Genève

*Question:* Pourquoi ce championnat international d'échecs revient-il chaque année à Genève?

*Réponse de M. Hediger:* C'est une tradition. Ce championnat très réputé se déroule chaque année à la salle communale de Plainpalais; il dure une semaine et rassemble plus de cent participants, dont plusieurs grands maîtres. On constate d'ailleurs un nouvel élan au niveau des clubs d'échecs, et notamment des jeunes, à Genève.

Ligne 10 – Mémorial d'athlétisme Georges Caillat

*Question:* Qu'est-ce que ce mémorial?

*Réponse de M. Hediger:* Georges Caillat était un grand athlète qui a beaucoup contribué au développement de l'athlétisme à Genève. Ce mémorial a pour but de récompenser les oubliés de l'athlétisme, les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> d'une course par exemple, dans une discipline qui ne met en exergue que les premiers.

Ligne 13 – Tour de Romandie cycliste, arrivée à Genève

*Question:* Pourquoi le Tour de Romandie coûtera-t-il plus cher l'année prochaine?

*Réponse de M. Hediger:* Parce que le tour sera retransmis à la télévision. L'arrivée finale se fera sur les quais, ce qui constitue une bonne publicité pour la Ville de Genève.

Un commissaire demande au magistrat si les clubs de bridge auront prochainement une subvention, cette discipline devenant bientôt une discipline olympique?

*Réponse de M. Hediger:* Une subvention est donnée chaque année pour un grand tournoi de bridge qui se tient à la rue Jules-Crosnier.

Un commissaire revient sur la question des échecs. Il trouve que, pour des clubs qui n'ont certainement pas le même budget que les clubs de football, le montant total des subventions, soit l'addition des nombreuses lignes inscrites en faveur des échecs, est élevé.

M. Hediger explique qu'il s'agit essentiellement de subventions de fonctionnement, puisque les subventions sous forme de locaux sont inscrites au département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. Il y a quelques années, ces deux formes de subvention étaient regroupées au sein de ce dernier.

Un autre commissaire fait référence à la page 90, «Culture et loisirs», ligne 4, «Clubs d'échecs divers», 45 000 francs, et propose le regroupement de toutes les subventions destinées aux échecs au Service des sports.

M. Hediger propose à la commission de déposer un amendement pour regrouper effectivement ces subventions. Sinon, il s'arrangera avec le magistrat en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Page 87

Lignes 3/4 – Centres de formation juniors gymnastique féminine/masculine

*Question:* Pourquoi les subventions pour ces deux centres ont-elles été retirées?

*Réponse de M. Hediger:* Ces deux entités ont enfin décidé de se regrouper en une seule association, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

400206 - Piscines

Ligne 1 – Subvention Association usagers

*Question:* A quoi correspond cette subvention?

*Réponse de M. Hediger:* Elle est donnée à l'Association des usagers des bains des Pâquis (AUBP) qui gère ces bains indépendamment de la Ville, et ce de manière impeccable.

Page 88

4004 – Service de la protection civile

Poste 365 – Ligne 3 – Société suisse de chiens de catastrophe

*Question:* Pourquoi cette société a-t-elle une subvention aussi minime, en regard de ses prestations, notamment à l'étranger?

*Réponse de M. Hediger:* Elle n'a pas un gros budget, car, lorsque les chiens se déplacent avec leurs maîtres, les voyages sont déjà payés et, sur place, ils sont entièrement pris en charge par les organisations de sauvetage en cas de catastrophe.

Page 109

Pages vertes – Budget des investissements

Pas de questions ni de remarques de la part de la commission.

Page 158

Pages saumon – Tableau du personnel occupé par l'administration municipale

M. Oetiker répète que deux postes disparaîtront du budget du personnel de la Protection civile cette année, du fait de départs à la retraite.

*Question:* Pourquoi ces deux postes ne sont-ils pas transférés ailleurs?

*Réponse de M. Hediger:* Ils le seront. On ne supprime pas deux emplois à la Ville.

Un commissaire souhaite avoir des explications générales sur les pages vertes, car il ne sait jamais comment elles fonctionnent et quelles sont les modifications politiques. De plus, concernant les pages jaunes et les tableaux du personnel, il se demande si des postes de travail ne sont pas maintenus artificiellement pour garder les effectifs au même niveau, comme c'est le cas au département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie où l'effectif est stable malgré l'absence de constructions et d'acquisitions de nouveaux terrains. Il

cite un cas concernant le Service du domaine public: les commerçants qui financent les décorations de Noël dans les rues doivent remplir deux formulaires à chaque accrochage, ce qui occupe chaque fois deux fonctionnaires.

*Réponse de M. Clavien:* Ce n'est pas une invention artificielle de travail. En matière d'ancrage tant sur le domaine privé que sur le domaine public, nous sommes tenus légalement de vérifier le respect des normes. En l'occurrence, c'est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public qui intervient.

### 3. Discussion, amendements et vote final (28 octobre 1999)

Sans remarque générale de la part des différents groupes politiques présents, la présidente propose de passer en revue le projet de budget 2000, page par page, pour les amendements.

#### Pages blanches - Projet de budget de fonctionnement

Amendement N° 1 (page 55)

4001 – Direction et secrétariat du département

400100 – Direction et secrétariat du département

Poste 317 – Dédommagements

Réduction de la ligne.

Amendement: – 4000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 L, 2 R, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 DC), 3 non (2 AdG/TP, 1 S) et 1 abstention (1 S).

Amendement N° 2 (page 56)

4002 – Sports

400201 – Direction et secrétariat

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Réduction de la ligne.

Amendement: – 30 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire s'étonne de la proposition de réduire la ligne d'une somme si importante, sans avoir demandé au magistrat de quoi il s'agissait. Le commissaire qui propose l'amendement lui répond que c'est précisément parce qu'il n'y a pas d'explication dans le rapport à l'appui du Conseil administratif qu'il suggère de réduire la ligne.

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 DC, 1 S) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 3 (page 56)  
4002 – Sports  
400201 – Direction et secrétariat  
Poste 317 – Dédommagements  
Réduction de la ligne.  
Amendement: – 11 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 DC, 1 S) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 4 (page 56)  
4002 – Sports  
400201 – Direction et secrétariat  
Poste 318 – Honoraires et prestations de service  
Réduction de la ligne.  
Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Le commissaire qui propose l'amendement justifie cette réduction par le fait que le SIS a dû concevoir initialement son jubilé sans apport de fonds publics et sur présentation d'un programme des festivités précis; il juge donc que le Service des sports peut en faire autant.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 L, 2 R, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 DC) contre 4 non (2 AdG/TP, 2 S).

Amendement N° 5 (page 56)  
4002 – Sports  
400201 – Direction et secrétariat  
Poste 319 – Frais divers  
Augmentation de la ligne.  
Amendement: + 2000 francs.

*Discussion:* Le commissaire qui propose l'amendement justifie cette augmentation par le souci de cohérence en s'alignant partout sur les comptes 1998.

Cet amendement est refusé par 6 non (2 L, 2 R, 1 DC, 1 S), 5 oui (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 1 S) et 2 abstentions (2 Ve).

Amendement N° 6 (page 56)  
4002 – Sports  
400202 – Administration  
Poste 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Réduction de la ligne.

Amendement: – 60 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire regrette que l'on coupe les budgets prévus pour le 50<sup>e</sup> anniversaire du Service des sports; il estime en effet que ce jubilé servira à diffuser plus largement une idée du sport, sain et populaire, que la Ville défend depuis des années. Un autre commissaire admet que l'on ne doit pas tout supprimer, mais que l'on peut limiter un peu la réduction; il propose donc un amendement pour une réduction de la ligne de – 35 000 francs (voir amendement N<sup>o</sup> 7, ci-après). Le commissaire qui a proposé le premier amendement (– 60 000 francs) compare l'anniversaire du Service des sports avec celui du SIS; il juge que le SIS avait un projet précis ainsi qu'une grande aura en matière de secours auprès de la population cantonale genevoise, ce qui n'est visiblement pas encore le cas du Service des sports; il ne veut donc pas donner de chèque en blanc à ce service.

Cet amendement est refusé par 7 non (2 AdG/TP, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI), 5 oui (2 L, 2 R, 1 DC) et 1 abstention (1 AdG/SI).

A ce stade de la discussion, plusieurs commissaires justifient la méthode de «comptes d'apothicaires» qu'ils pratiquent sur ce budget et qu'ils se voient reprocher par d'autres commissaires. Selon les premiers, le magistrat chargé des sports et de la sécurité et voire le Conseil administratif dans son ensemble ont trompé le Conseil municipal sur le montant réel du déficit; cela pas seulement dans le domaine du SIS et des amendes d'ordre mais aussi avec le Grand Théâtre, affirme un autre commissaire!

Amendement N<sup>o</sup> 7 (page 56)

4002 – Sports

400202 – Administration

Poste 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Réduction de la ligne.

Amendement: – 35 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 11 oui (2 L, 2 R, 2 Ve, 2 AdG/SI, 2 S, 1 DC) contre 2 non (2 AdG/TP).

Amendement N<sup>o</sup> 8 (page 56)

4002 – Sports

400202 – Administration

Poste 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Réduction de la ligne.

Amendement: – 5000 francs.

*Discussion:* Aucune

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 L, 2 R, 2 Ve, 1 DC) contre 4 non (2 AdG/TP, 2 S) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

Amendement N° 9 (page 56)

4002 – Sports

400202 – Administration

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Réduction de la ligne.

Amendement: – 25 000 francs.

*Discussion:* Aucune

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 L, 2 R, 2 AdG/SI, 1 DC) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S) et 3 abstentions (2 Ve, 1 S).

Amendement N° 10 (page 56)

4002 – Sports

400202 – Administration

Poste 436 – Dédommagements de tiers

Réduction de la ligne.

Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Le commissaire qui propose l'amendement estime que ce poste des recettes est surévalué par rapport aux comptes 1998. Un autre commissaire souligne que surévaluer les recettes est aussi grave que de sous-évaluer les dépenses.

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 1 Ve) contre 6 non (2 AdG/TP, 2 S, 1 AdG/SI, 1 Ve) et 1 abstention (1 AdG/SI).

Amendement N° 11 (page 57)

4002 – Sports

400204 – Etudes et entretien des constructions

Poste 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Réduction de la ligne.

Amendement: – 2000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI), 4 non (2 AdG/TP, 2 S) et 2 abstentions (2 Ve).

## Amendement N° 12 (page 57)

4002 – Sports

400204 – Etudes et entretien des constructions

Poste 313 – Achat de fournitures et autres marchandises

Réduction de la ligne.

Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire pense que ce poste recouvre des investissements cachés. Un autre commissaire rappelle que la commission n'a pas le détail de la ventilation de ce poste. Il pense qu'il ne s'agit pas d'investissements mais de petites transformations et estime donc qu'enlever la moitié, c'est trop.

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI), 4 non (2 AdG/TP, 2 S) et 2 abstentions (2 Ve).

## Amendement N° 13 (page 57)

4002 – Sports

400204 – Etudes et entretien des constructions

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Réduction de la ligne.

Amendement: – 11 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 1S), 3 non (2 AdG/TP, 1 S) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

## Amendement N° 14 (page 57)

4002 – Sports

400205 – Ateliers

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Réduction de la ligne.

Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est refusé par 7 non (2 AdG/TP, 2 Ve, 2 S, 1 AdG/SI) contre 6 oui (2 L, 2 R, 2 DC).

## Amendement N° 15 (page 58)

4002 – Sports

400206 – Piscines

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Réduction de la ligne.

Amendement: – 12 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est refusé par 7 non (2 AdG/TP, 2 Ve, 2 S, 1 AdG/SI) contre 7 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 1 AdG/SI).

Amendement N° 16 (page 58)

4002 – Sports

400206 – Piscines

Poste 314 – Entretien des immeubles par des tiers

Réduction de la ligne.

Amendement: – 40 000 francs.

*Discussion:* Plusieurs commissaires, dont celui qui dépose cet amendement, déplorent le fait que l'achat d'un nouvel équipement tel qu'un robot de nettoyage de la piscine ne figure pas plutôt au budget des investissements. Les avis sont nuancés sur cette question; s'ensuit une discussion sur la définition d'un investissement. Un commissaire observe que si une dépense de ce type figurait dans un budget d'investissement, cela nécessiterait de prévoir un amortissement, ce qui constitue un facteur psychologique important pour le personnel dans le sens où il n'envisagera pas son remplacement avant la fin de l'amortissement. En tout état de cause, la plupart des commissaires s'accordent à dire qu'il est très difficile de connaître la nature exacte des lignes d'équipement. Certains pensent qu'il faut faire confiance aux fonctionnaires chargés des achats; d'autres considèrent qu'il est impératif de provoquer une mise au concours systématique des entreprises concernées et de rediscuter régulièrement les contrats parfois établis depuis dix ou quinze ans.

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 1 AdG/SI), 4 non (2 AdG/TP, 2 S) et 3 abstentions (2 Ve, 1 AdG/SI).

Amendement N° 17 (page 58)

4002 – Sports

400206 – Piscines

Poste 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Réduction de la ligne.

Amendement: – 9000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 6 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 1 AdG/SI), 5 non (2 AdG/TP, 2 S, 1 AdG/SI) et 3 abstentions (2 Ve, 1 AdG/SI).

Amendement N° 18 (page 58)

4002 – Sports

400207 – Patinoires

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Réduction de la ligne.

Amendement: – 10 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 11 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 S) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 19 (page 59)

4002 – Sports

400208 – Stades et salles

Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel

Réduction de la ligne.

Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire souhaite que ce montant soit porté au budget des investissements.

Cet amendement est accepté par 11 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 S) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 20 (page 59)

4003 – Incendie et secours (SIS)

Poste 310 – Fournitures de bureau, imprimés, publicité

Réduction de la ligne.

Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire s'interroge sur l'augmentation de ce poste de 20 000 francs par rapport au budget 1999, car le 100<sup>e</sup> anniversaire des pompiers s'achève à la fin 1999.

Cet amendement est accepté par 11 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 1 S) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 21 (page 60)

4003 – Incendie et secours (SIS)

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Réduction de la ligne.

Amendement: – 15 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire se demande s'il est opportun de réduire ainsi ce poste, car celui-ci pourrait inclure les uniformes des nouveaux pompiers (prochaine école de formation). La présidente lui répond que les uniformes sont budgétés au poste 311, non au 313. Un autre commissaire précise que le SIS a fini de rembourser l'ensemble des nouveaux casques F1.

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve) contre 6 non (2 AdG/TP, 2 AdG/SI, 2 S).

Amendement N° 22 (page 60)  
4003 – Incendie et secours (SIS)  
Poste 314 – Entretien des immeubles par des tiers  
Réduction de la ligne.  
Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 1 AdG/SI), 4 non (2 AdG/TP, 2 S) et 1 abstention (1 AdG/SI).

Amendement N° 23 (page 60)  
4003 – Incendie et secours (SIS)  
Poste 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers  
Réduction de la ligne.  
Amendement: – 20 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve) contre 4 non (2 AdG/TP, 2 S) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

Amendement N° 24 (page 61)  
4004 – Protection civile  
Poste 310 – Fournitures, imprimés, publicité  
Réduction de la ligne.  
Amendement: – 8000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 11 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S), 2 non (2 AdG/TP) et 1 abstention (1 S).

Amendement N° 25 (page 61)  
4004 – Protection civile  
Poste 311 – Mobilier, machines, véhicules, matériel  
Réduction de la ligne.  
Amendement: – 22 000 francs.

*Discussion:* Le commissaire qui propose l'amendement estime que ce montant équivaut à un investissement caché et qu'il devrait donc être porté au budget des investissements. Un autre commissaire propose de regrouper ces investissements cachés et que le Conseil administratif fasse une proposition pour les porter

au budget idoine. Un commissaire propose que la commission consacre un moment, à l'occasion d'une prochaines séance, pour définir ce qu'est un investissement en matière de sports et de sécurité. Un autre commissaire lui répond qu'un investissement est un produit qui dure dans le temps, et donc pas un simple produit de consommation.

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/SI) contre 4 non (2 AdG/TP, 2 S).

Amendement N° 26 (page 61)

4004 – Protection civile

Poste 313 – Achats de fournitures et autres marchandises

Réduction de la ligne.

Amendement: – 25 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/SI) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 27 (page 61)

4004 – Protection civile

Poste 314 – Entretien des immeubles par des tiers

Réduction de la ligne.

Amendement: – 16 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/SI) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 28 (page 61)

4004 – Protection civile

Poste 315 – Entretien d'objets mobiliers par des tiers

Réduction de la ligne.

Amendement: – 15 000 francs.

*Discussion:* Aucune.

Cet amendement est accepté par 11 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S) contre 3 non (2 AdG/TP, 1 S).

Amendement N° 29 (page 63)

4007 – Agents de ville et domaine public

Poste 318 – Honoraires et prestations de service

Réduction de la ligne.

Amendement: – 50 000 francs.

*Discussion:* Le commissaire qui propose cet amendement trouve que ce poste est nettement surévalué. Il ne peut se résumer à l'addition des charges des deux anciens services, car des économies d'échelle doivent logiquement résulter de leur fusion.

Cet amendement est accepté par 9 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 1 AdG/SI), 3 non (2 AdG/TP, 1 S) et 1 abstention (1 AdG/SI).

Amendement N° 30 (page 63)

4007 – Agents de ville et domaine public

Poste 351 – Cantons

Suppression de la ligne.

Amendement: – 11 400 000 francs.

*Discussion:* Un commissaire reprend à son compte la marotte de l'ancien conseiller municipal Gilbert Mouron. Il explique notamment aux nouveaux commissaires que ce montant équivaut aux frais de police que l'Etat facture à la Ville. En lien avec les conventions d'entretien des routes, des frais de police et de la ristourne sur les carburants, l'accord qui lie la Ville à l'Etat prévoit que celui-ci lui rétrocède 12 millions de francs par année. Selon lui, il n'y a pas de raison pour que la Ville soit la seule commune à payer une telle facture. Il propose donc de supprimer purement et simplement cette dépense, ce qui provoquera une dénonciation de la convention actuellement en vigueur. Un commissaire lui fait remarquer que le différentiel de cette ristourne (600 000 francs) est positif pour la Ville. Un autre commissaire pense qu'il est maintenant opportun de dénoncer cette convention, au vu des vellétés de fusion exprimées récemment par l'Etat, car il n'est pas normal que la Ville paie pour des pseudo-frais de police sur sa voie publique alors que le réseau de routes situé sur son territoire est entièrement assuré par elle.

Cet amendement est accepté à l'unanimité par la commission (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) moins une abstention (1 AdG/TP).

Amendement N° 31 (page 64)

4007 – Agents de ville et domaine public

Poste 437 – Amendes

Réduction de la ligne.

Amendement: – 5 000 000 de francs.

*Discussion:* Pour la bonne forme, un commissaire propose de voter cet amendement allant dans le sens de la réduction que M. Hediger indiquait à la commission lors de son audition.

Cet amendement est accepté à l'unanimité par la commission (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI) moins 2 abstentions (2 AdG/TP).

### Pages jaunes – Transfert à des tiers (subventions et allocations)

Une discussion générale sur les subventions aux organismes sportifs s'engage.

Un commissaire émet deux préoccupations au nom des partis de l'Entente. Premièrement, il a calculé que les enveloppes à disposition du magistrat pour des subventions pas ou peu définies au moment du budget se montent à 28% du volume total des subventions estampillées «Sports», soit plus de 900 000 francs. A ses yeux, cette somme constitue des «coussinets» trop importants, une marge trop grande laissée au magistrat. Il souhaite que, dorénavant, cette marge soit pré-ventilée au budget en fonction d'objectifs assignés au magistrat à travers ces enveloppes. Par exemple en déterminant un montant de 300 000 francs pour des actions allant dans le sens d'un rayonnement sportif de Genève à l'étranger (Tour de France à la voile, étape du Tour de France, etc.).

Deuxièmement, toujours au nom des partis de l'Entente, il demande en corollaire à sa première remarque une refonte complète de la présentation des subventions aux organismes sportifs. Selon lui, la clef de lecture des pages jaunes est tronquée, dans le sens où tout y est mélangé: soutien à la formation des juniors, aide au fonctionnement des clubs, subvention pour des manifestations ponctuelles, subvention pour des manifestations régulières, achat d'équipements, etc. Cette désorganisation apparente des libellés des subventions et allocations empêche la commission d'avoir une vision d'ensemble des efforts dans ce domaine et donc de mener une politique digne de ce nom.

Dans ce contexte, il explique qu'il ne s'agit pas de couper à l'aveuglette dans les subventions, car cette méthode pourrait être dramatique pour certains clubs dont précisément on évalue mal les tenants et aboutissants financiers, faute de critères bien définis et unanimement partagés. L'introduction de la comptabilité analytique devrait aller dans ce sens et le commissaire s'en réjouit. Néanmoins, il annonce qu'il ne l'attendra pas pour demander, par voie de motion, cette nouvelle clef de répartition des subventions et ces nouveaux critères qui devraient constituer de vrais instruments de choix pour un budget 2001 plus transparent à ce niveau.

Un autre commissaire remercie le préopinant d'avoir posé le problème sans polémique et déplore l'actuel «arrosage» des subventions. Il ajoute que, il y a quelques années, le magistrat en charge des sports donnait à la commission un programme des sommes prévues dans son enveloppe pour les divers clubs, ce qu'il ne fait plus aujourd'hui.

Un commissaire est sceptique sur le fait de demander l'affectation des sommes allouées aux clubs, car il s'agit presque uniquement de petits montants – des «primes au bénévolat» – dont les clubs répondront qu'elles sont consacrées à la formation des juniors.

Un commissaire précise que les deux remarques préliminaires ne consistent pas à préparer le terrain pour une future diminution du volume total des subventions allouées aux sports, car celles-ci représentent peu de chose par rapport aux subventions allouées par exemple à la culture. Il regrette toutefois que des enveloppes soient parfois distribuées au gré des relations entre le magistrat et les dirigeants de club. Il estime qu'il est indispensable de se donner les moyens d'un choix politique dans le subventionnement des sports. Pour ce faire, il faut d'abord disposer d'une bonne vue d'ensemble, puis procéder à un redécoupage du gâteau sur des critères tels que le soutien aux associations cantonales, la formation, la promotion ponctuelle, etc.

Un autre commissaire demande également l'instauration de règles plus claires pour le mode de répartition de ces enveloppes qui lui semble immuable et dépassé.

Un commissaire fait observer qu'il en va de même pour toutes les subventions municipales. Selon lui, les conseillers municipaux n'ont d'ailleurs pas les moyens de vérifier ce que font les magistrats; ils doivent donc leur faire confiance. En l'occurrence, pour les sports, M. Hediger est le seul magistrat qui donne le détail de ces subventions au moment des comptes annuels.

Un autre commissaire s'insurge contre une éventuelle qualification d'«arrosage» en ce qui concerne la politique du magistrat. Il ne pense pas que M. Hediger pratique la politique des «petits copains», car il donne de petites sommes à tous les clubs; et les présidents de club sont issus de toutes les tendances politiques.

Selon un commissaire, il est erroné de parler de petites sommes quand certaines disciplines telles que le football touchent plusieurs dizaines de milliers de francs en cumulant différentes lignes. Il estime qu'il existe quand même des sports privilégiés et s'interroge sur la possibilité de donner les subventions sous forme d'enveloppes à des fédérations qui répartiraient ensuite les fonds entre les clubs, comme cela se fait dans la culture avec le Corps de musique.

Pour un autre, le début de la législature devrait être l'occasion de donner un petit coup de sac aux subventions, par exemple dans le cas des échecs, qui ont l'air d'être privilégiés. La commission devrait ainsi remettre le magistrat sur la sellette par rapport à ces points, sans diminuer les enveloppes, mais en ayant des explications plus claires.

Le problème, affirme un commissaire, c'est qu'en l'état nous n'avons ni les outils ni les moyens d'une réelle politique de subventionnement des sports.

Un commissaire fait remarquer que la commission a reçu les documents tels que le questionnaire envoyé aux clubs concernant leur situation financière, qui permettent de savoir où ils en sont. Il ne comprend pas l'attitude de la majorité de la commission qui demande plus de détails. De plus, il faudrait selon lui augmenter les subventions, si la commission voulait vraiment éproucher les pages jaunes.

Un autre commissaire pense qu'une redistribution des subsides par une fédération ou une association cantonale ne peut que favoriser l'arrosage par copinage; il exclut donc cette solution. Il juge par ailleurs que des critères tels que la popularité d'un sport ne doivent en aucun cas être des références dans l'attribution des subventions.

Enfin, un commissaire critique la présentation des subventions par ordre alphabétique; celle-ci lui semble opaque. Il se voit répondre que c'est la commission elle-même qui a demandé ce type de présentation, il y a à peu près douze ans.

Amendement N° 32 (page 86)

4002 – Service des sports

400201 – Direction et secrétariat

Poste 365 – Institutions privées

Lignes 1, 16, 22, 23, 31 – Subventions aux clubs d'échecs

Amendement: regroupement des subventions aux clubs d'échecs inscrites sous chiffres 4002 et 5003 (page 90 – 365 Institutions privées – Culture et loisirs – ligne 4).

*Discussion:* Le commissaire qui propose cet amendement trouve stupide de séparer ainsi des subsides destinés aux mêmes organisations, mais par des canaux différents. Il propose que cet amendement soit transmis aux deux magistrats concernés pour qu'ils s'entendent sur une solution favorisant le regroupement dans un département ou dans l'autre par souci de transparence.

Cet amendement est accepté à l'unanimité par la commission (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 S).

#### Pages vertes – Budget des investissements

Pas de propositions d'amendement de la part de la commission.

#### Pages saumon – Tableau du personnel occupé par l'administration municipale

Pas de propositions d'amendement de la part de la commission.

### **Vote final de la commission**

Au vote final, le budget 2000 du département municipal des sports et de la sécurité, amendé par la commission des sports et de la sécurité, soit réduit de 16 873 000 francs, est accepté par 8 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 Ve), aucune opposition et 3 abstentions (2 AdG/TP, 1 S) sur 11 présents.

#### **4. Audition de la délégation du département, de la présidente ainsi que du rapporteur de la commission des sports et de la sécurité et discussion à la commission des finances (2 novembre 1999)**

La séance de la commission des finances, présidée par M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret, traitant de ce département s'est déroulée après le vote final de la commission des sports et de la sécurité, soit le 2 novembre 1999.

Prend part à la séance une délégation du département composée de M. André Hediger, conseiller administratif et chef du département, M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice du département, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Raymond Wicky, sous-chef du Service d'incendie et de secours (SIS), M. Jean-Charles Dédo, chef du Service de la protection civile, ainsi que M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public.

Participent également à la séance M<sup>me</sup> Anne-Marie von Arx-Vernon, présidente de la commission des sports et de la sécurité, et M. Pierre Maudet, rapporteur de la même commission pour le projet de budget 2000 de ce département.

M<sup>me</sup> Micheline Pürro prend les notes de séance; qu'elle trouve ici l'expression des plus vifs remerciements du rapporteur.

#### *Remarques générales sur le rapport de la commission des sports et de la sécurité*

M. Hediger se dit d'emblée surpris des multiples amendements proposés par la commission des sports et de la sécurité, car aucune question sur les postes touchés (310 - 313 - 317 - 318) n'a été posée à la délégation du département lors de son audition. De plus, il s'étonne du fait que les quatre autres départements municipaux n'aient pas fait, eux aussi, l'objet de telles propositions d'amendement.

Un commissaire lui rétorque que les postes en question dans le projet de budget 2000 ont subi une augmentation par rapport aux comptes 1998, ce qui n'a pas été justifié dans le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2000. Selon lui, c'est en procédant à des diminutions que les commissaires obtiendront des explications.

M<sup>me</sup> Currat souligne que ces propositions de diminution relèvent avant tout de la salubrité des installations, des annonces et de la publicité, de l'entretien des infrastructures, des déplacements et de la communication. Par ailleurs, elle déplore le fait que celles-ci ne tiennent pas compte des permutations entre les postes demandées par le Contrôle financier. Elle cite un exemple, l'amendement N° 1: page 55 - 4001 - 400100 - position 306 - Prestations en nature, la somme de 3000 francs a été transférée à la position 317 qui comprend les indemnités de service et les frais de repas pour la direction qui se réunit tous les lundis à midi.

M. Nopper rappelle quant à lui que les quatorze amendements déposés concernant le Service des sports touchent tous à des rubriques importantes pour celui-ci.

Un commissaire constate que la totalité des groupes 31, pour l'ensemble de la Ville, augmente de 4 millions de francs en 1998 à 6 millions de francs en 1999. Il demande au magistrat à combien se monte cette augmentation pour le département.

M. Hediger lui répond qu'il est difficile de le savoir, étant donné qu'il y a eu beaucoup de permutations effectuées à la demande du Contrôle financier.

M. Dédó relève en outre que la commission des sports et de la sécurité a basé ses propositions d'amendement en se référant aux comptes 1998, alors que de nombreux changements ont eu lieu de 1998 à 1999.

M. Nopper donne le cas de la piscine des Vernets, pour laquelle il n'est pas pertinent de comparer l'exercice 1998 aux suivants en raison des travaux d'entretien qui ont limité l'utilisation normale de la piscine durant plusieurs semaines cette année-là.

Au vu de tous les amendements proposés par la commission des sports et de la sécurité, un commissaire demande au magistrat si le projet de budget 2000 du département est vraiment fondé.

M. Hediger lui répond que, lors de la préparation du budget avec les services concernés, toutes les rubriques sont examinées de très près et que toutes les augmentations sont discutées.

Suite à la remarque d'un autre commissaire déplorant la probabilité de voir le déficit du département fortement augmenter lors de la présentation par le Conseil administratif des modifications au projet de budget 2000, M. Hediger annonce deux modifications concernant son dicastère: un ajustement à la hausse de la participation de la Fondation des Evaux (+ 6000 francs) et une rectification à la baisse des amortissements (- 35 000 francs), soit presque rien à ses yeux.

M. Wicky souligne qu'une modification de la procédure du bouclage comptable a été opérée à la demande du Contrôle financier: dorénavant, la fluctuation du stock doit être intégrée dans le bouclage annuel.

Un commissaire estime qu'il faudrait présenter un moratoire comptable afin que le Contrôle financier cesse de changer les procédures. Ce mode de faire empêche, selon lui, toute comparaison pertinente, fait perdre du temps et complique les choses.

M. Hediger répond à ce commissaire que le Conseil administratif est lui aussi confronté à des problèmes de ce type lors de la préparation du budget. Il donne l'exemple de la Direction des systèmes d'information (DSI) qui souhaite répartir dans les services les divers coûts qui lui incombent. Cela participe de la volonté du Conseil administratif de mettre en place une comptabilité analytique.

Le commissaire en question demande à être rassuré sur le fait que c'est bien le Conseil administratif et non le Contrôle financier qui commande!

Un autre commissaire relève que, dans d'autres départements, les achats de matériel courant sont regroupés au sein du Service des achats. Dès lors, il se demande pourquoi il n'en va pas de même pour l'acquisition des machines et d'autres investissements importants. Il souhaiterait avoir sur ce point davantage d'explications dans le rapport à l'appui du projet de budget 2000.

M. Nopper le renvoie à la page 69 du rapport à l'appui du projet de budget 2000, où se trouve la réponse suivante: les achats prévus jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 à 40 000 francs apparaissent dans le projet de budget de fonctionnement.

Un commissaire se demande s'il est vraiment nécessaire de connaître les montants des achats de produits de nettoyage dans chaque service, ou s'il ne serait pas plus simple de constituer une enveloppe à cet effet, même si ce principe va à l'encontre de la précision exigée par une comptabilité analytique.

La présidente de la commission des sports et de la sécurité souligne que l'étude du budget est un exercice intéressant s'il n'est pas fait dans un esprit de critique stérile. A cet égard, chaque année sont posées un certain nombre de questions qui reçoivent invariablement la même réponse. Or, selon elle, le problème est le suivant: comment être plus économe sans toucher au personnel et aux subventions? Elle ajoute qu'il ne s'agit en aucun cas, à travers les propositions d'amendement de la commission des sports et de la sécurité, de «piéger» le magistrat en charge du département correspondant.

M. Hediger se porte en faux quant à ces propos et répète qu'aucune question n'a été posée sur les positions qui font l'objet d'un amendement de cette commission, lors de l'audition de la délégation du département.

Un commissaire déplore le fait de devoir attendre une année avant de pouvoir connaître les comptes exacts de celle-ci; il demande s'il est possible d'obtenir par exemple pour l'année 1999 un état intermédiaire des dépenses au 30 septembre 1999.

M<sup>me</sup> Currat lui répond que la direction du département sait exactement au fur et à mesure de l'année où le département en est au niveau des comptes. Par ailleurs, en cas de dépassement du budget prévu, les chefs de service doivent en informer le magistrat.

*Remarques particulières sur les propositions d'amendement de la commission des sports et de la sécurité:*

Par souci d'efficacité, toutes les propositions d'amendement sont reprises en référence à l'ordre défini par la commission des sports et de la sécurité avec les commentaires des commissaires aux finances et ceux de la délégation du département s'il y a lieu.

Amendement N° 1

Voir ci-dessus, au chapitre «Remarques générales sur le rapport de la commission des sports et de la sécurité».

Amendement N° 2

M. Nopper précise que le montant visé regroupe l'ensemble des produits de nettoyage, des produits chimiques ainsi que des produits de vente et qu'il est calculé selon la gestion du stock.

M. Hediger complète en informant que ce type d'achats a été regroupé il y a quelques années dans une centrale aux Vernets, ce qui a permis une économie de 20% à 30%.

Amendement N° 3

M. Nopper relève que cette proposition de réduction touche les frais de déplacement du personnel du Service des sports.

M<sup>me</sup> Currat ajoute que la position touchée comprend également des éléments de salaire et des indemnités de téléphone et de fonction.

Un commissaire constate quand même que cette rubrique a plus que doublé par rapport aux comptes 1998.

M. Nopper rappelle que l'année 1998 a vu le départ de M. Benoit, ancien chef de Service des sports; cette situation exceptionnelle a contribué à limiter les déplacements initialement budgétés.

Plusieurs commissaires demandent à recevoir à l'avenir les comptes intermédiaires de l'année en cours afin de mieux préparer l'étude du budget.

M. Légeret fait remarquer qu'il est possible de remettre aux commissaires la situation des dépenses en cours d'année, mais que celle-ci ne reflétera pas par exemple l'état des commandes engagées.

#### Amendement N° 4

M. Nopper explique que la position concernée est composée de trois éléments distincts:

- 15 000 francs pour les affranchissements;
- 2 300 francs pour les honoraires de médecin lors de manifestations;
- 20 000 francs pour les frais de réception (anciennement 14 000 francs)

dont les augmentations respectives sont dues à la commémoration du 50<sup>e</sup> anniversaire du Service des sports. Une plaquette est prévue à cet effet, ainsi qu'une exposition itinérante et une journée «portes ouvertes» à la Queue-d'Arve.

Un commissaire observe que, pour son 100<sup>e</sup> anniversaire, le Service d'incendie et de secours (SIS) avait une proposition hors budget. Il se demande donc pourquoi le Service des sports ne fait pas de même pour son propre jubilé.

#### Amendement N° 5 (refusé par la commission des sports et de la sécurité)

Rien à signaler.

#### Amendement N° 6 (refusé par la commission des sports et de la sécurité)

Rien à signaler.

#### Amendement N° 7

M. Nopper précise que le montant visé concerne les annonces publicitaires et les frais d'impression prévus pour cette commémoration.

#### Amendement N° 8

M. Nopper indique que l'augmentation mise en cause consiste en l'achat d'une licence informatique pour l'utilisation d'un logiciel de gestion des salles, qui a été portée au budget par la Direction des systèmes d'information (DSI).

## Amendement N° 9

M. Nopper explique que la position en question comprend les frais de surveillance et de garde, ainsi que les indemnités aux moniteurs des écoles de sport.

## Amendement N° 10

M. Nopper admet que la commission des sports et de la sécurité puisse penser que les recettes inscrites sous cette position sont surévaluées; c'est selon lui une question de point de vue. Toutefois, il précise que dans la position visée sont compris les paiements effectués par les jeunes participants aux cours de sport donnés pendant l'été.

## Amendement N° 11

M. Nopper souligne que, selon la proposition d'amendement de la commission, ce poste se verrait diminué de moitié. Il explique que la position mise en cause intègre les frais liés à l'utilisation du nouveau «plotter» mis en place au Service des sports (achat d'encre et de matériel).

## Amendement N° 12

M. Nopper justifie l'augmentation de la position concernée par l'amendement en expliquant que l'achat du carburant était groupé par le passé; or, actuellement, il est ventilé dans les services concernés.

## Amendement N° 13

M. Nopper précise que le montant figurant sous la position incriminée est utilisé selon les besoins pour des frais d'étude et d'expertise; il cite l'exemple d'une étude récente faite au sujet d'un ring hydraulique.

## Amendement N° 14 (refusé par la commission des sports et de la sécurité)

Rien à signaler.

## Amendement N° 15 (refusé par la commission des sports et de la sécurité)

Rien à signaler.

## Amendement N° 16

M. Nopper prie les commissaires de se référer au rapport à l'appui du projet de budget 2000, page 69, rubrique 215, pour les explications concernant le remplacement d'une machine prévue pour doser automatiquement le chlore.

Un commissaire lui demande pourquoi le montant correspondant à cet achat n'apparaît pas dans le budget d'investissement.

M. Nopper lui répond que, selon la procédure, le matériel d'entretien est porté au budget de fonctionnement.

#### Amendement N° 17

M. Nopper fait observer que l'entretien des installations techniques fait l'objet de contrats fixes ou sur demande et qu'il s'agit donc de prestations de tiers.

#### Amendement N° 18

M. Nopper souligne que le montant porté en réduction dans la proposition d'amendement consiste en l'achat de matériel d'entretien pour une salle de musculation, d'une imprimante, de plexiglas pour un ring, etc.

#### Amendement N° 19

M. Nopper relève que la proposition d'amendement prévoit une réduction qui couvre le montant permettant le remplacement du petit matériel (tondeuses, souffleuses, aspirateurs, etc.) pour les quarante-cinq terrains de sport de la Ville.

Un commissaire demande quelle est la durée de vie d'une tondeuse et, par extension, si ces achats ne relèvent pas plutôt du budget d'investissement.

M. Nopper répond que la durée de vie d'une tondeuse est de trois à quatre ans.

#### Amendement N° 20

M. Légeret explique que l'augmentation prévue à la position visée par la proposition d'amendement est due à l'acquisition d'une machine à plastifier les cartes, ce que le SIS fait pour toutes les communes afin de faire face à leur usure.

#### Amendement N° 21

M. Légeret précise que le montant de la position en question inclut l'achat de poudre pour les extincteurs, dépense par essence fluctuante d'année en année, ainsi que la reprise du matériel vidéo (pour 6000 francs), dépense qui n'existait pas dans le budget municipal auparavant.

## Amendement N° 22

M. Légeret souligne que le montant prévu à la position en question correspond au nettoyage de la caserne et à la pose de bornes hydrantes sur le territoire de la Ville.

## Amendement N° 23

M. Légeret explique que le parc de véhicules devient vieux et nécessite des réparations de plus en plus fréquentes; il souligne que c'est particulièrement le cas pour les échelles. Dès lors, l'alignement de la position correspondante sur les comptes 1998 comporte selon lui le risque pour le Conseil municipal de devoir voter, à terme, un dépassement de crédit.

Un commissaire demande si le SIS n'a pas un garage ainsi qu'un atelier.

M. Légeret lui répond que les réparations courantes sont bien effectuées par l'atelier du SIS, mais que les normes de sécurité imposent également des contrats d'entretien externes.

## Amendement N° 24

M. Dédo remarque que la réduction du montant prévu à la position concernée fait référence aux comptes 1998, bien que ceux-ci ne soient pas le reflet de la réalité, car il souligne le fait que, durant cette année-là, le Service de la protection civile n'a pas formé le nombre habituel de personnes, en raison de l'afflux de requérants d'asile qu'il a fallu héberger et encadrer. Il précise que, sur ce montant nécessaire, de son point de vue, à la formation des hommes, 1500 francs sont destinés à l'achat du papier pour des plans et remboursés par les autres communes.

Un commissaire demande où figure la recette correspondante, si les communes opèrent un remboursement.

M. Dédo répond que celle-ci est incluse dans la position 436 (page 61 – 4004 Protection civile).

## Amendement N° 25

M. Dédo précise que le montant en augmentation de la position incriminée couvre l'achat d'un bouilleur pour le poste des Vollandes, dont l'utilité se trouve justifiée dans le rapport à l'appui du projet de budget 2000 à la page 70, rubrique 227.

## Amendement N° 26

M. Dédo relève que le parc de véhicules du Service de la protection civile se fait vieux en raison des refus successifs de la part du Conseil municipal de le

renouveler. Ce service a donc dû acheter une certaine quantité de pièces détachées, sans compter la reventilation des frais de carburants dans les services (voir ci-dessus), ce qui explique l'augmentation de la position visée par la proposition d'amendement correspondante.

#### Amendement N° 27

M. Dédo explique que l'existence de cette position provient de la nécessité de faire quelquefois appel à des entreprises extérieures pour l'entretien des trente constructions de la Ville dans ce domaine.

#### Amendement N° 28

M. Dédo reconnaît que l'on pourrait reprocher à cette position une petite provision, mais il affirme que l'augmentation prévue inclut principalement l'achat d'un rétroprojecteur et de petit matériel.

#### Amendement N° 29

M. Clavien souligne que le montant porté en réduction de la position concernée ne tient pas forcément compte de la fusion des deux services Agents de ville et Domaine public, dont les chiffres ont déjà été condensés au maximum.

Un commissaire reprend la discussion qui s'est tenue à ce sujet à la commission des sports et de la sécurité et interroge le chef de service sur les économies d'échelle qui à ses yeux auraient naturellement résulter de la fusion de ces deux services en un seul.

La présidente de la commission des sports et de la sécurité complète cette question en rappelant que, selon la direction du département, ce regroupement de services devait engendrer des économies.

M. Clavien répond que ces deux services fonctionnent encore différemment, n'utilisent pas le même papier à lettre et que le volume de personnel est identique, car les activités de chacun sont restées les mêmes.

M<sup>me</sup> Currat rappelle à cet égard que les frais d'affranchissement, de téléphone et de déplacement sont restés les mêmes et que ce n'est pas là que l'on peut constater si des économies ont été faites ou pas.

Un commissaire demande ce que font les agents de ville actuellement.

M<sup>me</sup> Currat explique que la tâche des agents de ville n'est en aucun cas seulement répressive, mais bien plutôt préventive (travail d'îlotier) et de contrôle (organisation des marchés et domaine public).

M. Hediger confirme que leur tâche consiste en la surveillance des préaux des écoles, des places de jeux pour enfants et des parcs ainsi que de la mise en place des marchés.

Un autre commissaire déplore le fait que les agents de ville n'aient pas de directives précises en ce qui concerne les amendes.

M<sup>me</sup> Currat souligne que la situation légale n'est pas encore réglée à ce niveau.

A ce sujet, un commissaire demande si les agents de ville peuvent amender les cyclistes sur les trottoirs et dans les parcs.

M<sup>me</sup> Currat lui répond que c'est du ressort de l'Etat.

#### Amendement N° 30

M<sup>me</sup> Currat relève que l'objet de la proposition d'amendement consiste en une convention de police «curieuse» datant de 1936. Elle estime par ailleurs que ce dossier relève de la compétence du Secrétaire général du Conseil administratif.

#### Amendement N° 31

M. Hediger apporte un nouvel élément au sujet de la question des amendes d'ordre. Il a rencontré récemment M. Gérard Ramseyer, conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police et des transports (DJPT), en compagnie du maire de la Ville ainsi que du conseiller administratif chargé de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Lors de cet entretien, M. Ramseyer leur a fait savoir qu'il allait examiner si la Ville pouvait obtenir les mêmes droits que les communes en matière de police municipale. Les trois magistrats de la Ville lui ont demandé de leur faire rapidement savoir si les 5 millions de francs prévus à la position visée par cette proposition d'amendement pouvaient figurer aux recettes du budget 2000. M. Ramseyer a confirmé, sous réserve de la décision du Conseil d'Etat, que l'Etat allait bel et bien rétrocéder cette somme à la Ville.

Un commissaire demande quelle est la contrepartie de cette rétrocession.

M. Hediger lui répond qu'il s'agit simplement d'un montant donné dans l'attente du changement de la convention.

#### Amendement N° 32

M. Hediger s'engage à discuter avec son homologue du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la question des subventions aux échecs dans le sens d'un regroupement.

M. Hediger informe par ailleurs la commission des finances que la position 316, «Loyers, fermages et redevances d'utilisation», cellule 4003, «Incendie et secours (SIS)», page 60, pourrait être réduite dans le courant de l'année 2000 pour deux raisons: le droit de superficie de Vessy va disparaître et l'échange foncier concernant la caserne de Frontenex va probablement se faire.

*Discussion avec la présidente et le rapporteur de la commission des sports et de la sécurité*

La présidente de la commission des sports et de la sécurité précise d'emblée que la commission s'est particulièrement attelée cette année à faire des économies tout en préservant les postes impliquant du personnel ainsi que les subventions. Elle précise en outre que les séances prévues pour l'étude du budget ont dû être reportées à la demande du magistrat en raison de son absence et de celle de certains de ses chefs de service. Cela a contraint la commission à aller vite dans son travail pour respecter le délai imposé pour la reddition du rapport.

Le rapporteur évoque pour sa part les éléments essentiels qui ressortent du travail de la commission; il souligne d'abord le travail pointu qu'elle a effectué, tout en relevant que certains problèmes sur lesquels elle a mis le doigt devraient être traités plus largement au sein de la commission des finances, telle la distinction exacte entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.

Il poursuit en relevant un trait apparu de manière récurrente lors de l'étude du projet de budget 2000 en commission: l'impression d'un manque de volonté politique de la part magistrat concerné. Il cite à cet égard plusieurs dossiers, tels que les fermages en publicité, la sécurité civile et le 50<sup>e</sup> anniversaire du Service des sports, caractérisés par le manque de perspectives concrètes et de capacité d'innovation.

Il souligne également la nécessité aux yeux de la commission de présenter dès l'année prochaine une clef de lecture lisible et propice à une gestion politique des subventions. A cet effet, il annonce qu'un certain nombre de commissaires aux sports et à la sécurité déposeront prochainement une motion pour proposer concrètement les éléments de cette nouvelle clef de lecture.

Enfin, il précise que, si la proposition d'amendement de la commission portant sur la suppression des 11,4 millions de francs de frais de police relève passablement d'un mouvement d'humeur, la commission estime quand même opportun de se pencher sérieusement sur la question, en particulier dans le contexte actuel des relations entre l'Etat et la Ville.

Un commissaire demande au rapporteur de donner une ébauche de cette nouvelle clef de répartition des subventions.

Le rapporteur distingue en tout cas sept domaines différents, séparés en fonction des objectifs qu'on pourrait leur assigner:

- manifestations participant au rayonnement sportif de Genève à l'étranger (étape du Tour de France, Tour de France à la voile, etc.);
- manifestations ponctuelles;
- manifestations régulières;
- formation;
- frais d'équipement;
- frais de fonctionnement des clubs;
- subventions aux associations cantonales.

Un autre commissaire demande au rapporteur si dans cette ébauche il est envisagé de regrouper les subventions.

Le rapporteur lui répond que la question est restée ouverte en commission, certains de ses membres ayant fait remarquer que la mise à disposition d'enveloppes globales aux fédérations pourrait favoriser la pratique du «copinage» à l'intérieur de ces associations faitières: qui donnant sans motifs des prébendes à un club et pas à un autre qui y aurait tout aussi droit, qui «arrosant» certaines sous-disciplines et pas d'autres en fonction de ses préférences. Toutefois, la question reste pertinente et peut en tout cas trouver une réponse satisfaisante dans certaines disciplines telles que la gymnastique.

La présidente de la commission des sports et de la sécurité souligne par ailleurs que cette commission souhaite une vraie mise en concurrence en ce qui concerne la publicité et les achats. Il s'agit d'éviter la même logique de «parcellisation» des achats qui empêche une vraie mise en concurrence, en évitant d'atteindre le montant au-delà duquel celle-ci est obligatoire.

Un commissaire fait allusion aux investissements et affirme que la commission des finances doit s'en tenir à la règle. Il rappelle en outre la proposition qui a été faite précédemment de passer les montants dans la position 311, «Direction et secrétariat du département»; le détail serait ensuite présenté avec ventilation aux comptes.

Un autre commissaire estime qu'il est faux d'affirmer que la commission des sports et de la sécurité n'a pas eu le temps de poser des questions. De plus, il regrette que les Partis libéral et radical ne se soient pas attaqués aussi sérieusement aux autres départements.

Un commissaire pense qu'en matière d'investissements la question du montant doit être regardée de façon globale.

Un commissaire s'insurge contre les 5 millions de francs de recettes budgétés par le Conseil administratif sous la rubrique «amendes» en dépit de l'absence de dispositions légales (convention obligatoire) qui sous-tendent ce type de recettes. Il ne comprend pas comment des magistrats peuvent politiquement assumer une telle tromperie vis-à-vis de la population.

Un commissaire a pris connaissance avec amusement des deux courriers réclamés depuis un certain temps par la commission des finances (lettres de M. Robert Cramer et de M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, conseillers d'Etat). Ceux-ci ne font que reposer la problématique de ce budget qui est la véracité des chiffres que l'on nous donne et la situation exacte du bras de fer entre l'Etat et les communes dont la Ville en particulier. Or, de son point de vue, «rien n'est plus vrai que ce qui est sûr».

Un commissaire rajoute que, aux 5 millions de francs provenant des amendes, il faut additionner les 4,4 millions relatifs à la participation de l'Etat et des communes au SIS; cela fait donc près de 10 millions de francs de recettes biffées d'un coup de crayon. Puisque les recettes surévaluées de ce département font passer le déficit de la Ville à 21 millions, il approuve aisément les grosses réserves exprimées par plusieurs autres commissaires.

Un commissaire fait observer que les recettes fictives du département sont inscrites au projet de budget de la Ville et sont le fait de l'ensemble du Conseil administratif qui a avalisé ces lignes et qui en porte donc la responsabilité *in corpore*.

#### *Synthèse et commentaire du rapporteur*

*C'est une commission des sports et de la sécurité profondément renouvelée qui a été saisie de ce projet de budget 2000. En effet, sur quinze commissaires, quatre sont de nouveaux conseillers municipaux, dont l'auteur de ces lignes. Pour ces «bleus» issus de formations politiques différentes, il apparaît que la commission n'a souvent pas les moyens de faire des choix politiques en matière budgétaire, son travail se résumant beaucoup à de la comptabilité.*

*A cet égard, la gestion et la présentation des subventions sont à réformer d'urgence pour enfin bénéficier d'instruments permettant à la commission et, partant, au Conseil municipal d'assumer leur rôle, soit de faire de la politique. Dans ce sens, l'introduction de la comptabilité analytique étendue à tout le budget devrait constituer un progrès indubitable dans la transparence des dépenses et la véracité des coûts.*

*Mais, dans ce domaine comme dans d'autres, aucune amélioration technique n'aura de valeur si le magistrat ne marque pas une réelle volonté politique d'aller*

*de l'avant. C'est notamment valable dans le dossier de la sécurité civile où celui-ci fait peut-être montre d'un esprit trop procédurier et d'un «cramponnement sécuritaire». S'il est tout à son honneur de vouloir préserver certaines prérogatives et de ne pas brader le patrimoine de la Ville, qu'il donne au moins à la commission l'impression qu'il le fait par souci du bien commun.*

*Quant à la suppression opérée sur la ligne des frais de police ristournés à l'Etat de Genève (- 11 400 000 francs), celle-ci tient certes de la réaction d'humeur de la part de la commission. Toutefois, cette mesure prend un relief particulier dans le cadre des «fantasmes» récemment exprimés par l'exécutif cantonal à l'endroit de la Ville. L'opportunité de dénoncer les conventions sur les frais de police, l'entretien des routes et les droits des carburants est peut-être à saisir pour obliger l'Etat à renégocier avec la Ville le statut des routes sur le territoire municipal. Ce serait enfin l'occasion de tester la volonté de la part des autorités cantonales de se pencher sur des problématiques concrètes qui paralysent les efforts des uns et des autres.*

*En définitive, la commission semble résolue à ouvrir plusieurs grands chantiers politiques en matière de sport et de sécurité en ce début de législature, ce qui réjouit le rapporteur, gageant que le magistrat, attaché aux valeurs progressistes, ne sera pas en reste et avancera de concert avec la commission, notamment sur les postes d'achat de fournitures de marchandises et de mobilier, à l'instar de son initiative concernant le regroupement des achats de produits d'entretien qui a dégagé une économie de 20% à 30%.*

*De même, il est à espérer qu'à l'avenir le Conseil administratif évitera de présenter à la commission un projet de budget du département des sports et de la sécurité dopé par des recettes espérées mais totalement fictives, aléatoires et sans base légale. Fera-t-il cet effort? Rien n'est moins sûr, mais, pour le guider sur la voie de la vérité (des coûts) et de la sagesse (budgétaire), le rapporteur laisse le mot de la fin à cet éminent collègue qui, dans un élan oratoire, a gratifié la commission des finances de ce sublime apophtegme digne de figurer dans les annales municipales: «Rien n'est plus vrai que ce qui est sûr.»*

#### Annexes

1. Lettre de M. A. Hediger, conseiller administratif chargé du département municipal des sports et de la sécurité, du 20 octobre 1999, faisant l'historique et l'état des lieux des compétences de police permettant aux agents de ville d'infliger des contraventions.
2. Modèle de questionnaire distribué tous les deux ans aux organismes sportifs subventionnés par la Ville de Genève.

























**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner le projet de budget 2000 du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Nicole Bobillier.**

La commission s'est réunie les 16, 23, 30 septembre 1999 et le 7 octobre 1999, sous la présidence de M. Jean-Pascal Perler.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer; qu'elle en soit remerciée.

**Préambule**

Premier budget d'une nouvelle législature... Nouveau magistrat: M. Manuel Tornare... Tout un symbole, au moment d'aborder le budget de l'an 2000. Tous les espoirs sont-ils donc permis? Pourquoi pas? Soyons optimistes... La commission a quelques petites raisons de l'être.

En effet, M. Manuel Tornare a fait diligence pour répondre aux premières questions des commissaires à propos des diminutions de subventions (dans l'espace d'une semaine).

Ensuite, alors que nous le réclamions depuis plusieurs années, nous avons reçu le tableau comparatif des subventions accordées par la Ville de Genève et l'État de Genève (subventions fixes à l'exclusion des subventions ponctuelles) pour les années 1998 et 1999.

**Séances et auditions**

*Séance du 16 septembre 1999*

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur du département, de M<sup>me</sup> Marilyne Borrello Ménétrety, adjointe de direction, et des chefs de service*

En préambule, M. M. Tornare distribue et commente le document remis à la presse et intitulé «Cent jours de Manuel Tornare». D'entrée de jeu, il annonce qu'il faudra adopter des positions politiques courageuses pour la petite enfance.

Le département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement conçoit sa mission en réponse aux défis de notre temps:

- développement économique et social pour tous;
- développement de l'environnement urbain selon les principes du développement durable;
- développement de liens sociaux pour favoriser une démocratie locale solidaire et responsable;
- développement d'un équilibre dynamique entre une Genève ouverte sur le monde et profondément ancrée dans ses spécificités locales;
- développement de nouvelles technologies de l'information et de la communication au service du plus grand nombre de citoyens.

Après avoir développé chacun des points ci-dessus, M. M. Tornare fait part de ses projets en cours et/ou à venir:

- ouverture de structures à l'intention des personnes âgées (concernant l'usage des techniques modernes);
- rencontres, au département, tous les samedis, sur rendez-vous, avec les citoyens qui le souhaitent;
- deux séminaires sont prévus afin que le Conseil administratif définisse une politique cohérente concernant l'aide humanitaire et la coopération technique et s'entretienne sur les possibles transferts de services.

Responsable pour le Conseil administratif jusqu'à la fin 1999 de la coopération technique, le magistrat précise qu'il a supprimé quelques opérations menées par son prédécesseur, étant plus acquis à une coopération de proximité (par exemple autour de la Méditerranée):

- soutien au «Jardin de la paix» à Jérusalem;
- projet de crèche à Gaza;
- formation de personnel à Moscou (petite enfance);
- A Rio, «Cœur de Genève» existe toujours;
- engagement d'une coordinatrice à propos de la problématique des réfugiés (mandat renouvelable);
- le budget des allocations sociales a été augmenté (+ 500 000 francs), les prestations aux personnes âgées sont maintenues (grâce au Fonds Zell);
- renforcement du Service public: le conseiller administratif annonce que, dans cette optique, la villa Dutoit a été transférée chez M. A. Vaissade;
- réflexion sur les promotions scolaires et civiques, plus en adéquation avec notre époque;

- concernant le SEVE, il espère que le Conseil municipal comprendra que l'on ne peut arrêter les «contrats de culture» et que l'on doit penser à solliciter des sponsors pour planter des arbres en ville.

Ce document suscite quelques questions:

Concernant la Maison du Bout-du-Monde, M. M. Tornare confirme que «les responsables» de l'ex-MBM ont perdu au Tribunal fédéral. Elle sera donc évacuée. L'idéal serait d'y loger la Délégation à la petite enfance.

#### *Petite enfance*

Les crèches sont un droit. Cela veut-il dire qu'il s'agit d'une priorité qui sera donnée aux femmes qui travaillent?

Le conseiller administratif souhaiterait qu'il en soit ainsi.

#### *Démocratie de quartier*

Qu'entend-on par «Conception de la démocratie locale responsable de l'intervention en réseau»?

Réponse est faite que, faisant de la médiation de quartier, on oblige les gens à travailler en réseau. La démocratie de quartier, c'est écouter les autres.

Envisage-t-on des délégations de pouvoirs aux habitants?

Pour l'instant, on en est au stade de l'écoute, de la consultation. Ces délégations devront passer par une forme juridique. Le Conseil municipal pourrait donner des axes.

Beaucoup de questions sont encore posées au magistrat et trouvent des réponses. Mais ce document est un rapport et non un *Mémorial*... (N.d.l.r.: je compte sur la compréhension de mes collègues.)

La seconde partie de l'audition est axée sur l'examen du projet de budget 2000.

Le magistrat se prête, de bonne grâce, au jeu des questions/réponses.

#### Cellule 5004 – SEVE

Le conseiller administratif répond aux nombreuses questions à propos des dépenses pour l'eau. Ce service ne maîtrise pas les dépenses. Le Service de l'énergie est seul compétent.

## Poste 31 140 – Monuments et fontaines

Il y a une augmentation de 1000%... Est-ce dû à la fourniture nécessaire pour modifier le fonctionnement des fontaines?

## Poste 234 5001 319

Cette forte augmentation est liée à la participation de la Ville de Genève aux frais causés par la vidange de Verbois (dépense budgétisée tous les trois ans – Convention de 1982).

## Rubrique 31 204

L'augmentation de cette rubrique (eau) est liée à la hausse des tarifs, principalement, et à un certain nombre d'installations (stations de pompage) ainsi qu'à des transferts de contrats en provenance des services de la Division de la voirie.

Cellule 5006 – Pompes funèbres

Malgré le changement de règlement concernant les obsèques gratuites, le nombre de demandes globales n'a pas diminué.

Subventions

La commission examine avec le magistrat et ses services le chapitre des subventions.

A la question récurrente de savoir s'il n'y aurait pas plus de facilité à travailler par «enveloppes budgétaires» pour les achats de matériel, M. M. Tornare répond que c'est une proposition faite par A. Andersen et que, de plus, c'est un débat idéologique et non économique.

Pour mémoire, cette proposition de rassembler «les chapitres 31» a déjà été faite par notre commission et refusée par celle des finances.

Dans le quartier de Champel, le «Chalet» (anciennement Espace créatif de loisirs actifs (ECLA) se voit ouvrir une ligne de 20 000 francs par le magistrat.

M. Philippe Aegerter, directeur du département, explique que cette association a été reçue en présence de M. Lance (FASé). Elle fait un travail complémentaire à la Maison Peschier, dans le périmètre des quartiers Champel-Florissant-Malagnou. Afin d'intégrer le service public, il a été posé comme exigence un délai de trois ans pour permettre à l'animatrice de se former officiellement. Si elle ne devait pas le faire, la Ville cesserait toute aide.

Concernant les Centres aérés, il est rappelé que M. P. Aegerter avait mentionné une réflexion en cours à propos des différences du montant alloué pour les

transports, qu'en est-il? M. A. Nasel, chef du Service des écoles et institutions pour la jeunesse, répond que c'est une affaire réglée. Les centres ont trouvé des solutions plus avantageuses et la répartition se fait d'entente avec eux.

Dernière question pour cette rubrique, Saint-Gervais émerge-t-il toujours au budget des Maisons de quartier et Centres de loisirs.

La réponse est non.

Suite à des remarques concernant l'augmentation liée au budget des activités parascolaires, M. Nasel rappelle que cela dépend d'une loi qui prévoit une progression légale. Les restaurants scolaires dépendent d'une subvention correspondant au nombre d'enfants fréquentant ces structures.

A la page 11 des notes de séance N° 3, M. Manuel Tornare annonce qu'il a décidé de remettre la subvention de l'Association de parents de handicapés mentaux (APMH). C'est une excellente nouvelle. En effet, la subvention de cette association, alors de 100 000 francs, a été supprimée, sur proposition de trois commissaires, lors du vote du projet du budget 1998, et cette suppression a été confirmée par la commission des finances et la séance plénière.

Lors de l'examen du projet de budget 1999, la ligne attribuée à cette association a été remise à 50 000 francs, amendement accepté par la commission sociale et par la commission des finances et non remis en cause par la séance plénière.

### **Réponses de M. Manuel Tornare aux questions écrites de la commission.**

– Association de l'Orangerie: moins 6000 francs

En effet, la situation financière de cette association est saine et stable. Outre la subvention annuelle pour son fonctionnement, la Ville lui confie pour 250 000 francs de travaux qui représentent plus de 50% de ses revenus propres. Proposition est donc faite de revenir à la subvention de 1997.

En réalité, l'association a mis de côté 50 000 francs en prévision de l'achat d'un bus.

– Comité international de la Croix-Rouge: moins 25 000 francs

Situation financière stable, les dépenses étant couvertes par les subventions. Les fonds propres sont de l'ordre de 15 millions.

– Festival médias Nord-Sud: moins 4200 francs

Les subventions ajoutées aux dons privés obtenus en 1998 ont permis de dégager un excédent de 50 000 francs.

- Union cadette genevoise: moins 6000 francs

Il s'agit d'un secteur d'activités des Unions chrétiennes. La Ville de Genève, qui est son seul subventionneur, apporte un soutien pour le secteur animation. En examinant la situation financière, et malgré cette diminution, les dépenses seraient couvertes.

- Association genevoise pour vacances familiales: moins 2400 francs

Cette association organise des vacances pour les familles démunies et socialement défavorisées. Elle ne traite qu'une quinzaine de dossiers et ne fait que redistribuer la subvention de la Ville, qui est seule à la subventionner – l'association aurait intérêt à collaborer avec d'autres associations poursuivant les mêmes buts.

- GIPRI (Geneva international peace research institute): moins 2000 francs

Outre la subvention de 27 000 francs que la Ville lui accorde, GIPRI a pu obtenir des prestations du fonds chômage de la Ville à hauteur de plus de 50 000 francs permettant d'engager une personne supplémentaire 10 mois sur 12.

La rubrique «salaires» a considérablement augmenté. Certains frais de fonctionnement pourraient être revus à la baisse.

- Service international pour les droits de l'homme: moins 5000 francs

Ses principales ressources sont des contributions gouvernementales. La subvention de la Ville n'est pas prépondérante et représente, en quelque sorte, une reconnaissance morale pour les actions déployées.

#### *Séance du 23 septembre 1999*

Dans le cadre de l'examen de la motion N° 394 «Pour l'automatisation du versement des allocations municipales aux personnes âgées», la commission sociale procédait, ce jour, en début de séance, à l'audition de M. Manuel Tornare. Le magistrat ayant accepté de rester quelques instants pour le point suivant, les commissaires ont pu avoir des compléments de réponses à leurs questions écrites.

- Maisons de quartier

Le chef du département va faire la tournée de ces structures et écouter leurs doléances.

- Enveloppe du magistrat

Est-il possible d'avoir un récapitulatif des sommes payées au moyen de cette enveloppe?

Oui, répond M. M. Tornare, même si la part la plus importante n'a pas été distribuée par ses soins mais par ceux de son prédécesseur.

Un commissaire se demande s'il est judicieux de mélanger les rubriques dans le budget. Il préférerait qu'il y ait des comptes séparés pour chaque entité.

Le conseiller administratif explique que la commission des finances exige que cela soit ventilé ainsi; le but étant d'amener les institutions à faire des efforts de rationalisation et d'économies.

- 31850 – Honoraires  
400% d'augmentation. Pourquoi?

M. M. Tornare indique que son prédécesseur avait l'habitude de demander des avis de droit à l'extérieur; il précise que sa politique sera différente, car il y a des juristes à la Ville.

Comment cela se peut-il, aucune ligne n'ayant été modifiée?

#### *Séance du 30 septembre 1999*

Il s'agit pour la commission, ce jour-là, d'une première discussion et d'une première étude des réponses à ses questions.

En effet, il va de soi que les réponses écrites et orales du magistrat suscitent quelques nouvelles interrogations et remarques des commissaires.

- Poste 319 – Frais divers

Comment cela se fait-il que l'on trouve, ici, une augmentation de 640%? C'est énorme!

- Téléphone

Un commissaire aimerait savoir avec qui la Ville passe des contrats.

- Poste 331 – Patrimoine administratif

C'est une rubrique incontournable. Il s'agit d'amortissements.

- Poste 31 432 – Entretien courant

De quoi s'agit-il exactement? De plus, il est assez surprenant de retrouver les mêmes sommes année après année.

Serait-ce parce que l'on a recours à des contrats privés et que l'on utilise une enveloppe globale?

– Poste 31 825 – Transports

Logiquement, pour leurs transports, les écoles font appel à des entreprises privées. Ne pourrait-on pas imaginer de mettre la Protection civile un peu plus à contribution afin de diminuer ce poste?

Est-ce tellement réaliste? Les départements et les services se facturent (aussi) leurs prestations.

Le président annonce que M. Manuel Tornare sera auditionné par la commission des finances le 5 octobre 1999, à 20 h. Il posera donc toutes les questions soulevées lors de cette séance et ne manquera pas de faire connaître les réponses du magistrat le 7 octobre, date de la prochaine séance de la commission sociale.

*Séance du 7 octobre 1999*

En préambule à ses discussions, la commission prend connaissance des réponses de M. M. Tornare concernant la deuxième série de questions.

– Poste 314

L'ensemble des rubriques du groupe 314 de ce service a été maintenu au montant du budget 1999, conformément aux instructions du Conseil administratif.

– Poste 500 752, rubrique 30135

Les indemnités de nuisances concernent le travail effectué durant le week-end.

– Poste 500 756, rubrique 42 715

Ce minirevenu provient de frais d'occupation, par des sans-abri, d'appartements mis à disposition par la GIM.

Voilà, succinctement, l'essentiel des réponses plus détaillées, reçues du département des affaires sociales.

**Examen du projet de budget 2000 du département des affaires sociales**

Il convient de répéter que la commission sociale et de la jeunesse a travaillé dans des conditions optimales qui lui ont permis d'examiner le présent projet dans d'excellentes conditions.

Les questions posées, oralement ou par écrit, ont reçu réponse très rapidement. Merci aux différents services de ce département.

Lors de leur audition par la commission des finances, le 27 octobre 1999, le président et la rapporteuse de la commission sociale ont trouvé certains commissaires relativement tatillons.

Il convient de signaler que la commission sociale n'est pas en possession de documents «aussi pointus» que ceux fournis à la commission des finances.

Quoi qu'il en soit, outre les corrections de forme (questions avec réponses à la suite, majuscules intempestives, intertitres...), de calculation (la rapporteuse peu douée en calcul avait égaré 400 francs). Voici les compléments d'information liés à:

#### Petite enfance

M. Manuel Tornare donne un certain nombre d'explications concernant l'augmentation du budget pour la petite enfance.

Tout d'abord, certains chiffres expliquent une part des augmentations, qu'il s'agisse d'activité nouvelle ou de prévoyance sociale.

- La Providence: + 25 places, + 300 000 francs;
- Eve-Mail 2: + 225 000 francs de septembre à décembre 1999 et une capacité portée à 56 places;
- La Flotille: + 220 000 francs, augmentation liée à l'augmentation de la capacité donc de l'encadrement. Se trouve inclus dans la rubrique «salaires».

Rappelons ici que le magistrat a pris une décision importante sur le plan politique, à savoir le gel des mécanismes salariaux, la réintroduction de la contribution de solidarité progressive s'échelonnant de 0,5% pour les petits salaires (inférieurs à 50 000 francs) jusqu'à 1,5% pour les salaires supérieurs à 65 000 francs.

A noter que les retours sur subventions ont été portés à 700 000 francs (+ 300 000 francs).

Ce qui précède explique, en partie, l'augmentation de la rubrique 500200, poste 365 - «Prévoyance sociale», qui passe ainsi de 31 786 233 francs à 33 030 000 francs.

Quelques questions subsidiaires sont posées par les commissaires. Voici les réponses:

Le conseiller administratif confirme que le projet de crèche sur la couverture des voies CFF, à Saint-Jean, est abandonné.

Les enfants logés dans la Pci Planète Charmilles seront envoyés, tous les après-midi, à la crèche Planète des enfants. Décision exceptionnelle pour régler une situation exceptionnelle.

L'éventuel déménagement de la Délégation à la petite enfance dans d'autres locaux n'est pas prévu dans le projet de budget 2000.

### Prestations municipales

M. Manuel Tornare, lors de son audition, le 16 septembre, a annoncé un dépassement prévisible d'environ 840 000 francs. Il faut savoir que le budget de ces prestations a été évalué à 7 412 000 francs et que l'on a tenu compte pour l'établir:

1. de la baisse habituelle du nombre de prestataires due à l'augmentation du nombre de personnes au bénéfice d'un deuxième pilier (sortant alors du barème OCPA) difficile à évaluer;
2. de la suppression de cette prestation à des personnes placées dans les EMS dont les revenus sont gérés par l'OCPA (400 00 francs environ).

Dans l'hypothèse où le budget serait insuffisant, la rubrique «Prestations municipales» serait alors marquée par un dépassement; celui-ci serait compensé par un prélèvement sur la succession Zell et par de nouvelles recettes provenant de la subvention de l'Etat concernant les CASS loués à des tiers.

Il s'agit de 350 000 francs, cette rubrique ne figure pas dans le projet de budget 2000. C'est une décision toute récente du Conseil d'Etat. Une ligne sera créée à la réception de ce montant, qui correspond à une nouvelle aide lorsque les bâtiments abritant des locaux CASS sont loués. Les communes étaient, jusqu'alors, indemnisées sur la construction, l'aménagement et l'équipement de CASS.

Quelques remarques encore sur les allocations. Le magistrat a ajouté 500 000 francs à ce poste. La volonté d'aider les familles monoparentales a présidé à ce choix.

Les mères seules se voient allouer 100 francs par enfant et le délai de résidence de cinq ans est ramené à deux ans.

Après un soigneux «ligne par ligne», il n'y aura que deux amendements.

#### – Poste 5004 365 – SEVE

Proposition est faite, cette année à nouveau, de supprimer la subvention «Concours roses nouvelles», soit moins 21 400 francs.

Un commissaire voit mal comment comparer l'argent mis dans un tel concours par rapport aux besoins du social.

Vote: 9 oui (2 DC, 2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP), 1 non (L) et 4 abstentions (1 L, 2 R, 1 AdG/TP).

Amendement accepté: moins 21 400 francs.

– Poste 5007 – Social – AVIVO

La commission est saisie d'un amendement soit une augmentation de 17 000 francs. Cela porte cette ligne au montant de la subvention de 1992:

- 1992: 80 000 francs;
- 1993/1996: 75 000 francs;
- 1996/1998: 63 000 francs.

Cet amendement est accepté par 7 oui (2 S, 1 Ve, 2 AdG/SI, 2 AdG/TP), 6 non (2 L, 2 R, 1 DC, 1 Ve) et 1 abstention (1 DC).

Amendement accepté: plus 17 000 francs.

On constate que les charges globales diminuent de 4400 francs.

Le projet de budget 2000 se présente comme suit:

5007 – Social, rubrique 365 – institutions privées (AVIVO)  
5 371 550 francs + 17 000 francs = 5 388 550 francs

*Total des charges*

28 421 610 francs + 17 000 francs = 28 438 610 francs

5004 – SEVE, rubrique 365 – institutions privées (Concours roses nouvelles)  
116 800 francs - 21 400 francs = 95 400 francs

*Total des charges*

26 359 281 - 21 400 francs = 26 337 881 francs

Département des affaires sociales, écoles et environnement

*Total des charges*

172 264 279 francs - 4400 francs = 172 259 879 francs

### **Discussion et vote final**

Le groupe radical indique que, exceptionnellement, il acceptera de renvoyer le projet de budget du département des affaires sociales à la commission des finances; cela ne présument en rien le vote final.

Le groupe démocrate-chrétien est divisé. Un représentant trouve que:

- concernant la petite enfance, le million supplémentaire qui lui est alloué est dérangeant en regard des salaires de la Ville;
- concernant les prestations municipales et allocations, la ligne allocations devrait être augmentée dans de plus grandes proportions. Ce sont les familles monoparentales qui ont besoin d'aide avant les personnes âgées. Abaissons les prestations au profit des allocations.

Le groupe libéral accepte le projet de budget des affaires sociales et son renvoi en commission des finances.

Le groupe Alliance de gauche/TP accepte ce projet de budget. Il ne comprend pas la déclaration démocrate-chrétienne sur la petite enfance. Les salaires sont en dessous de ceux de la Ville.

En ce qui concerne les allocations et les prestations, il ne sera jamais d'accord de prendre à des démunis pour donner à des plus démunis.

Le groupe Alliance de gauche/SI trouve que ce budget va dans le bon sens. Ses représentants le voteront en souhaitant tout de même que la question des prestations soit reprise ultérieurement.

Le groupe socialiste accepte ce projet de budget, qui va, effectivement, dans le bon sens.

Le groupe des Verts acceptera ce projet de budget, mais propose que l'information sur les allocations et les prestations soit améliorée.

### **Vote**

Mis aux voix, le projet de budget 2000 amendé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève est accepté par la commission sociale par 13 oui et 1 abstention (DC).





















**B. Rapporteur de minorité: M. André Kaplun.**

**Préambule**

Il convient en premier lieu de préciser que le groupe libéral a annoncé ce rapport de minorité, auquel le groupe radical s'associe pleinement.

Le lecteur voudra bien se référer au rapport de majorité pour ce qui concerne en particulier les divers amendements qui ont été proposés à l'issue des débats sur le projet de budget 2000 et le résultat des votes.

Il est rappelé à cet égard que nous, groupe libéral, avons présenté ou soutenu une série d'amendements visant à réduire les charges de plusieurs départements dont le total avoisinait 4 000 000 de francs. On ne peut que regretter que la plupart de ces amendements aient été refusés. Ces amendements appellent les observations suivantes.

Si nous avons souhaité réduire l'aide personnalisée aux locataires de la Ville, c'est que nous trouvons choquant qu'aux termes du règlement actuel des personnes gagnant jusqu'à 140 000 francs par an puissent encore bénéficier d'une aide publique, de surcroît non imposable. Celles et ceux qui travaillent durement pour payer – entre autres – leur loyer apprécieront. Quant aux salaires du personnel de la Petite enfance, il nous paraît pour le moins inéquitable que ce personnel soit mieux traité que les fonctionnaires de la Ville dont les salaires ne sont actuellement qu'indexés, ce qui n'est d'ailleurs pas garanti dans le secteur privé. En outre, lors de son intervention sur le projet de budget 1999 en décembre 1998, le conseiller administratif M. Rossetti avait déclaré que ce personnel était déjà particulièrement bien rémunéré, par rapport aux mêmes activités dans d'autres cantons et dans d'autres pays. Enfin, en ce qui concerne les crèches, nous constatons qu'un enfant en ville de Genève coûte 24 000 francs par année. Nous soutenons depuis plus de dix ans la politique de la petite enfance et estimons qu'il convient de poursuivre ces efforts. Toutefois, nous sommes convaincus qu'il est indispensable de revoir l'ensemble des paramètres financiers et d'organisation de la petite enfance afin d'assurer une meilleure gestion des fonds publics.

En conclusion sur ces amendements, on peut ou non considérer comme justifiées les coupes proposées par notre groupe. Mais on nous reconnaîtra au moins le mérite d'en avoir présenté, ce qui n'est malheureusement pas le cas du Conseil administratif.

Par ailleurs, nous entendons faire ici une remarque sur les recettes

En premier lieu, nous ne pouvons admettre que, au moment de l'élaboration du budget, deux postes de recettes aient été substantiellement surévalués. Il s'agit

d'une part de la contribution des communes genevoises et du Canton au SIS, qui a été artificiellement «gonflée» de 4 400 000 francs. Que le Conseil administratif tente d'obtenir une participation plus importante des communes ou du Canton au budget du SIS est certes louable. Ce qui est en revanche répréhensible est de budgétiser une somme importante de recettes supplémentaires que rien ne permettait de considérer comme prévisible, et encore moins certaine. D'autre part, les recettes des amendes d'ordre ont été évaluées dans le budget à 5 000 000 de francs (NB: le projet mentionne même 10 000 000 de francs, montant corrigé au cours des travaux de la commission et ramené à 5 000 000 de francs), alors même que l'encaissement de ces 5 000 000 de francs nécessitait un accord avec l'Etat sur la rétrocession des amendes d'ordre. Certes, au moment d'écrire ces lignes, le rapporteur apprend qu'un accord est intervenu avec l'Etat. Il n'en reste pas moins que, lors de la mise sous presse du budget, le Conseil administratif ne disposait d'aucun élément lui permettant de considérer une rétrocession de 5 000 000 de francs comme avérée.

C'est donc un budget artificiellement amélioré de 4 400 000 francs, voire de 9 400 000 francs de recettes qui a été présenté le 30 août à la commission des finances et à la presse.

En outre, nous ne pouvons que constater la complexité du budget qui nous a été soumis. En effet, on constate une nouvelle fois que des transferts de charges, voire des changements d'affectation ont été effectués, rendant difficiles les comparaisons d'une année à l'autre et affectant la lisibilité du budget que nous avons été chargés d'examiner.

### **Options du Conseil administratif**

A notre grand désarroi, nous observons un manque de courage politique et de volonté de maîtriser le déficit. En effet, la principale spécificité du budget 2000 se limite à adapter les charges de la Ville à l'augmentation des recettes provenant de la hausse de l'encaissement d'impôts consécutive à la seule conjoncture économique. Un département se permet même d'alourdir son budget de fonctionnement de plusieurs millions sous prétexte de socialisation de la famille (*sic*) sans dégager (à supposer que l'on soit d'accord...) des recettes équivalentes à cette augmentation de charges.

On ne peut donc qu'être préoccupé face à l'absence de toute mesure de nature à réduire le budget de fonctionnement, les leçons tirées des années noires et les 101 propositions du Conseil administratif visant à réduire le déficit étant tout bonnement oubliées. Il n'est, dans ces conditions, pas nécessaire d'avoir des dons de médium pour prédire que le poids de la dette (plus de 85 000 000 de francs entraînant une dépense de 236 000 francs par jour) continuera d'obérer les

comptes de la Ville de Genève, puisque rien n'est fait pour réduire son déficit chronique, en dépit d'une motion libérale (M-393) à laquelle la gauche (à l'exception d'un parti) s'est violemment opposée.

Cet aveuglement du Conseil administratif est d'autant plus grave qu'on peut légitimement se demander comment l'exécutif de la Ville va négocier le futur des mécanismes salariaux. En effet comment justifier à l'égard des collaboratrices et collaborateurs de la Ville des efforts d'économie, alors que dans le même temps les charges, loin de suivre une pente descendante, ne cessent de croître? Au risque de se répéter, nous soulignons à nouveau que la Ville de Genève ne pourra éternellement vivre au-dessus de ses moyens en espérant simplement que les recettes fiscales (qui représentent 73,4% des revenus de la Ville) enrichiront suffisamment ses caisses pour couvrir ses dépenses.

La population active, qui contribue massivement au prélèvement de la manne fiscale et participe accessoirement à l'élection de ses conseillers administratifs et municipaux tous les quatre ans, appréciera.

### **Comptabilité analytique**

Le spectateur attentif de la vie municipale genevoise ne peut avoir oublié que les libéraux réclament depuis plusieurs années l'introduction généralisée de la comptabilité analytique dans tous les services de l'administration. Et pourquoi cela? Eh bien parce que, à défaut de trouver une autre méthode susceptible de déterminer avec précision et clarté ce que coûtent (et rapportent) les services de l'administration, c'est le seul moyen d'atteindre cet objectif. C'est aussi la condition *sine qua non* pour introduire un jour le *New Public Management (NPM)*, qui a fait ses preuves tant en Suisse qu'à l'étranger. Afin d'éviter d'inutiles redites, le lecteur voudra bien se référer au rapport déposé par le soussigné en 1996 déjà et voté par une large majorité du Conseil municipal. Il suffit de rappeler ici que seule l'adoption du NPM permettra de s'écarter d'une bataille de tranchées confinée à des lignes budgétaires qu'impliquent actuellement les débats sur le budget pour faire place à une discussion, certes nourrie, mais assurément plus constructive et plus intéressante, sur des options stratégiques et politiques claires et compréhensibles pour l'ensemble de la population dans une commune où elle vit et paie les impôts redistribués par le biais des prestations de la collectivité publique.

### **Notre position**

Dès lors que manifestement le Conseil administratif ne veut pas se résoudre à faire des choix, peut-être douloureux mais indispensables, et se contente de remettre sur le métier année après année un budget ressemblant étrangement à

celui de l'exercice précédent, y compris en particulier dans les domaines des subventions, dont certains bénéficiaires doivent bénir le ciel en constatant qu'il ne pleut jamais dans leur jardin (n'est-ce pas le plus grand paradoxe du maintien constant de la technique de l'arrosage automatique?), nous ne pouvons admettre que ce soit aux contribuables à en subir les conséquences.

Nous refuserons donc le budget présenté, tout en regrettant que nos amendements, qui auraient permis de réaliser une réduction substantielle des charges, aient été refusés et nous proposerons un abaissement des centimes additionnels en vigueur en Ville de Genève à 44,5, soit une réduction d'un centime.

Nous ne voyons en effet pas d'autre moyen, compte tenu de l'immobilisme du Conseil administratif, de l'aggravation des charges de fonctionnement de certains départements sans augmentation de recettes équivalente, du déficit chronique de la Ville et de la diminution de sa fortune, de pousser l'exécutif de notre Ville sur la voie des réformes et des choix.

C'est donc bien un signe politique fort et le reflet de notre détermination que nous entendons donner au Conseil administratif en proposant une réduction des centimes additionnels, qui sont inchangés en Ville de Genève depuis plus de quinze ans.

**M. Pierre Muller, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avant d'entamer les débats relatifs au premier budget de cette nouvelle législature, permettez-moi de faire quelques rappels et commentaires.

Premièrement, les options fondamentales de ce projet de budget 2000, lors de son dépôt par-devant votre Conseil en septembre, étaient les suivantes: maintien des centimes additionnels à 45,5, chiffre inchangé depuis 1984; limitation du déficit à 7 millions de francs, maintien des charges de fonctionnement direct, sans les amortissements, au niveau du budget de 1999.

Quant aux options secondaires, il s'agissait au sujet du personnel, du respect de l'accord conclu avec l'ensemble du personnel de l'administration municipale concernant le gel des annuités ordinaires et extraordinaires, de la progression du 13<sup>e</sup> salaire et des promotions, conformément aux délibérations votées le 10 février 1998, de la réduction de la masse salariale de 2,3%, ce qui correspond à 50% des postes vacants.

En ce qui concerne le chapitre 31, «Biens, services et marchandises»: maintien des charges au niveau du budget 1999 – exception faite de quelques cas particuliers, tels que les nouvelles antennes du Service social, et de la hausse des tarifs des Services industriels de Genève – et amortissement des frais d'emprunts sur la durée de ceux-ci.

En ce qui concerne le chapitre 36, «Subventions et allocations»: confirmation de l'effort entrepris dans le domaine social et culturel, avec des augmentations de l'aide personnalisée au locataire, du budget de la petite enfance, des aides sociales, des arts de la scène.

Suite au courrier de M<sup>me</sup> Calmy-Rey, conseillère d'Etat en charge du Département cantonal des finances, daté du 7 décembre 1999, dans lequel elle annonçait une hausse prévisible des recettes fiscales pour l'exercice 2000, une estimation des ressources financières qui pourraient être dégagées par la Ville a été faite. Le taux de croissance estimé par l'Etat étant compris dans une fourchette, la Ville s'est basée sur le taux médian prévu, chiffrant l'embellie des recettes à 28 millions. Cependant, et par prudence, le Conseil administratif vous proposera, d'ici fin mars, d'affecter ces recettes de la manière suivante: une hausse de 6 millions de la provision pour débiteurs douteux des centimes additionnels, la portant ainsi à 12 millions; une enveloppe de 2 millions en faveur du personnel, dont l'usage reste à déterminer; un montant de 2 millions sur une nouvelle rubrique gérée par le Conseil administratif, destiné à des actions sociales urgentes, sans utilisation prédéfinie.

En définitive, et si tout se passe selon les prévisions, un excédent de revenu de 9 millions subsisterait une fois ces amendements passés.

En ce qui concerne les investissements, ils étaient prévus à hauteur de 118 millions, soit une diminution de 19 millions par rapport à 1999. D'aucuns diront que ce premier budget de la législature 1999-2003 est celui de la continuité, sans choix stratégiques importants de la part du Conseil administratif. Même si cette affirmation m'apparaît comme étant un raccourci quelque peu rapide, je pense, pour ma part, que le propos n'est pas dénué de fondement et que cette situation doit beaucoup au mode d'établissement du budget que nous connaissons et que vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, appelez de vos vœux, au nom de la comparabilité des années. J'espère que cette législature permettra d'initier une réflexion sur le processus budgétaire, ce dans le but de mettre en adéquation les objectifs poursuivis par la Ville de Genève avec les moyens dont elle dispose, et non de procéder simplement à la reproduction du budget précédent, sans autre forme. Je reprendrai cependant ce point plus avant dans mon exposé.

Au terme de ce premier survol des chiffres importants du budget 2000, je ne voudrais pas boudier le plaisir qui m'est donné aujourd'hui de pouvoir annoncer un excédent.

Néanmoins, rappelons, à titre de comparaison, que le Conseil administratif, dans son projet de budget 1999, avait prévu un déficit de 46 millions. On pourrait qualifier ce tableau d'idyllique, puisque c'est par le biais d'une hausse des reve-

nus que nous obtiendrions ce résultat; toutefois, le contrôle de nos charges de fonctionnement reste manifestement insuffisant, et nous nous sommes bornés à pratiquer un lifting de nos dépenses plutôt que de procéder à une profonde réforme structurelle. Ne nous laissons pas griser par l'embellie conjoncturelle, que j'espère voir perdurer. Continuons à opérer un contrôle serré des charges de fonctionnement de notre administration.

La situation que nous connaissons cette année, avec un projet de budget excédentaire, me dispense de vous faire mon traditionnel laïus annuel sur les bases légales applicables à l'adoption du budget en Ville de Genève, notamment en ce qui concerne l'équilibre budgétaire requis par la loi sur l'administration des communes.

Cependant, en ce qui concerne le bon déroulement de notre séance plénière de ce jour, je rappelle à votre souvenir la nouvelle disposition 74, alinéa 6, de la loi sur l'administration des communes – que vous avez eu l'occasion de pratiquer déjà l'an dernier – relative aux augmentations de charges par rapport au projet de budget déposé par le Conseil administratif. Cette disposition s'applique en cas d'excédent tant de charges que de revenus, ce qui signifie que tout dépassement de la somme totale des charges fixée par le Conseil administratif ne peut être avalisée qu'avec la prévision concurrente de la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne saurait être considéré comme une couverture financière.

Pour ma part et comme il est de coutume, je souhaiterais apporter quelques commentaires aux rapports de majorité et de minorité, qui sont le reflet des débats nourris en commission. Sur le plan technique, tout d'abord, les divers rapports de commissions font état des doléances de nombreux conseillers municipaux quant aux modifications des rubriques et d'affectation des recettes et dépenses apportées au budget 2000. Le Conseil administratif déplore également la perte de comparabilité des données en raison de ces modifications, non sans relever les explications et tableaux fournis par le Service du budget et le Service de la comptabilité, qui permettent d'identifier ces transferts. Il rappelle cependant que ces changements ne sont pas dus au hasard, mais résultent des remarques et recommandations faites par le Contrôle financier de la Ville de Genève à l'occasion des différents audits effectués dans les services de la municipalité. Par conséquent, c'est dans le but de respecter les impératifs comptables prévus par le nouveau modèle de comptes – qui est la référence comptable des administrations publiques, concrétisée par le plan comptable des communes genevoises – que cette évolution se réalise. Prévoir un moratoire dans le cadre de la mise en adéquation de notre comptabilité avec ces normes me paraît difficilement envisageable. Du point de vue strictement comptable, vous aurez également constaté l'apparition des honoraires de promotion. Cette valorisation du travail effectué en

interne par la Ville permet d'affiner la connaissance des coûts de chaque projet immobilier et autorise ainsi la comparaison entre les ouvrages, que les honoraires de promotion aient été payés à des privés ou non. Ce processus de connaissance des coûts complets, qui a été initié avec la prise en compte des imputations internes ou, dès cette année, des honoraires de promotion ou des subventions en nature, est primordial et mérite que l'on s'y attache, puisqu'il permet de pallier en partie l'absence d'une véritable comptabilité analytique en Ville de Genève.

Pour en finir avec ces questions de processus budgétaire, et également en réponse à la remarque de la commission des finances sur la comparabilité des budgets, je souhaiterais formuler un vœu. En effet, année après année, nous constatons que les budgets des services ne sont, à peu de chose près, que le reflet des budgets des années antérieures, sous réserve de quelques aménagements de moindre importance. Vous-mêmes, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, donnez un signal fort aux services, par votre manière d'analyser les budgets proposés, c'est-à-dire en comparant les écarts avec les années antérieures. Il me semble qu'un exercice bénéfique pour l'ensemble de l'administration pourrait consister en une remise en question de l'ensemble de ces sommes budgétaires, en déterminant quels sont les moyens nécessaires aux services pour accomplir leurs missions principales et secondaires. Un projet de modification du processus budgétaire allant dans ce sens, selon une méthode dite «budget base zéro», est actuellement à l'étude au niveau de la Direction des finances. J'espère ainsi que ce nouveau processus budgétaire pourra se mettre progressivement en place au sein de l'administration municipale et mettre fin, de ce fait, aux années d'inertie budgétaire que nous avons connues.

Avant de conclure cette brève introduction à l'examen du projet de budget de l'an 2000, je vais profiter de mon intervention pour vous informer de l'évolution de certains dossiers ou services de mon dicastère. Le Contrôle de gestion, dont l'importance a été fort bien comprise par votre Conseil, poursuit son projet de mise en place de contrôle de gestion dans les services de l'administration. A l'heure actuelle, sur les cinq services pilotes prévus, trois sont entrés dans le processus de mise en place du contrôle de gestion, soit le SEVE (Service des espaces verts et de l'environnement), le SIS (Service d'incendie et de secours) et le Muséum, ce dernier étant le projet le plus avancé. Dans le même ordre d'idées, les relations de l'administration municipale avec les organismes subventionnés devraient, dans les années à venir, être régies par des contrats de subventionnement définissant les objectifs à atteindre et les moyens alloués par la Ville de Genève pour les atteindre.

En ce qui concerne le Contrôle financier, service rattaché administrativement, et non hiérarchiquement, à mon département, je crois important de vous donner

d'ores et déjà un aperçu de l'évolution de ses effectifs, au vu de la motion N° 42 votée par la commission des finances et figurant dans le rapport N° 13 A, à la page 9. Suite au départ du précédent directeur, l'intérim de la direction a été assuré par une grande fiduciaire de la place. Cette situation durera jusqu'à l'engagement d'un nouveau directeur. La date d'arrivée de ce nouveau responsable ainsi que son identité ne sont pas encore déterminées. Quant à la reconstruction des effectifs du service, lequel était devenu exsangue, je me réjouis de l'engagement de quatre nouveaux collaborateurs. Cela a permis d'avoir un effectif de sept contrôleurs, chiffre qui sera porté à neuf dans le courant de l'année 2000, non compris, bien sûr, le directeur, le sous-directeur et la secrétaire.

Enfin, et sans vouloir m'étendre sur le sujet, je rappellerai qu'un audit interne à l'administration a été effectué dans le Service de la gérance immobilière. Ses conclusions sont actuellement en cours d'évaluation et de mise en place. A noter également, dans ce domaine, la poursuite des discussions avec les membres de l'Association des locataires de la Ville de Genève. Ces pourparlers devraient aboutir prochainement à l'acceptation définitive du règlement municipal régissant l'activité de la Gérance immobilière.

En conclusion à cet exposé introductif, je rappellerai que, si nous sommes à même de présenter un budget excédentaire, nous le devons essentiellement à une hausse prévisible des recettes fiscales. Aucun relâchement de notre effort de compression des charges de fonctionnement ne peut être toléré, vu le contexte actuel. Si l'on se rappelle que la dette au 31 décembre 2000 s'élèvera à 1 915 000 000 de francs – engendrant une charge d'intérêts de 85 millions de francs pour l'année 2000, ou plus de 230 000 francs par jour – si l'on prend en compte le signe clair envoyé par les Genevois au Conseil d'Etat lors de la votation, le 26 septembre 1999, de l'initiative fiscale libérale, on constate que les contribuables ne sont plus prêts à se serrer encore la ceinture pour financer le train de vie de son administration. Il semble donc illusoire d'espérer augmenter nos recettes par un autre biais qu'une amélioration de la conjoncture, aspect auquel il faudra songer lorsque vous voudrez charger la Ville de Genève de nouvelles tâches.

J'en ai terminé avec cette brève présentation et je vous remercie de votre attention.

**M<sup>me</sup> Michèle Wavre-Ducret, présidente de la commission des finances (R).**  
La commission des finances s'est réunie à onze reprises pour étudier le budget 2000; elle a donc fourni un travail intensif pendant tout l'automne 1999.

Les commissaires ont été particulièrement assidus aux séances – et je les en remercie – malgré les problèmes de locaux que nous avons connus à cause de l'incendie d'une partie du Palais Eynard.

Un budget est une projection dans l'avenir. C'est une tâche par excellence fluctuante et incertaine, qui se modifie au gré des nouvelles qui nous parviennent pendant notre travail en commission des finances.

Cette année a été particulièrement riche en rebondissements, et nous venons d'entendre des choses qui bouleversent complètement notre travail. Vous comprendrez par conséquent que certains membres de la commission des finances se sentent un peu frustrés par rapport à l'effort qu'ils ont fourni.

Je voudrais remercier les conseillers administratifs, qui sont venus, certains à deux reprises, devant la commission des finances pour répondre à toutes les questions que nous leur avons posées, et elles étaient nombreuses. Je voudrais aussi les remercier de nous avoir fourni toute la documentation possible.

Je dois dire que, en tant que nouvelle venue dans ce Conseil et aussi nouvelle venue à la commission des finances, j'ai été très impressionnée par la qualité et la compétence des fonctionnaires qui ont accompagné les conseillers administratifs.

Il est certain que, pour des conseillers municipaux de milice, il n'est pas toujours simple de percer les arcanes d'un budget, surtout lorsque la difficulté est encore augmentée, comme cette année. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de conseillers municipaux anciens, aguerris, qui ont vécu de nombreuses études du budget, ont demandé qu'il soit présenté de façon plus claire, plus transparente, et que les comparaisons d'une année sur l'autre soient plus faciles à faire.

Nous avons donc choisi de nommer une sous-commission, formée de sages, qui s'est déjà mise au travail pour étudier une présentation qui conviendrait mieux.

Je terminerai en émettant le vœu que cette assemblée travaille aujourd'hui de façon aussi courtoise et constructive que la commission des finances durant tout cet automne. Je vous remercie.

**M. Robert Pattaroni, rapporteur général (DC).** Le Conseil municipal espère que je vais apporter des éléments nouveaux à mon rapport. J'y renonce, car je suis persuadé que tous ici ont évidemment pris soin de lire en détail toutes les pages de celui-ci.

Autrement dit, je vais me limiter à quelques compléments qui ressortent de diverses références que nous n'avons pas eu l'occasion de traiter jusqu'à présent.

Le statisticien que j'aime à être parfois aimerait juste vous rendre attentifs au fait que nous avons, dans les commissions spécialisées et la commission des finances, traité 81 amendements, dont 47 ont été approuvés et 34 refusés. Il faut savoir que, avec la procédure que nous suivons actuellement, 32 de ces amende-

ments ont été traités et dans les commissions spécialisées et dans la commission des finances. Cela donne donc une indication du temps que nous passons en raison de la procédure actuelle d'étude du projet de budget en commission.

Pour terminer ce bref regard statistique, je redis que les amendements qui nous sont présentés, ce matin à l'aube, sont au nombre de 58: 33 acceptés, 25 refusés. Mais je dois ajouter que je n'ai malheureusement pas pu prendre la mesure de l'imagination des divers membres de ce Conseil, vu que les idées ont foisonné depuis lors. En effet, d'après ce que j'ai entendu, ces malheureux 58 amendements se sont largement enrichis par une centaine d'autres. Nous aurons le plaisir aujourd'hui de les découvrir et d'en discuter. A cet égard, nous pouvons espérer faire mieux que le Grand conseil, en terminant non pas à 21 h, mais au moins à 20 h 45!

J'ai évoqué quelques éléments permettant la réflexion. Je tiens malgré tout à me répéter, car ce sont des éléments qui doivent habiter nos esprits et qui, comme l'a dit tout à l'heure notre magistrat des finances, ont probablement dû inciter une partie des citoyens et citoyennes qui se sont rendus aux urnes l'autre jour à accepter l'initiative demandant une diminution des impôts. Faut-il rappeler, comme je l'ai écrit à la page 19 du rapport N° 13 A, que notre canton reste probablement le numéro 1 quant aux dépenses par habitant. Compte tenu des questions de structures, on ne peut pas distinguer les dépenses du canton en général et des communes en particulier, car les cantons ne se ressemblent pas; c'est d'ailleurs ce qui fait un des charmes de notre pays. Par conséquent, le numéro 1 en absolu est le canton de Bâle-Ville. Mais, sachant que Bâle-Ville est quasiment une ville, on ne peut pas vraiment comparer Bâle-Ville à Genève. Je pense donc que nous pouvons revendiquer cette position de numéro 1. Aux dernières nouvelles, celles de 1997, nous arrivions en effet à dépenser environ 15 800 francs par habitant, tout compris. Il faut l'avoir en tête, car cela doit signifier que, soit nous sommes d'une manière générale plus généreux, soit nous aimons à faire plus que les autres – ce qui n'est pas toujours de la générosité – soit encore nous nous efforçons de ne pas faire aussi bien qu'il le faudrait, et cela serait dû à des croisements de compétences, à des superpositions ou des doublons. Je pense qu'il faut retenir cette référence. Il est intéressant de savoir que Zurich, qui est un canton en bonne santé et qui prétend toujours être mieux que les autres, n'est modestement, aux dépenses par habitant, qu'au 3/4 de Genève. Zurich, aussi fort, aussi efficace, aussi vivant, mais peut-être moins social, n'en est qu'à 3/4 des dépenses de Genève par habitant. A mon avis, cela donne matière à méditer, car il n'y a pas seulement un problème d'économie d'échelle. Zurich est grand, certes, mais c'est à peine l'équivalent d'une ville européenne importante.

A propos des références, vous nous avez livré, Madame la présidente, copie d'une lettre qui vous a été adressée, avec un nombre d'annexes totalement impressionnant que la commission des finances n'a malheureusement pas eu le

plaisir de lire en détail. On pouvait noter qu'il y avait aussi le calcul de la charge de financement en % des revenus. Cela voudrait dire que l'on a un porte-monnaie et qu'on regarde si on dépense plus que ce qu'il contient ou si l'on reste à niveau. La charge de financement en % des revenus, pour 1996 seulement, faisait que seul un canton était meilleur que nous, avec une proportion de 21%, Appenzell Rhodes intérieures. Je ne sais pas qui était aux finances dans ce canton à ce moment-là, peut-être que certains le savent. Nous trouvions ensuite Genève, avec 18%, puis cela dégringolait. Par exemple Neuchâtel, qui est encore dans les premiers, n'en est qu'à la moitié de Genève. Cela signifie donc que l'hypothèse que je formulais tout à l'heure quant au comportement que nous avons à Genève en matière de dépenses publiques est largement confirmée par cet autre indicateur.

J'aimerais encore évoquer autre chose à ce propos. C'est une excellente publication, dont je vous recommande la lecture entre Noël et Nouvel An, sur la comparaison des finances publiques en Suisse, dans les cantons et les communes. J'y ai tiré un autre élément que ceux que j'ai écrits dans le rapport: celui des dépenses et des excédents aux comptes, par habitant. Autrement dit, si l'on dépense beaucoup et que l'on n'a pas assez de sous, c'est une dette. Alors là, nous sommes incontestablement les premiers, en 1997. Nous avons en effet moins 1890 francs par habitant. Le Jura vient en deuxième position, à moins 1420, Vaud à moins 505 et Zurich à moins 410 francs. Donc, quelle que soit la manière dont on aborde cette question, il faut reconnaître que nous devons continuer à méditer sur notre comportement en matière de gestion des dépenses publiques. Faut-il rappeler que la dette totale de la Ville de Genève s'élève, tout compris, à 2 milliards de francs? Nous ne pouvons malheureusement pas la comparer directement à celle des autres villes. Mais rappelons que, en 1998, les intérêts s'élevaient à 91 millions et que les charges nettes étaient de 739 millions; cela faisait donc un ratio de 12%. Avec 91 millions d'intérêts, ce qui correspond, par année, à un Musée d'ethnographie ou un demi-stade de la Praille, nous dépensons le double du Service social, dont nous sommes fiers, qui coûte 28,4 millions et qui distribue 15 millions de francs de subventions, soit 44 millions au total.

Je ne peux que me joindre à celles et ceux qui ont déjà dit que nous avons l'avantage de pouvoir compter sur une équipe qui, année après année, perfectionne nos instruments de travail. A mon tour, je remercie toutes ces personnes et également les magistrats, notamment les nouveaux, qui n'ont pas ménagé leur peine pour venir nous expliquer leur politique.

Indépendamment du fait que nous allons mettre sur pied le groupe de travail auquel la présidente de la commission des finances a fait allusion, quelque chose nous chicane, au fil du temps, au sein de cette commission: c'est le changement régulier de la répartition des affectations. On sait que c'est pour la bonne cause, mais il nous semblerait utile que, l'année prochaine au moins – et peut-être les

deux ou trois prochaines années – l'on s'efforce de laisser les différentes charges et dépenses dans les mêmes positions, de façon que l'on puisse faire de véritables comparaisons.

Je voudrais signaler que, cette année, deux préoccupations ont probablement été plus fortes que les autres. Tout d'abord, la commission des sports et de la sécurité a investigué dans le département d'une manière inégalee, en tous les cas cette année. C'est une première, car cette commission ne nous avait pas habitués à tant de curiosité. Ensuite, la commission des finances a également essayé de débusquer tous les investissements, certes, autorisés – puisque la limite est de 100 millions de francs – mais que l'on peut glisser dans le fonctionnement. Dans l'idée de les réunir, la commission des finances, à la suite d'ailleurs des commissions spécialisées, s'est efforcée de sortir les investissements divers, même lorsque chacun ne coûte pas cher, de façon à avoir une vision d'ensemble et à pouvoir comparer, afin de bénéficier des meilleurs prix au niveau des achats.

Encore un mot concernant votre manière de pratiquer. Le fait de répartir l'activité d'examen du budget entre les commissions spécialisées et la commission des finances a un avantage: la prise en charge du budget, son examen, sont des actes nettement plus démocratiques que si une seule commission faisait le travail, et c'est un plus. Mais le côté moins positif est que cela allonge le travail. En effet, les commissions spécialisées, de leur côté, et la commission des finances, du sien, ont moins de temps pour entrer en profondeur dans le budget. Il faudra donc que nous fassions un choix entre un travail plus approfondi, qui permet de mieux mettre en évidence les éléments majeurs, et un travail mieux réparti, mais qui ne permet pas d'aller aussi loin qu'avec la première formule.

Pour conclure, si on voulait qualifier la situation dans laquelle la commission des finances se trouve ce matin par rapport au reste de nos chers collègues, on pourrait dire «humilité et modestie», ou «vanité et inutilité». Pourquoi? Parce que nous apprenons, ce matin, que, après l'énorme travail fourni par les commissions spécialisées et la commission des finances, avec les quelques dizaines d'amendements que nous devrions traiter, c'est-à-dire 58, il y a encore une centaine d'autres amendements. Par conséquent, on peut se demander si ce n'est pas plutôt l'expression «vanité et inutilité» qui devrait qualifier nos travaux. En effet, les réunions que nous avons tenues en commissions représentent-elles une perte de temps? Ou alors, si on admet que les commissions sont utiles, pourquoi n'arrive-t-on jamais à admettre les décisions qu'elles ont la compétence de prendre.

**M. André Kaplun, rapporteur de minorité (L).** Chers collègues, vous avez tous entendu le discours du Conseil administratif, par la voix du maire, nous annonçant des bonis à concurrence d'une somme de 9 millions. Je pense que, tout comme moi, vous êtes tentés d'exprimer votre satisfaction et de dire: «Bravo!»

La question qui se pose est de savoir à qui nous devons dire «bravo». Faut-il le dire au Conseil administratif, qui, je vous le rappelle, a augmenté, soit dans le projet initial de budget, soit dans les modifications qui y ont été apportées, les charges de plus de 5 millions par rapport aux comptes 1998? Ne faudrait-il pas plutôt dire «bravo» aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève, dont le gel des mécanismes salariaux a permis d'économiser 8 millions par an depuis plusieurs années? Ou encore, faut-il dire «bravo» au Conseil municipal, qui, lors de ses travaux sur ce budget, a diminué les charges prévues d'environ 1 million de francs? Ou, enfin et surtout, faut-il dire «bravo» et «merci» aux contribuables de la ville de Genève, dont les recettes fiscales prévues pour l'an 2000 devraient permettre d'encaisser 20, 25 voire 28 millions de francs supplémentaires?

Cela m'amène à vous parler d'un problème qui nous préoccupe particulièrement, à savoir la dette de la Ville de Genève. Au risque de passer pour un rabat-joie, je vous rappelle que la dette de la Ville s'élève toujours et encore à 1,9 milliard, dont l'intérêt se monte à 85 millions par an, soit très exactement 236 000 francs par jour. Et rien n'a été fait pour amortir cette dette, et pour cause, puisque nous avons eu, jusqu'ici du moins, des déficits successifs. A cet égard, il faut être lucide. Seuls les marchés financiers internationaux ont permis à la Ville de Genève de refinancer avec bonheur – et il convient ici de féliciter les collaborateurs et collaboratrices du département des finances – certains emprunts que la Ville avait contractés à des taux élevés, à l'époque, et de les remplacer par de nouveaux emprunts, aux taux les plus bas de ces dernières années. Mais que se passera-t-il si les taux repartent à la hausse? Avec une dette aussi monumentale, même en supposant qu'elle reste constante, c'est-à-dire sans tenir compte d'éventuels nouveaux emprunts, et en supposant encore que la Ville de Genève engrange 20 millions de bonis par année, il faudrait cent ans pour se débarrasser de cette dette. Or le budget 2000, tel qu'il nous a été présenté par le Conseil administratif, fait apparaître une insuffisance de financement, à couvrir bien évidemment par de nouveaux emprunts, de 65 millions, qui viendront s'ajouter à la dette de 1,9 milliard.

C'est ce qui m'amène à aborder le chapitre suivant de mon exposé, à savoir la fortune de la Ville de Genève. Cette fortune est une source de préoccupations. En effet, de 1993 à fin 1998, la fortune de la Ville est passée de 343 millions à 143 millions. La Ville de Genève a donc perdu, mangé ou englouti 200 millions en six ans! A ce rythme, la fortune de la Ville de Genève disparaîtrait entièrement en un peu plus de quatre ans. C'est bien ce constat alarmant qui nous amène à vous parler d'un sujet qui nous tient à cœur, à savoir la maîtrise des coûts.

Les charges de fonctionnement sont en constante augmentation. Rien que sur la période allant de 1993 à la fin de 1998, ces charges sont passées de 673 millions à

739 millions, soit une augmentation de 66 millions. Si je prends le budget 2000 comme référence, l'augmentation est de 75 millions. Quant aux subventions, qui, pour la plupart, sont systématiquement reconduites d'année en année, elles présentent, par comparaison aux comptes 1998, une augmentation de 5,5 millions. Comment, dans ces conditions, ne pas être sensible au cycle infernal suivant: insuffisance de financement entraînant des emprunts, et emprunts qui, à leur tour, entraînent une augmentation du poids de la dette?

Quelles sont les mesures préconisées par l'exécutif? Je vous rappelle, et vous avez dû l'apprendre par la presse à sensations, que, suite à des fouilles effectuées, je crois entre le Tigre et l'Euphrate, au fin fond de la Mésopotamie, on a découvert un très vieux document, tellement vieux que l'on ne sait plus très bien à quelle époque il remonte, qui s'appellerait les 101 propositions. Vous savez que l'on a eu beaucoup de mal à le déchiffrer. Des historiens prétendent même qu'il ne serait pas authentique, sous prétexte qu'à l'époque on n'arrivait pas à compter jusqu'à cent. Alors 101, cela paraît impossible. Mais j'ai réussi à mettre la main sur ce document, et vous verrez que certaines choses n'y étaient pas inintéressantes. On y lit notamment, dans ce que les anciens ont appelé les lignes directrices, les éléments suivants.

On nous proposait à l'époque – il est vrai que c'est tellement reculé que l'on a de la peine à s'en souvenir – des études de rationalisation de tâches, des transferts de tâches à d'autres instances, la suppression de tâches, le retour aux missions et tâches originelles des services, la révision de la répartition du coût des prestations fournies par la Ville pour l'ensemble de la population ou d'autres collectivités publiques, ainsi que la démunicipalisation de certaines tâches. Mais tout n'est pas négatif dans ce très vieux rapport, qui figure dans le *Mémorial* N° 35 du 17 mars 1992. On constate en effet que, parmi les mesures particulières préconisées à cette époque très reculée, figurent notamment, sous le titre «Collégialité du Conseil administratif»: «renforcement des circuits d'information entre les conseillers administratifs» – vous êtes d'accord pour me dire que, cela, ça joue; «définition d'objectifs communs aux cinq magistrats» – c'est incontestablement le cas; «renforcement de la confidentialité quant aux discussions et prises de positions» – il n'y a jamais de fuite, vous le savez. Sous le titre «Relations entre le Conseil administratif et le Conseil municipal», il y a aussi des choses très intéressantes: «amélioration de la circulation de l'information» – vous savez que tout est idéal de ce côté-là et qu'il n'y a donc rien à améliorer; «raffermissement des liens entre les membres des Conseils administratif et municipal» et «respect des compétences respectives des deux Conseils». Vous voyez que les choses ne vont finalement peut-être pas toujours aussi mal qu'on veut bien le dire.

Il y a un autre document, beaucoup plus récent et qui a donc été plus facile à retrouver; il date de mai 1997 et s'intitule: «Rapport du Conseil administratif sur

l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997 à 2001». Un chapitre intitulé «Plan d'action à moyen terme» – on est prudent – contient toute une série de choses. Je ne vais pas toutes les lire, car je ne voudrais pas vous gâcher votre samedi. On y lit notamment ceci: «Refonte complète du statut du personnel, en concertation avec les partenaires sociaux; diminution des activités et de l'effectif de la Protection civile; diminution des activités et de l'effectif des agents de ville; étude en vue de la constitution d'une fondation intercommunale de pompiers; transfert de la Bibliothèque publique et universitaire à l'Etat ou à l'Université; transfert des charges de l'Orchestre de la Suisse romande à l'Etat; réévaluation des politiques culturelles accomplies par l'Etat et la Ville de Genève», etc. Il y en a encore beaucoup d'autres. Nous connaissons et ne pouvons que déplorer le sort réservé à toutes ces réformes ou propositions de réformes, qui ont reçu un enterrement de première classe au sein de la commission ad hoc pour l'examen des réformes en Ville.

Les caractéristiques essentielles du budget qui nous est présenté sont, à mon sens, les suivantes: tout d'abord, son extrême fragilité, compte tenu de sa forte dépendance vis-à-vis de l'évolution des taux d'intérêts; deuxièmement, le non-amortissement de la dette. A cet égard, je me permettrai de souligner qu'il est, à mon sens, parfaitement académique de prôner la réduction de la dette sans agir concrètement sur celle-ci. En effet, vous le savez, si nous voulons réduire cette dette, nous sommes contraints de dégager des bonis. Or ce budget, et c'est la troisième caractéristique, ne fait rien d'autre que d'adapter les dépenses aux recettes. Cela n'est pas, et ne peut pas être, une saine méthode de gestion des finances publiques. Quatrièmement, je relève l'absence de mesures chirurgicales de nature à juguler l'inflation des charges.

Tout cela nous amène à faire les propositions suivantes. Nous entendons, pour notre part, mettre le Conseil administratif face à ses responsabilités, en lui demandant d'agir sur la dette. Comme il n'y a pas d'autre solution, pour atteindre cet objectif prioritaire, que de réduire les charges, nous demandons au Conseil administratif de travailler avec assiduité dans trois domaines en particulier. Le premier concerne la sécurité civile. Je veux parler du projet dit «officiel», analysé par les trois secrétaires généraux, qui permettrait d'économiser progressivement 5 à 7 millions par année. Ce projet est certes en route, mais il s'agit de faire diligence, et non pas d'aller au rythme que l'on a trop l'habitude de voir chez nous, c'est-à-dire un pas en avant et deux en arrière. Le deuxième domaine où le Conseil administratif doit, à notre sens, porter ses efforts, c'est celui de la culture. On dépense à Genève, toutes collectivités publiques confondues, je veux parler de la Ville, de l'Etat et des communes, 220 millions par an. La Ville, à elle seule, en dépense 150, soit une différence de 70 millions. Nous demandons que le Conseil administratif étudie, analyse et mette en œuvre tout projet permettant de regrouper les efforts des collectivités en matière de culture, afin que les dépenses dans

ce domaine soient mieux gérées. Selon des études préliminaires que nous avons faites, cet effort, s'il était réellement mis en œuvre, permettrait de dégager des économies estimées à 10 millions par an. Le troisième domaine dans lequel nous demandons au Conseil administratif d'axer ses efforts, c'est celui de l'aménagement, et plus particulièrement de l'urbanisme. Nous demandons une analyse approfondie suivie d'une suppression des doublons Ville-Etat, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, qui permettrait, à notre avis, de dégager des économies estimées à 1 ou 2 millions par année.

En conclusion, nous désirons faire les remarques suivantes. Une majorité de la population est sensible au redressement des finances publiques, redressement qui a pour corollaires incontournables la réduction de la dette et, par conséquent, la nécessité impérative de dégager des bonis. Nous sommes certes sur la bonne voie, mais nous sommes encore loin de l'objectif à atteindre. Nous serons donc particulièrement attentifs, au moment de l'approbation des comptes, à l'affectation de tout boni à l'amortissement de la dette.

Deuxième remarque: constatant avec regret que le budget qui nous est présenté ne contient pas de réduction globale des charges, ni de remise en question des subventions, nous estimons que ce n'est pas au contribuable d'en faire les frais. C'est pourquoi nous proposons une baisse de la fiscalité en Ville de Genève d'un centime. Nous ne voyons en effet pas d'autre moyen, compte tenu de l'immobilisme du Conseil administratif, de l'aggravation des charges de fonctionnement de certains départements, de la diminution de la fortune de la Ville, de pousser l'exécutif de notre Ville sur la voie des réformes et des choix. C'est donc bien un signe politique fort et le reflet de notre détermination que nous entendons donner au Conseil administratif en proposant une réduction des centimes additionnels, qui sont inchangés en Ville de Genève depuis plus de quinze ans.

Afin d'apporter notre contribution à la reconstitution de la fortune de la Ville, nous redéposerons et soutiendrons, lors de cette journée, des amendements qui ont été présentés dans les commissions spécialisées et à la commission des finances. Si ces amendements et notre proposition de réduction des centimes additionnels sont refusés, nous ne pourrons pas voter ce budget, en dépit de l'accroissement des recettes fiscales permettant de dégager un profit inespéré et pour les raisons que j'ai exposées.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier le département des finances, et en particulier MM. Hermann et Lassauce, sans l'aide desquels mon rapport de minorité n'aurait pas vu le jour. J'aimerais également exprimer l'espoir que, dans deux ou trois mille ans, des explorateurs, étudiant les sédiments de la mer Morte, découvriront ce rapport de minorité et se demanderont avec perplexité ce que diable j'ai voulu dire, tant la notion de réduction des charges sera d'ici là devenue évidente. Je vous remercie de votre attention.

**M. Daniel Sormani, rapporteur de la commission des finances (S).** Il est vrai que l'étude de ce budget avait, lors de sa présentation, fin août début septembre, un peu surpris quelques groupes parlementaires, qui avaient fait un certain nombre de remarques concernant les recettes budgétées – non pas les recettes fiscales, mais celles que l'on avait appelées recettes fictives sur la sécurité civile et les amendes d'ordre.

Les débats en commission ont permis d'enlever ces recettes du projet de budget, et le Conseil administratif s'est d'ailleurs rangé à cet avis. Je crois que c'est une bonne chose que nous ayons pu revenir à un budget vérité.

Il est vrai que, à ce jour, on attend toujours, suite à un accord intervenu entre le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, le versement, à la Ville, d'une ristourne de 5 millions sur le montant de 37 millions encaissé par l'Etat sur les amendes d'ordre. J'espère que cela aura été voté hier par le Grand Conseil lors du vote du budget, faute de quoi ce serait encore une recette fictive de plus qui resterait dans ce projet de budget. Il serait intéressant d'avoir quelques informations dans la journée à ce sujet.

Une première lettre du Département cantonal des finances nous donnait, en septembre, certaines indications concernant les recettes fiscales. Cela a permis au Conseil administratif d'effectuer un certain nombre de modifications sur les recettes fiscales, soit, concernant les personnes physiques, un ajustement à la hausse et, concernant les personnes morales, à la baisse, par rapport au projet de budget déposé. Nous avons ainsi pu voir la tendance en ce qui concerne les recettes fiscales. Aucun bordereau n'ayant été émis avant septembre et compte tenu du vote sur l'initiative libérale «Réduisons les impôts», il y avait peu d'indications concernant les rentrées fiscales. Ces prévisions ont été à nouveau modifiées il y a quelques jours par une lettre du Département des finances. Certaines indications dans cette lettre nous permettent de penser que les recettes fiscales vont s'améliorer déjà pour 1999, mais tout cas dans le projet de budget 2000. Si on faisait les calculs relatifs aux prévisions fiscales cantonales, qui comprennent d'ailleurs une fourchette entre les prévisions minimales et maximales pour ce qui est des personnes physiques, on pourrait revaloriser les recettes fiscales entre 28 et 40 millions de francs.

Il est vrai qu'il ne serait pas raisonnable de procéder ainsi, et surtout de commencer à dépenser cet argent avant même d'avoir encaissé le premier centime. Je pense que la déclaration du maire, à cet égard au nom du Conseil administratif, est justifiée.

Des comparaisons ont été faites tout à l'heure entre villes et communes par le rapporteur général, qui, en tant que statisticien, aime bien faire des études dans ce domaine. Ces comparaisons sont rarement pertinentes, car le canton de Genève

est un canton-ville, ce qui est rare en Suisse. La seule comparaison possible serait Bâle-Ville, et là, on voit que les dépenses sont comparables – et même Bâle-Ville a des dépenses supérieures à celles de Genève.

Nous avons également reçu du Département de l'intérieur des documents comportant des comparaisons entre les dépenses de différents secteurs et les recettes des communes genevoises. Il y a un certain nombre de choses à en tirer, mais on s'aperçoit aussi qu'il n'est pas facile de comparer la Ville de Genève avec les communes du canton. Il est donc extrêmement difficile d'en tirer quelque chose de véritablement pertinent.

J'aimerais relever encore – M. le maire l'a dit, mais on aimerait être plus rassurés dans ce domaine – que l'on attend des informations plus claires en ce qui concerne l'organisation du Contrôle financier. Il semblerait que la reconstruction du Contrôle financier avance par rapport à la crise qu'il a subie en 1999. Vous avez vu que, dans le rapport général, il y a une motion de la commission des finances qui a trait au Contrôle financier et qui demande à avoir des informations sur le travail fourni par la fiduciaire et sur l'avenir du Contrôle financier, en l'an 2000.

Il y a aussi la problématique de la comptabilité analytique, ce qui a été d'ailleurs relevé dans le rapport de minorité de M. Kaplun. La commission des finances et l'ensemble de ce Conseil municipal, qui ont appelé de leurs vœux la généralisation de la comptabilité analytique, vont veiller à ce que cela avance. Après une assez longue période d'incubation, qui a, sauf erreur, commencé en 1995 ou 1996, des choses sont sorties, et on espère qu'elles vont s'accélérer, car on aura là un instrument de gestion utile pour notre Ville.

J'aimerais rappeler aussi une problématique qui devra être traitée par notre Conseil administratif dans le cadre des discussions avec l'Etat sur la répartition des compétences, des recettes et des charges entre la Ville et l'Etat. Il ne faudra en effet pas oublier les frais de police, le retour sur le droit des carburants et des frais des routes, qui sont entièrement à la charge de la commune Ville de Genève, bien qu'il n'y ait pas de route cantonale en ville. Il n'y a que des routes communales en ville de Genève et nous devons payer, sans rien pouvoir dire. Si on peut régler cette problématique, ce sont 15 millions de francs économisés par année. J'espère bien que le Conseil administratif pourra enfin régler ce problème, dans le cadre des discussions avec l'Etat.

On a parlé de la dette de la Ville de Genève et de ses avoirs. Ces problèmes sur la valeur du patrimoine de la Ville ont déjà été évoqués devant ce Conseil municipal. L'éventuelle revalorisation de notre patrimoine financier, lequel est largement sous-évalué dans le bilan de la Ville de Genève, est une question qui devra à nouveau être posée, et qui devra enfin être posée aussi au Conseil d'Etat. Cela ne va pas nous rapporter un centime de liquidités, mais l'objectif n'est pas de gagner.

Il y a tout de même une utilité à ce que le patrimoine soit indiqué dans le bilan à sa juste valeur. Le seul patrimoine qui a une valeur pour la Ville de Genève, c'est celui des immeubles locatifs. Ils doivent donc être évalués dans le bilan à leur véritable valeur patrimoniale. Il y a là un certain nombre de choses à faire, et le Conseil administratif doit demander au Conseil d'Etat de réévaluer ces immeubles dans notre bilan.

En ce qui concerne les amendements de l'Entente, il s'agit, pour l'essentiel, d'une remise en cause d'une bonne partie des lignes sur le personnel temporaire. Que l'Entente dise clairement qu'elle estime que les postes du personnel temporaire sont superflus dans l'administration et que ce sont des prestations qu'elle ne veut plus fournir à la population. Qu'elle le dise clairement plutôt que d'affirmer qu'elle essaie de trouver des économies. Ce sont là des économies de bouts de chandelles, car ces hommes et ces femmes travaillent et fournissent des prestations à la population. Alors que l'Entente dise qu'elle veut diminuer les prestations, ce sera plus clair.

Pour ce qui est de la proposition de baisse des centimes additionnels, je comprends que l'on imagine qu'en diminuant les recettes on obligera l'administration à se restructurer. C'est vrai que beaucoup de choses sont encore à faire, mais bien d'autres ont déjà été faites. Je ne crois donc pas que l'on puisse dire que les 101 propositions ont totalement été oubliées. Certaines se sont révélées non pertinentes et ont été abandonnées; d'autres ont été mises en œuvre. L'administration municipale, grâce au Conseil administratif, au personnel et au Conseil municipal, a quand même pu freiner ses charges pendant de nombreuses années. Il n'y a guère que dans le projet de budget 2000 que nous avons vu à nouveau les postes 31 et les subventions enfler, ce qui n'était pas très satisfaisant. Mais un effort de rationalisation a été fait pendant plusieurs années. La baisse des centimes additionnels n'apportera rien. C'est un cadeau peu important, car vous vous rendez compte en faisant vos calculs que cela ne nous apportera pas la fortune demain. De plus, c'est contraire au message que vous, les libéraux, avez voulu faire passer dans la population, lorsque le peuple s'est prononcé sur l'initiative cantonale sur la baisse des impôts, en disant que cette baisse n'était que cantonale et qu'elle ne toucherait pas les impôts communaux. Maintenant, la baisse des centimes communaux a été proposée par les libéraux – et a malheureusement réussi – à Collonge-Bellerive. Et vous la proposez en Ville de Genève. Vous avez donc menti à la population!

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteur de la commission de l'informatique et de la communication (AdG/TP).** La commission de l'informatique et de la communication étudie le budget en commission pour la troisième année seulement. Une telle étude n'est pas évidente. Les postes concernant l'informatique et la commu-

nication sont dans tous les départements; il est donc difficile d'en avoir une synthèse. Mais, grâce à l'expérience des années précédentes où nous ne savions pas quoi demander et à qui le demander, nous avons obtenu, dès la première séance, un document très complet, qui est d'ailleurs annexé au rapport, comprenant entre autres toutes les lignes budgétaires concernées. Ce document nous a été fourni par la Direction des systèmes d'information (DSI), que nous remercions. Il contient en outre le budget de la DSI, des informations sur la DSI, sur son historique, sur le passage à l'an 2000 et des perspectives sur l'avenir. J'espère que vous l'avez tous lu, car il est très instructif.

Si, dans mon rapport, j'ai développé les chapitres sur feu l'Agence genevoise d'information (AGI) et TV Léman bleu, c'est parce qu'on en parle peu dans l'année et que ce sont là des moyens de communication importants. Léman bleu se développe bien, devient plus structuré, mais l'AGI a disparu, et il serait bon que le magistrat concerné, M. Tornare, nous informe un peu de ce qui se passe.

Nous avons eu l'occasion, entre autres, d'auditionner les deux nouveaux magistrats, qui nous ont exposé leur point de vue en matière de communication, ce qui est développé d'ailleurs dans mon rapport.

La commission a accepté le projet de budget concernant l'informatique et la communication, mais avec quelques remarques, notamment sur les coûts de la téléphonie, laquelle comprend le réseau, les abonnements et les communications, et sur les retards concernant l'avancement des projets informatiques, pour lesquels il y aurait un manque de volonté politique. Il y a aussi des remarques sur la situation du Service des agents de ville et du domaine public.

En conclusion, pour celles et ceux qui remettraient en cause l'utilité de la commission de l'informatique et de la communication, nous pouvons affirmer que, depuis que cette dernière existe, la DSI s'est développée et la communication entre les différents groupes de travail et le Conseil municipal passe mieux. Il y a davantage de transparence et les propositions présentées sont plus complètes et plus claires. On sait de quoi on parle et à quoi ça sert. Les réponses aux questions deviennent plus rapides, plus précises, donc notre travail est plus facile.

Je voudrais aussi remercier M<sup>me</sup> Paychère, notre procès-verbaliste, sans laquelle je n'aurais pas pu rendre mon rapport dans les délais imposés. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

**M. Gérard Deshusses, rapporteur de la commission des travaux (S).** Je tiens tout d'abord à remercier les collaborateurs du dicastère de M. Ferrazino non seulement pour leur disponibilité par rapport au rapporteur que je suis, mais aussi pour la clarté de leurs explications au cours des travaux de la commission.

Je dois également remercier M. le conseiller administratif Ferrazino pour la qualité de la présentation du projet de budget qui est le sien. En effet, tant la clarté que la transparence ont présidé à l'élaboration de ce document.

La commission des travaux a par ailleurs constaté avec plaisir que M. Ferrazino fait preuve d'un dynamisme de bon augure dans un département où des dossiers difficiles ont eu tendance à être oubliés ou laissés de côté. M. Ferrazino s'y attaque systématiquement, apporte des solutions, et nous tenons à le remercier.

Il faut ajouter qu'au travers de l'analyse de ce projet de budget, il est apparu que M. le conseiller administratif Ferrazino avait des objectifs politiques précis, qui peuvent faire plaisir à certains et qui peuvent fâcher d'autres. Mais ces objectifs sont importants, ils permettent de déterminer clairement ce budget, et nous en sommes personnellement très satisfaits.

Nous n'avons pas traité à fond les groupes de comptes 31, non pas parce que nous ne voulions pas le faire de façon systématique, mais parce que nous n'en avons pas eu le temps. Je vous remercie.

#### *Premier débat*

**M. Pierre Losio** (Ve). Les informations données en début de séance par le maire bouleversent quelque peu les intentions de déclaration et peuvent, au cours de cette journée, amener certaines modifications à des positions qui étaient arrêtées avant le débat budgétaire.

En relisant les *Mémoriaux* des séances budgétaires précédentes, on constate finalement que les intervenants, au moins en ce qui concerne la déclaration générale, disent à peu près toujours la même chose, ce qui laisserait accroire que rien ne change pour ce qui est de la situation budgétaire. Bien entendu, la Ville de Genève s'est trouvée dans d'autres situations, dans lesquelles elle avait non pas à gérer des crises budgétaires de collectivité publique, mais plutôt à dépenser des bonis. J'y reviendrai un peu plus longuement tout à l'heure.

Quand on parle du budget, on peut prendre deux options. On peut parler pendant des heures du Contrôle financier, du Contrôle de gestion, de la Gérance immobilière, des salaires du personnel, du système de primes pour les travaux particuliers – notre collègue Mouron en avait parlé il y a quelques années – où il y a un calcul extrêmement complexe, qui dépend même du diamètre des bouches d'égouts dans lesquelles on descend. Il y a plein de sujets, liés notamment à ces primes, que l'on pourrait aborder en détail, mais, dans un débat général et en séance plénière, cela peut paraître un peu long. On pourrait parler aussi de la pro-

cédure budgétaire, de la difficulté que l'on a. La présidente de notre commission a évoqué les onze séances que nous avons tenues pour étudier ce budget et le grand travail qui a été fourni. On ne ressort malgré tout pas entièrement satisfaits du travail accompli, non pas quant à son résultat, mais bien plutôt quant à la manière de travailler dans l'urgence. Les rapporteurs des commissions spécialisées en savent quelque chose, puisqu'ils ont été pressés de rendre leur rapport dans des délais extrêmement brefs. On peut parler de la lisibilité des documents mis à disposition et de leur interprétation. On peut parler de la crédibilité de ces documents, de la fiabilité des prévisions fiscales, de l'utilisation politique – selon le camp auquel on appartient – de ces prévisions de rentrées fiscales. On peut parler des groupes de comptes 31, les Verts en ont beaucoup parlé l'année dernière. On peut parler de l'opacité qu'il y a dans les groupes 31. Certains problèmes ont jailli, notamment à la commission des sports, mais, si on faisait le même travail, on se trouverait probablement devant la même situation dans d'autres départements. On peut parler du rétablissement de l'équilibre budgétaire – puisque c'est exactement à l'ordre du jour, on l'a appris tout à l'heure – et de sa signification politique. Certains même parlent des centimes additionnels; bref on pourrait s'étendre sur tous ces sujets différents.

On pourrait aussi parler très brièvement de cette situation nouvelle, on pourrait se féliciter de la création du groupe de travail Ville-Etat. On pourrait constater que la reprise économique va certainement apporter à notre collectivité publique les moyens de rétablir – au moins en ce qui concerne le budget de fonctionnement – ses finances, et enfin se réjouir – dirais-je avec le sourire – pour notre belle jeunesse, qui bénéficiera bientôt d'un centre commercial, d'un parking, d'un bowling et d'un stade, pour lequel il faudra bien finalement trouver une équipe et dire à tout le monde: «La vie est belle, joyeux Noël!» (*Rires.*)

J'opterai plutôt pour une position médiane et je vais aborder certains points qui sont liés à des chiffres, avec quelques considérations politiques en ce qui concerne les Verts. Ces quelques chiffres me sont revenus en mémoire notamment à la suite de différentes interventions qui avaient jailli sur les bancs de l'Entente, entre autres par la bouche de deux collègues qui ne siègent plus ici, MM. Mouron et Jucker, qui nous prédisaient mille maux et qui nous annonçaient que l'Alternative allait mener la Ville de Genève à la faillite dans les plus brefs délais. Ils disaient aussi qu'il était inconcevable d'envisager le rétablissement de l'équilibre du budget de fonctionnement.

Effectivement, quand on regarde d'un peu plus près, on constate – et vous me passerez peut-être l'expression si elle ne correspond pas exactement, mais elle a une certaine signification – que, dans les chiffres du budget de fonctionnement, il existe un noyau vraiment dur de postes sur lesquels il est difficile d'agir, pour plusieurs raisons: d'abord, parce qu'il y a des obligations légales et, ensuite, parce

qu'il n'y a pas de majorité politique – qu'elle soit dans un camp ou dans un autre – ou que cette majorité politique se croise occasionnellement au sujet de ces différents postes. Il s'agit du personnel; cette année il y en a pour 300 millions; des subventions, il y en a pour 117 millions; des intérêts de la dette, pour 85 millions, et des amortissements, pour 60 millions. Ce qui fait grosso modo un noyau dur d'environ 555 millions, qui, à première vue, et l'expérience des différents exercices budgétaires l'a montré, sont à peu près intouchables, puisqu'il n'y a pas de majorité pour les faire basculer ou pour agir de manière extrêmement prégnante sur ces différents postes.

A propos de ces chiffres du noyau dur, il y en a deux qu'il faudrait relever. Ce sont les intérêts de la dette et les amortissements. Il faut constater que la Ville de Genève gère un héritage très pesant dans ce domaine, héritage qui nous vient principalement des années 1980 – les fameuses années des «golden boys» et des flambeurs immobiliers – puisque la Ville de Genève, pendant ces années, s'est, elle aussi, livrée à des investissements faramineux. Rappelons tout de même qu'il y a des choses particulièrement utiles dans ces investissements. On a construit, dans cette période, pour près de 80 millions en ce qui concerne les écoles, ce qui n'est pas négligeable. Mais les intérêts de la dette en 1983 étaient de 45,8 millions et dix années plus tard, ils étaient de 81 millions, soit presque le double. En 1983, on investit 175 millions; en 1984, 184 millions; en 1985, 133 millions; en 1986, 170 millions; en 1987, 223 millions et, en 1988, 237 millions, ce qui fait pour cette courte période 1 122 000 000 de francs d'investissements. Quand on ouvre le budget et qu'on prend les pages vertes, on constate qu'on est en train de payer ces amortissements faramineux, qui grèvent notre budget de manière extrêmement lourde: 60 millions d'amortissements et 85 millions d'intérêts de la dette pour l'exercice 2000.

Depuis le début des années 90, l'Alternative est devenue majoritaire au Conseil administratif, puis au Conseil municipal, et on peut entendre, de la bouche de l'Entente, que l'Alternative n'a strictement rien fait pour essayer d'atténuer la situation ou de travailler dans le sens de l'équilibre budgétaire. Il faut dire que l'Alternative a encaissé l'héritage, qui était pesant, en faisant le gros dos et en essayant par-dessus tout de se maintenir, de manière extrêmement solidaire en ce qui concerne le personnel – qui a participé aux efforts, par le biais d'une contribution de solidarité et, ces dernières années, par le biais du gel des salaires – et les subventionnés – qui ont vu une diminution de 5% et également le gel des subventions, ce qui, par rapport à l'indexation, n'est pas une somme minime. Certains nous le rappelaient en parlant du Grand Théâtre, qui a, dans cette affaire, vu le gel de l'indexation, perdu je ne sais combien de centaines de milliers de francs, je crois que c'est plus de 2 millions si on fait le total des années du gel. Mais il n'y a pas que le Grand Théâtre, car tous les autres subventionnés ont aussi subi ce gel. L'Alternative a essayé de traverser cette tempête en ne

créant pas d'exclusion, ou en atténuant le plus possible l'exclusion sociale et en maintenant les prestations, notamment dans ce domaine. On peut même constater que, grâce à une majorité alternative, l'effort maximal a été fait dans le domaine de la petite enfance ces dernières années.

Ces dernières années, j'ai également constaté que, dans les débats budgétaires, on disait toujours, à propos de la situation économique, que ça frémissait, que ça bouillonnait et que ça allait peut-être reprendre. Force est de constater que maintenant on peut, avec prudence certes, dire qu'il y a effectivement une certaine reprise, qui va permettre, de par le flux supplémentaire de rentrées fiscales, d'assainir le budget de fonctionnement de notre collectivité. Le chômage continue à baisser très lentement à Genève, la masse salariale globale de notre communauté est en augmentation et l'inflation reste assez faible. Donc, toutes ces constatations pour bien montrer que, durant cette période que l'on a traversée, l'Alternative a essayé de faire le moins de dégâts possible dans l'attribution des prestations à la population, et on peut s'en féliciter.

Dans le rapport général de M. Pattaroni, il est fait une très brève allusion au budget financier quadriennal, dont la commission des finances a peu parlé. Ce budget financier quadriennal est prévu jusqu'à l'année 2003 et contient des estimations qui, en ce qui concerne l'inflation, sont assez prudentes, entre 0,5 et 1,8%. En revanche en ce qui concerne les taux d'intérêt, et particulièrement sur le long terme, on est entre 3,5 et 4,5%. Mais, sur le long terme, il me semble que l'on joue assez gros, car il n'est pas certain que les taux d'intérêt puissent se maintenir à un niveau aussi bas qu'actuellement. C'est principalement sur le long terme que nous faisons des emprunts, donc nous ne sommes pas à l'abri de certaines mauvaises surprises.

Il y aura donc 172 millions d'emprunts pour des investissements évalués à 423 millions en quatre ans, ce qui est une moyenne d'estimation d'intention d'investissements. On constate cette année que les investissements seront certainement bien en dessous de ce montant par rapport à ce qui a été voulu, annoncé et voté, sans parler de ce qui sera réalisé.

En quatre ans, les revenus vont augmenter de 50 millions, les charges de 35 millions, et nous nous retrouverons avec une dette de 2 milliards et une fortune de 101 millions en l'an 2003. Qu'advient-il alors de ce noyau dur? Il restera aussi dur qu'il l'est aujourd'hui, puisqu'il augmentera de 38 millions et que les salaires seront augmentés de 37 millions. Les subventions, quant à elles, vont baisser de 2,3 millions dans les quatre ans, si on regarde le budget financier quadriennal. Il serait très intéressant de savoir quels seront les choix effectués dans ce domaine par le Conseil administratif, mais aussi quelle majorité il y aura pour appliquer ces choix de 2,3 millions de diminution de subventions. Les intérêts passifs seront très certainement liés aux taux d'intérêt. On envisage une diminu-

tion des intérêts passifs de 5,7 millions. Les amortissements augmenteront de 4,7 millions, ce qui est, je pense, la continuation de l'héritage de ces fameuses années 80.

Une chose me paraît toutefois assez douteuse – et l'expérience tend à prouver que ce doute est légitime – c'est que les groupes de comptes 31 vont baisser de 1,9 million en quatre ans. Alors là, permettez-moi de vous dire que, nous particulièrement, les Verts, qui avons travaillé là-dessus, nous sommes assez sceptiques! Cela dit, nous serons ouverts à toute proposition et nous serons certainement contraints de revenir avec notre proposition d'instaurer les groupes 31 sous forme d'enveloppes à injecter au budget, avec un contrôle à la sortie des comptes, pour que véritablement on puisse avoir une action sur ces dépenses. Vous savez que, dans les groupes 31, il y a énormément d'investissements qui figurent, nous en avons extrait quelques-uns cette année dans le département des sports, il y aura un amendement tout à l'heure en ce qui concerne un autre département. Il faudra effectivement empoigner cette problématique des groupes 31. Ce n'est certes pas cela qui nous amènera à rétablir de manière durable les finances de notre collectivité, mais c'est quelque chose qu'il conviendra d'entreprendre.

Je me suis permis d'effectuer aussi quelques travaux archéologiques et j'ai retrouvé un document – sans avoir besoin d'aller jusque dans le Tigre et l'Euphrate – qui s'appelle «Les regards sur la situation financière de la Ville», document extrêmement important de M. Henninger. Je me permets d'y faire une allusion, parce que le rapporteur de minorité, M. Kaplun, en a parlé en ce qui concerne l'assainissement de la dette. Selon ce document, pendant les fameuses dix années 80-90, on a accumulé 190 millions de bonis. J'ai pris la page sur laquelle est indiqué: «Affectation des bonis». J'ai alors constaté que, dans cette colonne, qui est vierge depuis 1933, il n'y avait strictement rien, à l'exception de l'année 1981, où, devant un boni tout à fait spectaculaire, la Ville avait attribué 4,8 millions à l'assainissement de la dette. Je vous rappelle pour mémoire que, à cette époque, l'Entente était très largement majoritaire au Conseil municipal et au Conseil administratif, et que, pendant ces dix dernières années, sur les 190 millions de bonis, on n'a pas vu d'affectation à l'assainissement de la dette ni de volonté durable d'assainir celle-ci. Les 190 millions de bonis ont été réinjectés principalement dans les investissements. On n'a affecté qu'une seule fois 4,8 millions à la dette. Donc, dans ce domaine-là, je pense que l'histoire nous permet d'être les uns et les autres à peu près égaux pour discuter de ce problème de l'assainissement de la dette. Cependant, pour nous, les Verts, c'est une chose à laquelle nous sommes attachés.

Nous avons inscrit, sur la première page de notre programme pour les élections municipales, cette très jolie déclaration de Orens Lions, un des membres de la Conférence iroquoise qui s'est tenue au Palais des Nations en 1977: «Quand on prend une décision, il ne faut penser ni à soi-même, ni à sa famille, ni à sa généra-

tion, mais à la septième génération à venir.» Effectivement, nous pensons que la durabilité et le concept du développement durable sont des choses auxquelles nous devons souscrire, et pas seulement nous, les Verts. Cette idée fait son chemin, et c'est dans ce sens-là qu'il faut travailler et qu'il faut aller.

Les Verts n'ont pas les solutions miracles; ils prennent acte de cette nouvelle situation de bénéfice. Nous pensons qu'il faudra continuer à travailler en ce qui concerne le champ d'intervention de la Ville dans la limite de ses strictes compétences, ce qui ne signifie pas pour nous de diminuer les prestations, mais de mieux les cibler, afin que celles et ceux qui en ont véritablement besoin puissent en profiter. Il faudra accélérer le processus de mise en place des outils d'aide à la décision, le contrôle de gestion et la comptabilité analytique. A propos du contrôle de gestion – ce grand diable que l'on avait agité sur les bancs de l'Alternative – puisque c'est aussi une des formes d'introduire ce que l'on appelle «la nouvelle gestion des collectivités publiques», nous avons pris la peine d'interroger tous les services qui sont venus à la commission des finances, pour leur demander leur avis, puisqu'ils travaillent directement avec le personnel. Nous avons entendu, à notre satisfaction, mais pas véritablement à notre surprise, que les services trouvaient que la mise en place du contrôle de gestion était quelque chose d'efficace, d'utile. Aujourd'hui, ils n'en mesurent pas encore directement les effets, mais c'est dans ce sens qu'il faut aller. La comptabilité analytique est aussi indispensable, car elle nous permettra certainement de réviser les standards des achats que l'on effectue. Il faut aussi continuer à travailler dans le domaine des économies d'énergie, dans le ramassage des déchets et concrétiser véritablement – et là, c'est un message très politique que nous adressons au Conseil administratif – la volonté d'aboutir, grâce au groupe de travail qui s'est mis sur pied entre la Ville et l'Etat, dans la redéfinition des charges et des compétences. Nous souhaitons également avoir des propositions rapidement réalisables concernant l'Agenda 21, nous inscrire dans le développement durable et nous attaquer à l'assainissement de la dette. Je me réfère pour cela aux propos que je citais du chef de la délégation iroquoise Orens Lions: pensons à la septième génération qui viendra et qui devra vivre avec ce que nous lui aurons légué.

Pour le reste, durant cette session budgétaire le Conseil municipal va examiner des amendements, qui sont, si j'ose dire, des tâches presque ménagères chaque année. L'Alternative s'est mise d'accord sur un certain nombre de sujets.

En ce qui concerne l'annonce faite, en début de séance, par le Conseil administratif d'une réévaluation des rentrées fiscales, nous pensons qu'il est sage, ce soir, de déposer un budget avec un déficit zéro. Nous ne pensons pas qu'il serait raisonnable de dépenser ce que nous pourrions encaisser pendant l'année 2000 et de déjà l'affecter, d'une part, parce que cela se ferait dans la précipitation et, d'autre part, parce que, si on doit le faire dans le domaine social, cela demande au moins l'élaboration de certains projets qui sont certainement en cours, mais en

tout cas leur présentation à la commission sociale. En ce qui concerne les options que l'on pourrait prendre, nous le redisons, nous les Verts, oui pour un assainissement de la dette chaque fois que cela sera possible, oui pour entrer en matière sur des prestations sociales d'urgence, car il y a des phénomènes d'exclusion qui sont vécus quotidiennement, et oui pour des négociations serrées avec le personnel, qui a largement contribué, ces dernières années, à alléger le déficit de fonctionnement.

Les Verts entrent, bien entendu, en matière sur le projet de budget tel qu'il est. Je pense que notre groupe acceptera l'intention manifestée par les deux commissaires aux finances de travailler dans le sens de l'équilibre zéro. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Je vous remercie. Il est l'heure d'aller boire le café. Nous nous retrouvons donc au Café des Armures et nous reprenons nos débats à 10 h 05.

#### 4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

#### 5. Interpellations.

Néant.

#### 6. Questions.

Néant.

Séance levée à 9 h 35.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	2354
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	2354
3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 (PR-13 A/B).....	2355
4. Propositions des conseillers municipaux .....	2625
5. Interpellations .....	2625
6. Questions .....	2625

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*